

# COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO

## PLAN LOCAL D'URBANISME

---



### DIAGNOSTIC TERRITORIAL • 2018

ANALYSE DE COMPOSANTES,  
ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE COMMUNAL,  
DÉFINITION DES ENJEUX

---

# Suivi de l'étude

## *Maître d'ouvrage*

**COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO**

**Mireille BONCOMPAGNI**

Maire de la commune

## *Étude réalisée par*

**Loïc BOUFFIN**

Gérant de BL. Études & Conseil

**Alexis CARRERE**

Chargé d'études de BL. Études & Conseil

**Sébastien PIERESCHI**

Gérant d'INGECORSE

**Alexis CHOBLET**

Chargé d'études d'INGECORSE



# Table des matières

I. Analyse socio-économique .....	1
<b>I.1. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE.....</b>	<b>1</b>
I.1.1. L'évolution de la population.....	1
I.1.2. La taille des ménages.....	5
I.1.3. Les variations saisonnières, ponctuelles ou périodiques et la répartition de la population sur le territoire communal .....	6
<b>I.2. L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE .....</b>	<b>7</b>
<b>I.3. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>8</b>
I.3.1. Cadre général : l'emploi et les activités.....	8
I.3.2. L'agriculture .....	13
I.3.3. Le tourisme .....	29
<b>I.4. ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>38</b>
II. Le milieu urbain.....	40
<b>II.1. LE PARC DE LOGEMENTS COMMUNAL .....</b>	<b>40</b>
II.1.1. L'évolution du parc de logements .....	40
II.1.2. La typologie et les caractéristiques principales des logements .....	45
II.1.3. L'estimation des besoins à venir .....	47
<b>II.2. L'URBANISATION DE LA COMMUNE.....</b>	<b>49</b>
II.2.1. L'organisation urbaine et la consommation de l'espace sur le territoire communal depuis 2000 .....	49
II.2.2. Identification des formes urbaines pouvant accepter une extension éventuelle.....	59
II.2.3. Le patrimoine historique et les édifices protégés .....	63
II.2.4. Les zones archéologiques .....	66
II.2.5. Analyse du potentiel de renforcement et de renouvellement urbains .....	68
<b>II.3. ENJEUX URBAINS .....</b>	<b>71</b>

# Table des figures

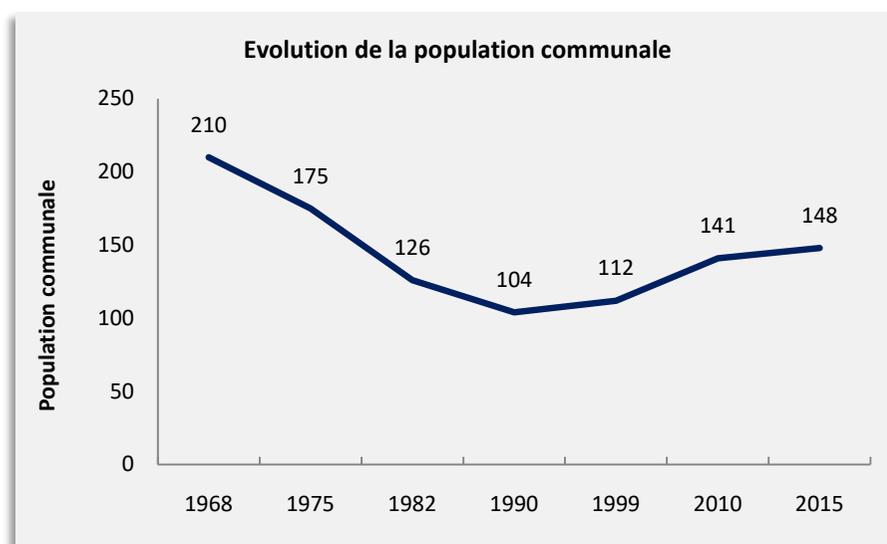
1.	Illustrations du patrimoine agraire communal .....	14
2.	Surfaces agricoles déclarées sur la commune d’Olmata-di-Capocorso. ....	17
3.	Evolution des surfaces agricoles déclarées sur la commune .....	18
4.	Enjeux agricoles et sylvicoles identifiés par le PADDUC sur la commune d’Olmata-di-Capocorso. ....	20
5.	Délimitation parcellaire des Espaces Stratégiques Agricoles sur la commune d’Olmata-di-Capocorso. ....	21
6.	Zonage Agro-Sylvo-Pastoral SOGETEG sur la commune d’Olmata-di-Capocorso. ....	23
7.	Promenades et sentiers de randonnées sur et autour de la commune d’Olmata-di-Capocorso. ....	33
8.	Enjeux et projets de territoire dans l’environnement de la commune d’Olmata-di-Capocorso – PADDUC. ....	36
9.	Enjeux et pôles urbains dans l’environnement de la commune d’Olmata-di-Capocorso – PADDUC.....	42
10.	Organisation urbaine et consommation d’espace depuis 2000 sur la commune d’Olmata-di-Capocorso.....	50
11.	Caractérisation du village d’Olmata-di-Capocorso. ....	61
12.	Caractérisation de la marine de Negru. ....	62
13.	Patrimoine historique protégé sur le territoire d’Olmata-di –Capocorso.....	65
14.	Zones archéologiques sur le territoire d’Olmata-di-Capocorso.....	67
15.	Potentiel de renforcement urbain sur la commune d’Olmata-di- Capocorso. ....	70

# I. Analyse socio-économique

## I.1. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

### I.1.1. L'évolution de la population

D'après la dernière enquête de recensement annuelle publiée par l'INSEE (population municipale légale 2015 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018), **Olmeta di Capocorso** comptabilise **148 habitants** soit **2,2 % des effectifs de l'intercommunalité du Cap Corse** (6 800 habitants sur 18 communes). A noter un certain équilibre dans la répartition hommes/femmes (respectivement 51 % et 49 %).



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales)

La commune, qui a compté jusqu'à 568 habitants en 1896, a connu la période de misère et de crise économique qui a profondément affecté l'île de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Une crise qui « *marque un tournant décisif dans le devenir de la Corse contemporaine* » avec le « *déclenchement d'un intense mouvement migratoire* » à destination des villes insulaires, puis des colonies et du continent hexagonal. (Cf. « **Crise de structure économique et crise de conscience en Corse, fin XIX<sup>ème</sup> – début XX<sup>ème</sup>** » / Francis Pomponi)

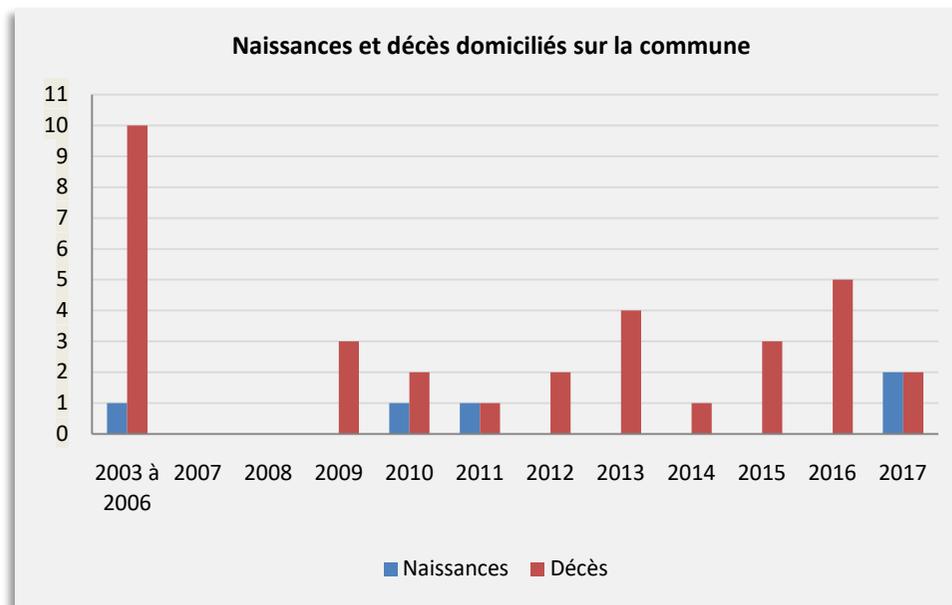
Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, elle n'a pas été épargnée par l'exode rural et la déprise agricole, ni par le lourd tribut payé lors des deux guerres mondiales. L'exploitation industrielle des carrières d'amiante sur le proche territoire de Canari, ce dès 1948, a apporté un regain d'activité et un temps de répit. Malheureusement, la fermeture de l'usine et de la mine d'Abro-Canari en 1965, où étaient entre autres employés de nombreux habitants de cette façade occidentale du Cap Corse, a généré de nouveaux départs notables.

Le déclin démographique s'est poursuivi jusqu'au début des années 1990 avec la perte de près d'une centaine d'habitants en une vingtaine d'années, entretenu par des soldes migratoire et naturel déficitaires.

**La tendance démographique s'est en revanche inversée depuis et la croissance dont bénéficie la commune perdure** (variation annuelle moyenne d'environ + 1,76 % entre 1999 et 2015). Aussi, l'étude de cette conjoncture favorable met en exergue la **dépendance vis-à-vis des flux migratoires** qui, à l'instar de ce qui est observé à l'échelle régionale, sont le **facteur régulateur majeur**.

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,6	-4,6	-2,4	0,8	2,1	1,0
due au solde naturel en %	0,1	-1,2	-1,1	-1,5	-1,1	-1,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,7	-3,4	-1,3	2,4	3,2	2,1
Taux de natalité (‰)	5,9	3,7	8,6	2,1	0,7	2,8
Taux de mortalité (‰)	5,2	15,8	19,4	17,6	11,7	13,9

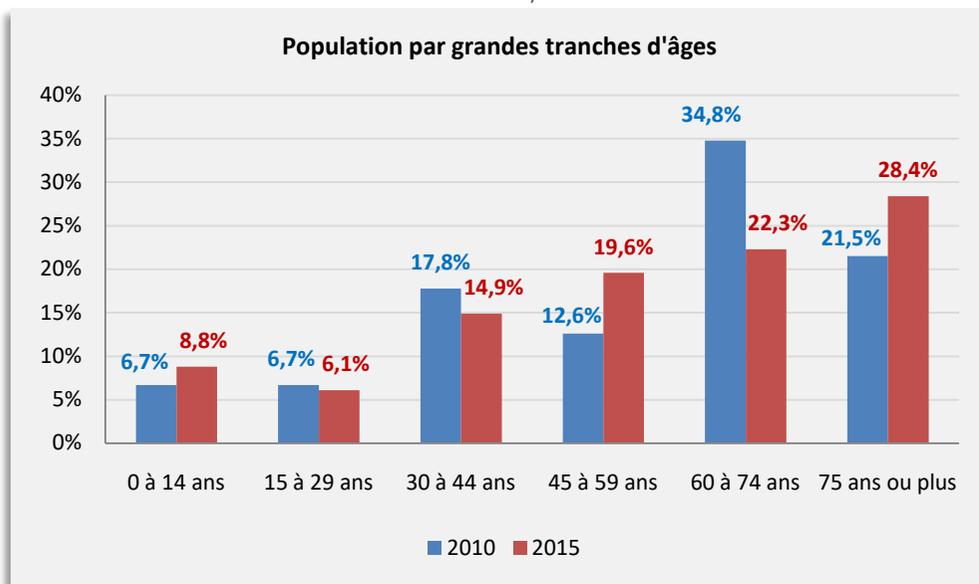
(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales - État civil)



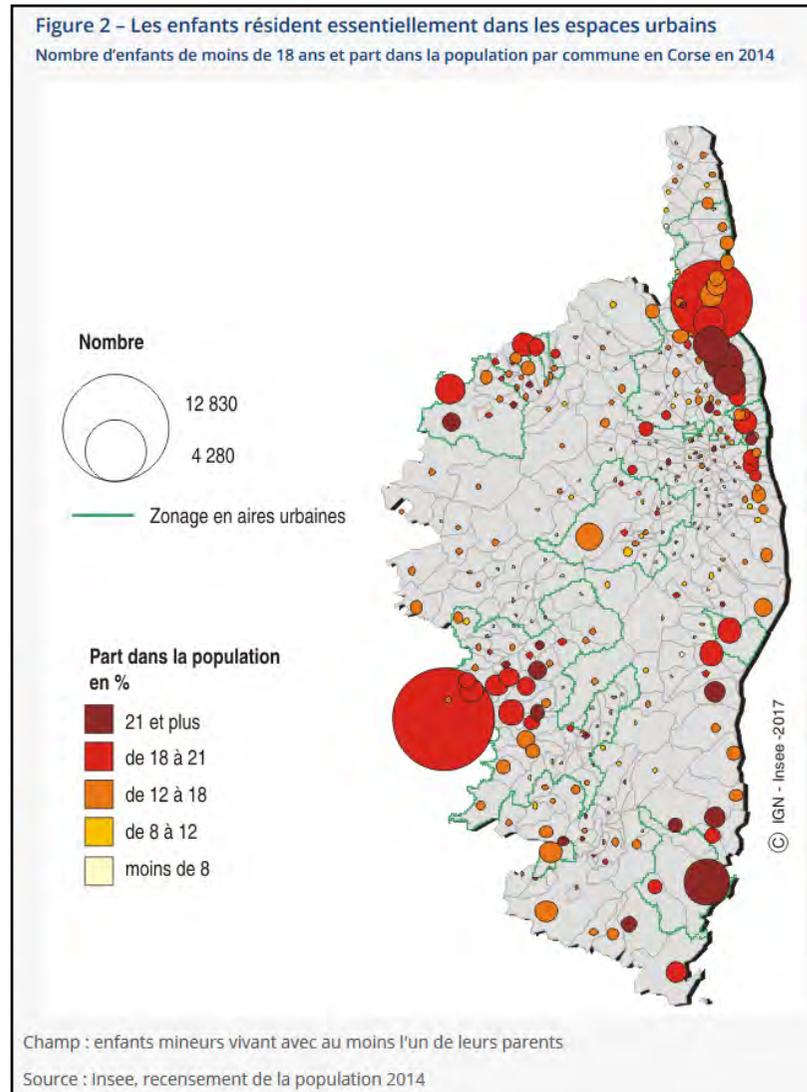
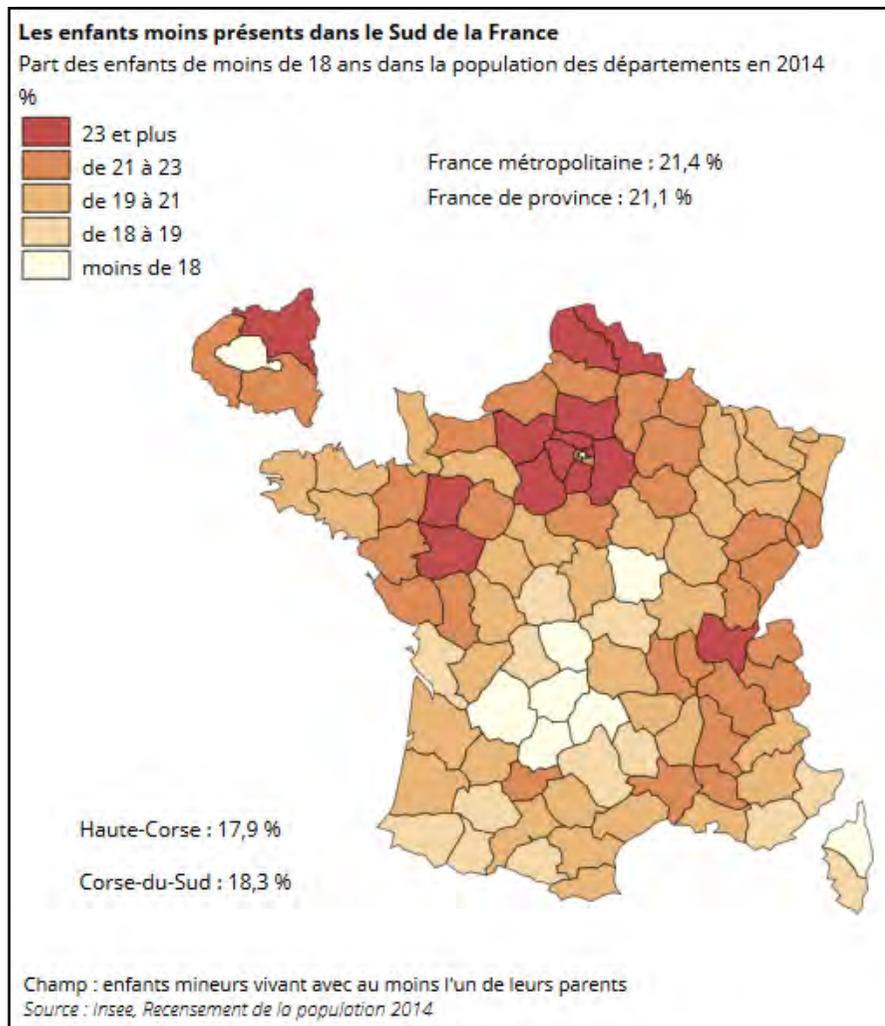
(Sources : Insee, Etat civil)

Nombre d'enfants par femme				
Fécondité selon l'âge de la mère	Année 2014			
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
de 15 à 24 ans	0,22	0,21	0,22	0,29
de 25 à 34 ans	0,91	0,99	0,95	1,27
de 35 à 49 ans	0,34	0,35	0,34	0,44
<b>Indicateur conjoncturel de fécondité</b>	<b>1,46</b>	<b>1,56</b>	<b>1,51</b>	<b>2</b>

(Sources : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population)



(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales)



En effet, le solde migratoire demeure positif et permet encore de compenser le déficit naturel. La population présente un **caractère relativement âgé et vieillissant**, et pas moins de 33 décès ont été recensés depuis 2003. D'après le dernier recensement publié, **les 60 ans ou plus représentent un peu plus de la moitié des habitants** (51 %). Une proportion notable de personnes âgées qui, comme à l'échelle nationale, est entretenue par l'allongement de la durée de vie et les arrivées successives à l'âge de la retraite des générations issues du « baby-boom ».

De son côté, **la part des 0-29 ans apparaît relativement faible** dans la commune (15 % de la population). La bonne nouvelle étant la croissance des plus jeunes effectifs (0-14 ans : de 9 à 13 individus). La **base de la pyramide reste malgré tout étroite** et l'évolution de ces effectifs est partiellement conditionnée par les installations de ménages actifs avec enfant(s). En effet, les **naissances sont très limitées\*** (5 sur l'intervalle 2003-2017).

**\* Remarque :** cette tendance n'est pas propre à la commune, mais est constatée à l'échelle insulaire. Outre le caractère âgé de la population, la Corse reste l'une des régions françaises où le nombre moyen d'enfants par femme (ou indicateur conjoncturel de fécondité) est le plus faible. A titre de comparaison, il était déjà de 1,51 en 2012 contre 2,01 au niveau national.

*« Au 1er janvier 2014, la Corse compte 324 200 habitants dont 60 300 jeunes de moins de 18 ans... Dans la région, les enfants sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau national. Ils représentent 18 % de la population contre 21 % en France de province... Ce déficit d'enfants concerne un peu plus le département de la Haute-Corse... Ces jeunes sont inégalement répartis sur le territoire insulaire et les enfants sont peu nombreux et peu représentés dans les zones rurales ».*

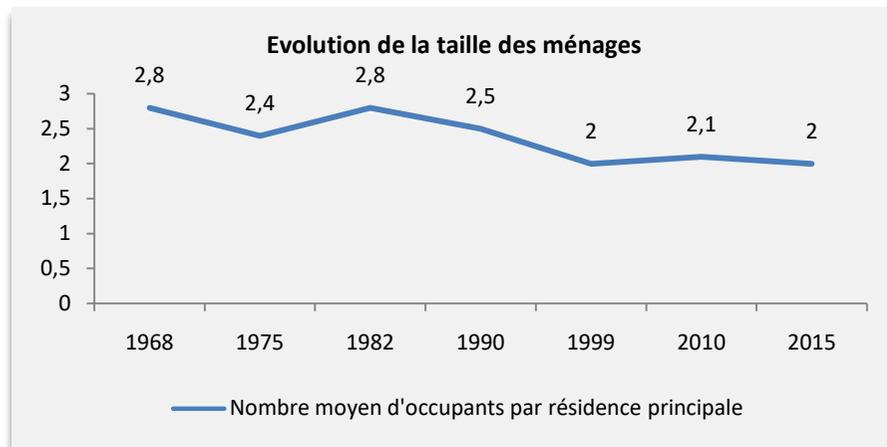
Par ailleurs, sur 58 800 mineurs vivant avec au moins l'un des parents, 18 000 sont des enfants uniques. *« Leur part est très supérieure à celle de la France de province (31 % contre 21 %) et ce, quel que soit le type de famille ».* (Cf. Insee - **Analyses Corse No 16 - 04/07/2017**)

Dans ce contexte, il est essentiel pour la commune de favoriser entre autres l'installation ou la fixation de ménages avec enfants et/ou en âge de procréer, lesquels apparaissent comme le seul frein au phénomène de vieillissement.

Un enjeu de taille pour un territoire qui est catégorisé parmi les « **fortement contraints** » de la péninsule (Cf. **Annexe 2 du PADDUC – Plan Montagne**). Ce même si sa position par rapport aux pôles de Patrimoine et Saint-Florent est avantageuse.

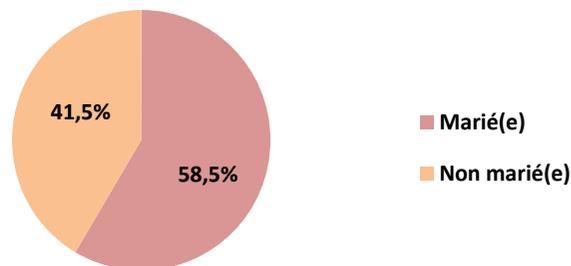
## I.1.2. La taille des ménages

Après avoir connu un **deserrement relativement important**, la taille des ménages semble se stabiliser depuis la fin des années 1990 à une **moenne de 2 occupants par résidence principale**.

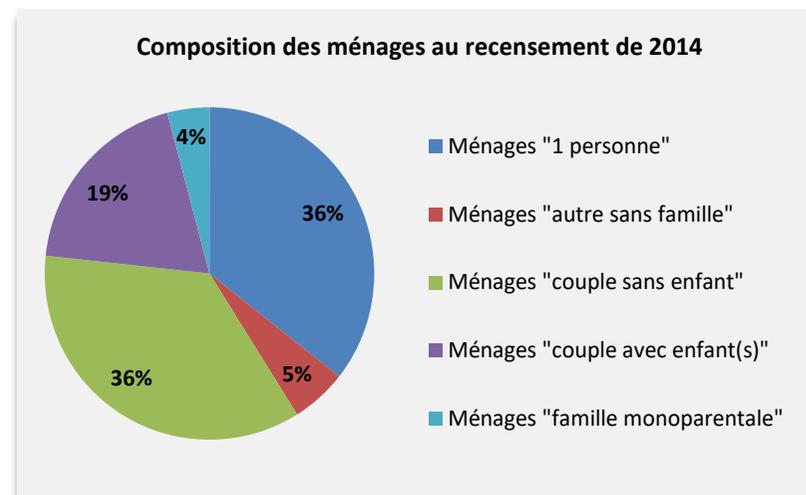


(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales)

### Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2015



(Sources : Insee, RP2015 exploitation principale)



(Sources : Insee, RP – Mis en ligne au 29/06/2017)

Cette tendance résulte de la combinaison des facteurs suivants : la déformation de la structure par âge qui est liée au vieillissement et le changement de société avec le bouleversement des modèles familiaux (part notable de cellules monoparentales, fragilité des unions et décohabitation, mise en couple plus tardive chez les jeunes...). Ce même si la famille dite « traditionnelle ou nucléaire » demeure le modèle le plus répandu. Au sein de la commune, les principales tendances quant aux ménages sont :

- La prédominance des petits ménages. Ce sont majoritairement des personnes seules (divorcées ou célibataires et situation de veuvage) et des couples sans enfants ou dont les enfants ont quitté le domicile familial. Suivent les couples avec enfant unique et, dans une moindre mesure, les ménages « autres sans familles » et monoparentaux ;
- Une part plus importante de couples « non-mariés » pour lesquels il est difficile de faire la distinction entre les célibataires « isolés » et les situations « d'union libre ». Notons que les couples mariés dominent et sont pour la plupart des retraités et des personnes de la génération « Baby Boomers ».

### I.1.3. Les variations saisonnières, ponctuelles ou périodiques et la répartition de la population sur le territoire communal

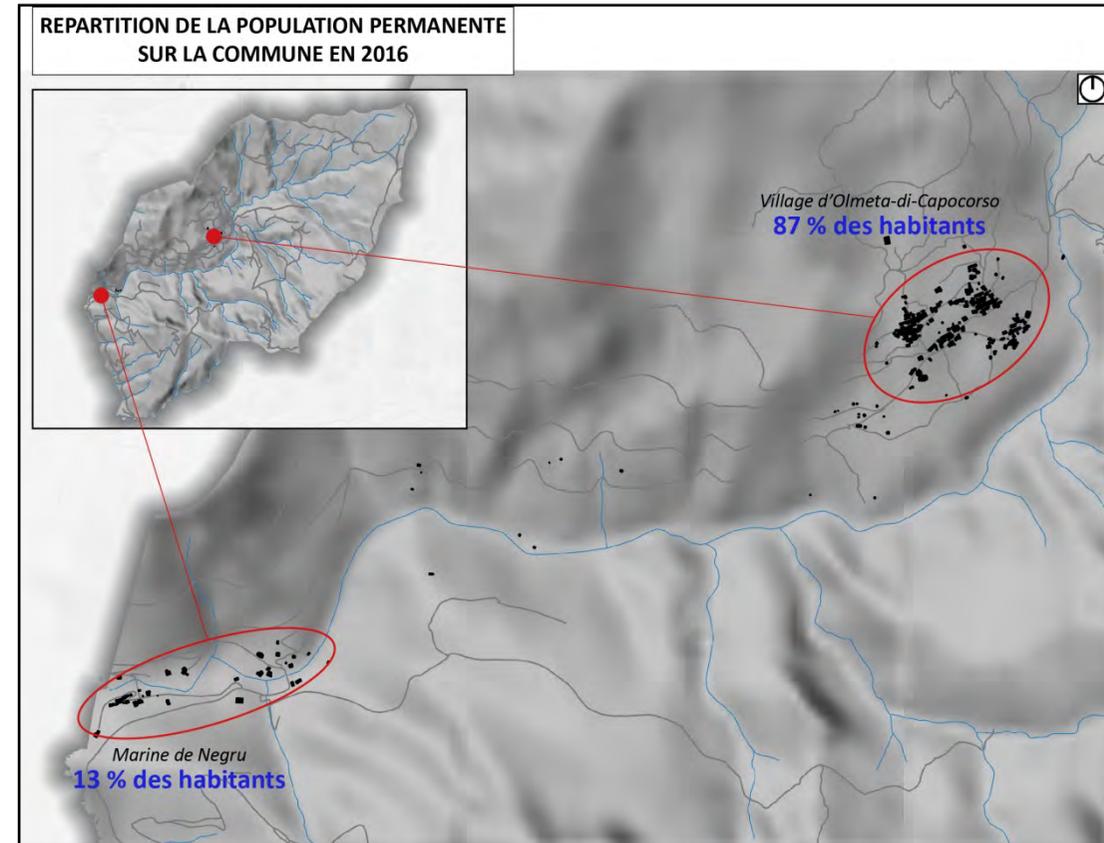
La commune conserve **l'une des plus faibles densités de population du Cap Corse** avec une moyenne de **6,9 habitants/km<sup>2</sup>**. A titre de comparaison, elle est de 37,2 hab/km<sup>2</sup> à l'échelle régionale et de 22,6 hab/km<sup>2</sup> pour l'ensemble du territoire intercommunal ;

En outre, **la population permanente est répartie de manière inégale** entre la marine de Negru et le village, ce dernier concentrant encore la grande majorité des habitants :

- La marine de Negru : 13 % des habitants ;
- Le village d'Olmata di Capocorso : 87 % des habitants.

D'autre part, la population **s'accroît de manière significative en période estivale**, durant laquelle elle avoisine aisément les **300 habitants**, du fait notamment de la fréquentation touristique et du retour de la diaspora vivant sur le continent.

Autrement, les variations sont relativement peu marquées et essentiellement rythmées par le phénomène de villégiature qui est caractéristique des villages insulaires, de nombreux insulaires originaires de la commune fréquentant plus ou moins régulièrement (vacances scolaires, weekends...) leurs résidences secondaires familiales.



## I.2. L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Olmata di Capocorso est une commune « fortement contrainte » (Cf. **Annexe 2 du PADDUC – Plan Montagne**) où la vie est surtout animée en saison estivale et durant les vacances scolaires, notamment avec la fréquentation touristique et le retour de la diaspora. Aussi, les principaux lieux de rencontre et de concentration du public sont :

- Au village, le cœur de vie du territoire : la « place-parking » de la mairie et le parvis de l'église paroissiale San Cesariu (avec son monument aux morts). Autrement, quelques dégagements libres et placettes ainsi que le lavoir et la fontaine de Poghju constituent des espaces de partage et de détente ;
- A la marine de Negru : la plage de galets et la petite « promenade » de front de mer sont des lieux très prisés l'été, tant par les locaux que les touristes.

Par ailleurs, le bâtiment de la mairie héberge une salle polyvalente avec une cour extérieure close. Afin d'agrémenter la vie des administrés, la municipalité s'est par ailleurs dotée d'outils d'information (site internet et bulletin communal) et est à l'initiative de divers événements culturels et festifs (concerts, repas et apéritifs conviviaux...). Notons qu'un musée (salle d'exposition) de la « Grotta Scritta » est en cours d'aménagement par le biais de la réhabilitation d'une ruine de Piazza.

Le paysage associatif Olmetais est quant à lui représenté par trois associations :

- « A Cumpagnia di San Teramu », association qui œuvre pour l'entretien du patrimoine bâti ;

- « Associu Culturale d'Olmata di Capi Corsu » (ACOCC) pour l'animation du village ;
- « La Perdrix », association de Chasse.



En termes d'événements majeurs, deux fêtes patronales sont organisées au mois d'août sur les sites de la chapelle Sant'Erasmu (ou San Teramu) et de l'église San Cesariu. En outre, une course pédestre (trail) de moyenne montagne se déroule au mois de juin, son parcours de 23 kilomètres s'étendant entre Olmeta di Capocorso et Santa Maria di Lota.

En revanche, il n'y a plus d'établissement scolaire<sup>1</sup> ni de service postal. De même, la commune manque de commerces ouverts à l'année (1 café au village et 1 café/restaurant ouvert l'été à la marine) et ne compte aucun commerce de proximité sédentaire. En revanche, la population peut profiter des tournées de marchands ambulants (boucherie, poissonnerie, épicerie, fruits et légumes, boulangers). Une petite entreprise qui est implantée au village assure également un service de taxi et de transport scolaire.

Il faut souligner que le Cap Corse offre un large panel de manifestations et d'activités entre montagne et mer (festivals, foires artisanales, fêtes et événements culturels, marchés des artisans et producteurs, sports, loisirs et autres activités de pleine nature...). Rappelons enfin que la commune est proche des pôles urbains de Saint-Florent (intermédiaire / 20 minutes de route) et Patrimonio (proximité / 10 minutes de route).

---

<sup>1</sup> Les écoles primaires publiques les plus proches sont localisées dans les communes de Canari et Patrimonio. Le collège le plus proche est à Saint-Florent.

## I.3. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

### I.3.1. Cadre général : l'emploi et les activités

#### 1.3.1.1. *Situation de l'emploi et du chômage*

La population communale comprend **une part significative et en hausse d'actifs** (67 % des 15 à 64 ans). Aussi, il faut distinguer les tendances suivantes :

**La part d'actifs ayant un emploi croît.** Néanmoins, cette situation favorable doit être relativisée car la grande majorité travaille en dehors du territoire communal. Précisons que les déplacements pendulaires s'effectuent préférentiellement vers Saint-Florent et le Nebbio ainsi que, dans une moindre mesure, vers l'agglomération bastiaise et ses pôles périphériques. **Le phénomène de « déconnexion » entre les lieux de travail et de résidence est donc marqué.**

Si la commune n'est que peu concernée par le mouvement de rurbanisation se développant au sein de l'aire urbaine bastiaise, la proximité des pôles de Saint-Florent et de Patrimonio est un facteur majeur de son attractivité résidentielle. L'avènement des télécommunications (internet entre autres) favorise également l'essor de la mobilité. En effet, la desserte numérique fait aujourd'hui partie des facteurs à intégrer pour améliorer l'attractivité résidentielle et économique d'un territoire.

D'autre part, les données sur le statut et la condition de l'emploi révèlent la prégnance de situations professionnelles que l'on peut qualifier de « stables » ou « solides ». En effet, les salariés prédominent (77 %) et sont pour la plupart des fonctionnaires ainsi que des titulaires de contrats à durée indéterminée (CDI). Les non-salariés sont quant à eux essentiellement (9 sur 10) des employeurs et indépendants.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2015	2010
<b>Ensemble</b>	<b>67</b>	<b>65</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>70,1</b>	<b>59,7</b>
<i>Actifs ayant un emploi en %</i>	64,2	51,6
<i>Chômeurs en %</i>	6,0	8,1
<b>Inactifs en %</b>	<b>29,9</b>	<b>40,3</b>
<i>Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	1,5	6,5
<i>Retraités ou préretraités en %</i>	17,9	11,3
<i>Autres inactifs en %</i>	10,4	22,6

(Sources : d'après Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2015	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>100</b>
<b>Salariés</b>	<b>34</b>	<b>77,3</b>
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	31	70,5
<i>Contrats à durée déterminée</i>	2	4,5
<i>Intérim</i>	1	2,3
<i>Emplois aidés</i>	0	0
<i>Apprentissage - Stage</i>	0	0
<b>Non-Salariés</b>	<b>10</b>	<b>22,7</b>
<i>Indépendants</i>	3	6,8
<i>Employeurs</i>	6	13,6
<i>Aides familiaux</i>	1	2,3

(Sources : d'après Insee, RP2015 exploitation principale).

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans	2015	2010
Nombre de chômeurs	4	5
Taux de chômage en %	8,5	13,5
Taux de chômage des hommes en %	6,7	8,3
Taux de chômage des femmes en %	11,8	23,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,0	60,0

(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la zone	2015	%	2010	%
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>
Travaillent :				
<i>dans la commune de résidence</i>	11	25,0	10	31,2
<i>dans une commune autre que celle de résidence</i>	33	75,0	23	68,7

(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).

Emploi et activité	2015	2010
Nombre d'emplois dans la zone	12 (11)	10
Indicateur de concentration d'emploi	27,3	31,2

(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).

**Le nombre de chômeurs (4 en 2015) reste limité.** Ce qui peut paraître surprenant compte tenu du tissu économique local très modeste, lequel n’offre actuellement que peu de possibilités en termes d’emplois salariés stables, surtout pour des jeunes à la recherche d’un premier travail et/ou d’un poste qualifié.

Signalons que les emplois saisonniers sont quant à eux limités, ce en dépit de l’importance du tourisme dans l’économie locale. Il faut dire que les commerces se résument à un café au village et un restaurant à la marine. En fait, les 2 structures d’hébergement marchand (gîtes et chambres d’hôtes) du secteur de la marine sont les principales pourvoyeuses de ces emplois.

Concomitamment, **la part d’inactifs décline.** Ce sont essentiellement des retraités et « d’autres catégories d’inactifs » dont des personnes au foyer.

Enfin et à titre indicatif sur le niveau de vie, 64 ménages fiscaux sont recensés en 2015 dans la commune et le revenu moyen des ménages est de 19 842,00 € (médiane de revenu disponible par unité de consommation - INSEE). En comparaison, ce dernier est de 18 747,90 € à l’échelle de l’intercommunalité du Cap Corse.

### 1.3.1.2. *Le tissu économique communal*

Le **tissu économique communal est très modeste.** Le dernier recensement publié par l’INSEE révèle en effet la présence de **8 établissements<sup>2</sup> en 2015**, 7 d’entre eux exerçant des activités

<sup>2</sup> L’établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l’entreprise. Il produit des biens ou des services : une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un hôtel d’une chaîne hôtelière, la boutique d’un réparateur de matériel informatique...L’établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l’économie.

marchandes (agriculture non comprise). En outre, ce sont des **structures de petite taille** qui n’ont pour la plupart aucun salarié permanent.

Les sources municipales fournissent quant à elles les informations suivantes sur les activités qui sont actuellement implantées sur le territoire communal :

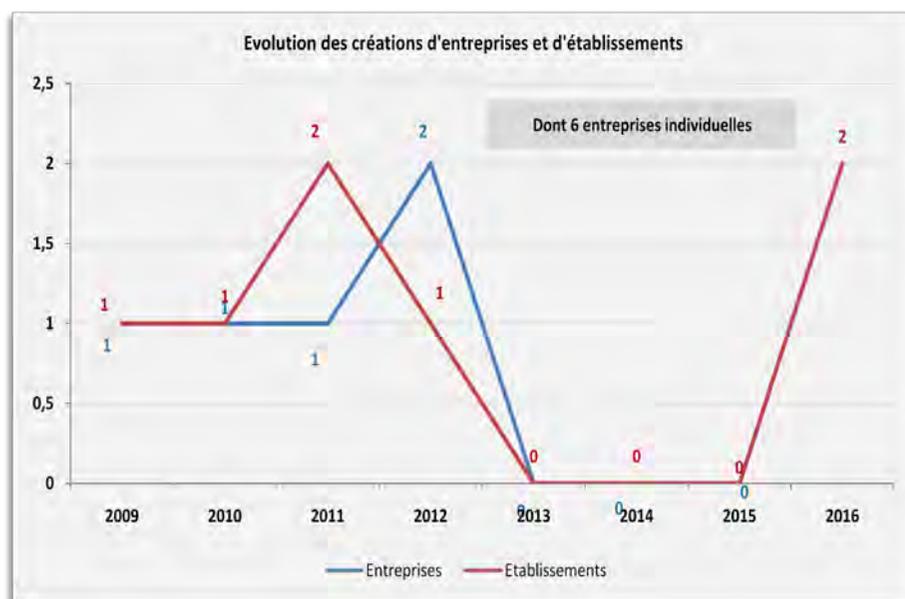
Activités économiques recensées (Hors agriculture)	<p><b>Au village :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 entreprise de transport (taxi, matériaux et scolaire) ;</li> <li>1 artisan maçon ;</li> <li>1 entreprise d’entretien d’espaces verts ;</li> <li>1 café.</li> </ul> <p><b>A la marine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 bar/restaurant (ouvert l’été) ;</li> <li>2 structures proposant des hébergements marchands (gîtes, chambres d’hôtes, location de maison et d’appartements).</li> </ul>
Services communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 mairie au village.</li> <li>(Projet de musée-salle d’exposition en cours d’étude au village).</li> </ul>



Mairie et salle polyvalente – village - 2017

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés ou +
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>100,0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<i>Agriculture, sylviculture et pêche</i>	1	12,5	1	0	0
<i>Industrie</i>	0	0,0	0	0	0
<i>Construction</i>	0	0,0	0	0	0
<i>Commerce, transports, services divers</i>	6	75,0	6	0	0
<i>Administration publique, enseignement, santé et action sociale</i>	1	12,5	0	1	0

(Sources : d'après Insee, CLAP, ensemble des activités).



(Sources : d'après Insee et Répertoire Sirene, Champ : activités marchandes hors agriculture).

Entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2015	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>6</b>	<b>100,0</b>
<i>Industrie</i>	0	0,0
<i>Construction</i>	0	0,0
<i>Commerce, transport, hébergement et restauration</i>	2	33,3
<i>Services aux entreprises</i>	3	50
<i>Services aux particuliers</i>	1	16,7

(Sources : d'après Répertoire Sirene, Champ : activités marchandes hors agriculture).

Etablissements par secteur d'activité au 31 décembre 2015	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>7</b>	<b>100,0</b>
<i>Industrie</i>	0	0,0
<i>Construction</i>	0	0,0
<i>Commerce, transport, hébergement et restauration</i>	4	57,1
<i>Services aux entreprises</i>	3	42,9
<i>Services aux particuliers</i>	0	0,0

(Sources : d'après Répertoire Sirene, Champ : activités marchandes hors agriculture).

Notons que les **créations de nouvelles structures sont limitées** au cours de ces 15 dernières années et il s'agit pour 6 d'entre elles d'entrepreneuriat individuel.

Précisons qu'il **n'y a pas de zone artisanale ou industrielle**. Les activités sont implantées à la marine de Negru et au village, ce dernier constituant le cœur de vie du territoire (animation, culture, centre administratif et résidentiel).

Le tissu économique est, à l’instar de la situation qui est observée à l’échelle insulaire\*, « **tertiarisé** » et **influencé par le tourisme**. Ainsi, les activités commerciales (hébergements, cafés et restaurants), le transport et autres services publics ou privés prédominent. Ce sont les principaux pourvoyeurs d’emplois (permanents et saisonniers) localisés sur la commune.

**\*Remarque : un modèle économique insulaire polarisé sur la consommation, l’immobilier et les services administrés !**

Rappelons que « *le modèle économique insulaire se caractérise par la faiblesse de l’agriculture et de l’industrie, par une place prépondérante du secteur tertiaire, notamment des services marchands qui bénéficient de l’importance des activités touristiques et surtout par la surreprésentation des services administrés. Le dynamisme du secteur de la construction, à l’origine de la majeure partie des créations d’entreprises depuis 2002, et son implication dans la valeur ajoutée produite dans l’île est également une particularité locale. Il est fortement dopé par la demande touristique et la commande publique...*

*...C’est un modèle dans lequel le système de création de richesses vise à capter le maximum de revenus privés (résidents, touristes) et publics (prestations sociales, subventions, investissements publics). Il implique d’importer des quantités sans cesse croissantes de produits pour répondre aux besoins générés, creusant de cette façon le déficit commercial. De plus, ce modèle s’accompagne de processus spéculatifs et inflationnistes qui se conjuguent pour renchérir de façon forte le coût de la vie. Aussi place-t-il la Corse dans une situation de dépendance vis-à-vis d’une source extérieure de capitaux, la rendant ainsi extrêmement vulnérable à la crise économique et financière ».* **(Extraits du Livrets II - PADD du PADDUC)**

On notera néanmoins que la sphère dite « productive »<sup>3</sup> l’emporte quelque peu sur la sphère « présenteielle » (ou « résidentielle »)<sup>4</sup>. Mais, l’écart est faible et le manque de mixité du tissu local reste évident. « *La partition de l’économie en deux sphères permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d’ouverture des systèmes productifs locaux* ». **(Cf. Extrait du site de l’INSEE – Définition de la sphère économique)**

Etablissements selon les sphères de l’économie au 31 décembre 2015	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>100,0</b>
Sphère productive	5	62,5
<i>dont domaine public</i>	0	0,0
Sphère présenteielle	3	37,5
<i>dont domaine public</i>	1	12,5

(Sources : d’après Insee, CLAP, ensemble des activités).

Quant à l’agriculture, secteur phare durant plusieurs siècles, elle tente aujourd’hui de subsister au sein de ce territoire qui conserve pourtant une identité rurale **(Cf. Chapitre suivant)**.

Comme le préconise le PADDUC, il est par conséquent essentiel de « *développer une économie locale au service de la création d’emplois et du partage des richesses produites* », ce en passant notamment « *d’une économie de rente à une économie productive et durable* ».

<sup>3</sup> Production de biens majoritairement consommés hors de la commune et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

<sup>4</sup> Activités locales produisant des biens et services visant la satisfaction des besoins des personnes sur la commune, résidentes ou touristes.

La commune possède des atouts pouvant lui permettre d'étoffer et de diversifier son tissu économique. Voici quelques pistes stratégiques méritant une attention particulière :

- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur de la population comme des activités ;
- Un tourisme de qualité entre terre et mer, responsable et basé sur la complémentarité entre tourisms balnéaire, vert et culturel ;
- Les activités agricoles et sylvicoles (filère bois) concourant à la valorisation et la transformation des productions locales ;
- L'industrie agro-alimentaire et une distribution de produits de qualité par le biais de circuits courts ;
- S'appuyer pour partie sur les performances thermiques et l'intervention sur le bâti ancien afin d'insuffler un nouvel élan au BTP ;
- Les activités liées à la mise en valeur de la mer, du littoral et de la montagne ;
- L'artisanat d'art ;
- Les potentialités en termes d'énergie renouvelables ;
- L'économie sociale et solidaire avec entre autres une promotion de l'économie coopérative.

## I.3.2. L'agriculture

### 1.3.2.1. *Etat des lieux de l'agriculture : exploitations et activités*

**L'agriculture fait partie intégrante de l'histoire d'Olméto di Capocorso comme de l'ensemble Cap Corse**, les potentialités de la vallée ayant été exploitées depuis l'Antiquité. Les Olmétois ont longtemps vécu grâce aux cultures vivrières (fruits et légumes en planches – « e Lenze ») et à la polyculture étagée (vergers d'agrumes, oléiculture, castanéiculture et viticulture<sup>5</sup> notamment). Du XIV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle, de nombreux habitants partaient en outre cultiver de manière périodique le blé dans les Agriates. Le vin, la farine de céréales, l'huile d'olive et les cédrats étaient entre autres des denrées prisées et faisaient l'objet d'un commerce<sup>6</sup> lucratif.

Le pastoralisme était une autre activité majeure (pour la viande, le lait, les peaux) avec d'importants cheptels bovins, caprins et ovins. L'élevage de chevaux et d'ânes servait quant à lui au transport de marchandises vers l'extérieur de la vallée et Bastia, ce par le biais d'un réseau de sentiers muletiers.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, la commune n'a malheureusement pas été épargnée par la **déprise agricole**. Son territoire conserve néanmoins une identité rurale et, en dépit de la reconquête végétale, le paysage affiche ici et là des traces des anciennes pratiques qui l'ont autrefois profondément modelé (bergeries et pagliaghji, aire de battage du blé « Aghja », murs de pierre, anciens jardins en terrasses, canaux d'irrigation, moulins à huile et à farine, rucher, vestiges d'oliveraies et de châtaigneraies...).

---

<sup>5</sup> 40 ha de vigne en 1790.

<sup>6</sup> La marine possédait des « magazzini » (entrepôts) pour commercer localement ou avec l'Italie et le continent.



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Moulin à huile d'olive du XVIII<sup>ème</sup> siècle au village (Cariacciu).*



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Bergerie Mandria di Patricciola  
et  
enclos de la fin XIX<sup>ème</sup> début XX<sup>ème</sup> (?) siècle.*



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Moulins à farine de Cinghu (XVI<sup>ème</sup> siècle), de Ponte (XV<sup>ème</sup> siècle) et de Maestracci (XVI<sup>ème</sup> ou XVII<sup>ème</sup> siècle).*



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Rucher Margarita (1<sup>ère</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle)*



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Bergeries Mandria di San Roccu et Mandria di Funtanella  
(2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> (?) siècle).*



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Moulins à farine de Negru Supranu  
(XVI<sup>ème</sup> ou XVII<sup>ème</sup> siècle).*



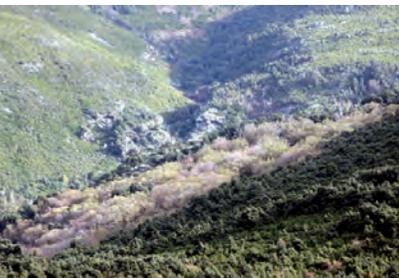
Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Aghja Fontanella  
(limite XVIII<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> (?) siècle).*



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Pagliaghji di Coll'Albergu, di i Meli et d'Erbina (limite XVIII<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> (?) siècle).*



Châtaigneraie au Nord-Est du village



Ciavatti, Jean-Charles - © Collectivité Territoriale de Corse

*Aire de pacage en entrée du village, au lieu de l'église San Cesariu.*



Oliveraies et châtaigniers du village

Notons que les jardins en terrasses et autres jardinets clos présents dans l'environnement du village et de la marine sont souvent entretenus par les propriétaires mais non cultivés, si ce n'est pour une destination privée (petits potagers, arbres fruitiers...).

Les dernières données qui sont issues des recensements AGRESTE révèlent que 2 exploitations étaient établies sur la commune en 2010, avec une orientation technico-économique vers les cultures fruitières et permanentes.

Données principales	2010	2000	1988
Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	2	1	6
Travail dans les exploitations (unité de travail annuel)	2	1	2
Orientation technico-économique de la commune	Fruits et autres cultures permanentes	Fruits et autres cultures permanentes	NC
Superficie agricole utilisée (en ha)	13 ha	1 ha	6 ha
Cheptel (unité de gros bétail)	0	0	18
<i>Dont terres labourables (en ha)</i>	0	0	0
<i>Dont cultures permanentes (en ha)</i>	S	s	5
<i>Dont toujours en herbe (en ha)</i>	0	0	s

(Sources : d'après données AGRESTE, recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010).

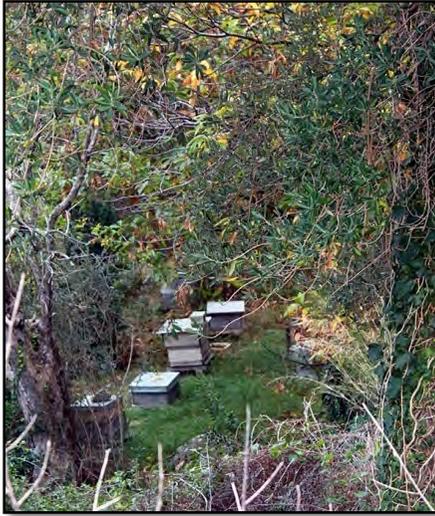
Les sources municipales confirment quant à elles la présence de **3 exploitants ayant leur siège sur la commune en 2018** :

Type d'activité	Nombre d'exploitants Siégeant sur la commune
Elevage (caprins, porcins, ovins ou bovins)	2
<i>Et production de fromage</i>	1
<i>Et production de charcuterie artisanale</i>	0
<i>Et production de viande</i>	1
Production maraîchère	0
Apiculteur	1
Arboriculture et cultures fruitières	1
<i>Dont production d'olives et/ou d'huile d'olives</i>	0
<i>Dont production d'agrumes</i>	0
<i>Dont Castanéiculture</i>	1

- Un éleveur de bovins qui exploite également des châtaigniers, lesquels sont localisés au dessus du village ;
- Un berger qui s'est récemment installé au lieu de l'ancienne bergerie de Sparagaghju et possède un cheptel de près de 265 chèvres ;

Signalons que ces deux exploitants projettent d'élever des porcs en complément de leurs activités existantes.

- Un apiculteur, lequel souhaite aménager un local abritant une miellerie et un point de vente.



Ce sont des exploitations de petite taille, à dimension familiale, dont les productions qualitatives (viande bovine, farine de châtaigne, fromage fermier et Brocciu, miel) sont vendues essentiellement en circuits court<sup>7</sup> (restaurants et commerces alimentaires du Cap Corse, du Nebbio ou de la région bastiaise, foires artisanales, points de vente des agriculteurs...)

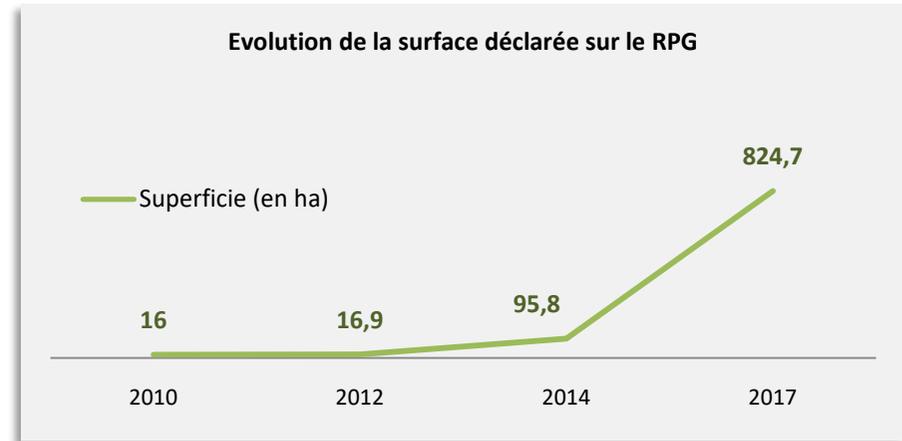
Par ailleurs, les deux éleveurs sont inscrits dans une démarche agrotouristique avec l'adhésion au réseau de **la Route des Sens Authentiques** (« A strada di i sensi »).

### 1.3.2.2. *Les surfaces agricoles déclarées*

Les surfaces qui sont déclarées sur Olmeta di Capocorso sont en très nette augmentation depuis 2010 comme le révèle l'étude du registre parcellaire graphique (RPG). En 2017<sup>8</sup>, une forte progression est nouvellement enregistrée avec 824,7 ha déclarés (+ 728,9 hectares entre 2014 et 2017), lesquels représentent près de 38 % du territoire communal. **(Cf. Figures qui suivent)**

<sup>7</sup> « Concernant la commercialisation, le développement renforcé des circuits courts permettrait de valoriser la production locale face à une demande accrue de produits du terroir ». « L'importance économique des circuits courts de distribution en agriculture et agroalimentaire (parts de marché, débouchés, potentiel de développement) n'est plus à démontrer ». Extraits du Livret I – Diagnostic du PADDUC.

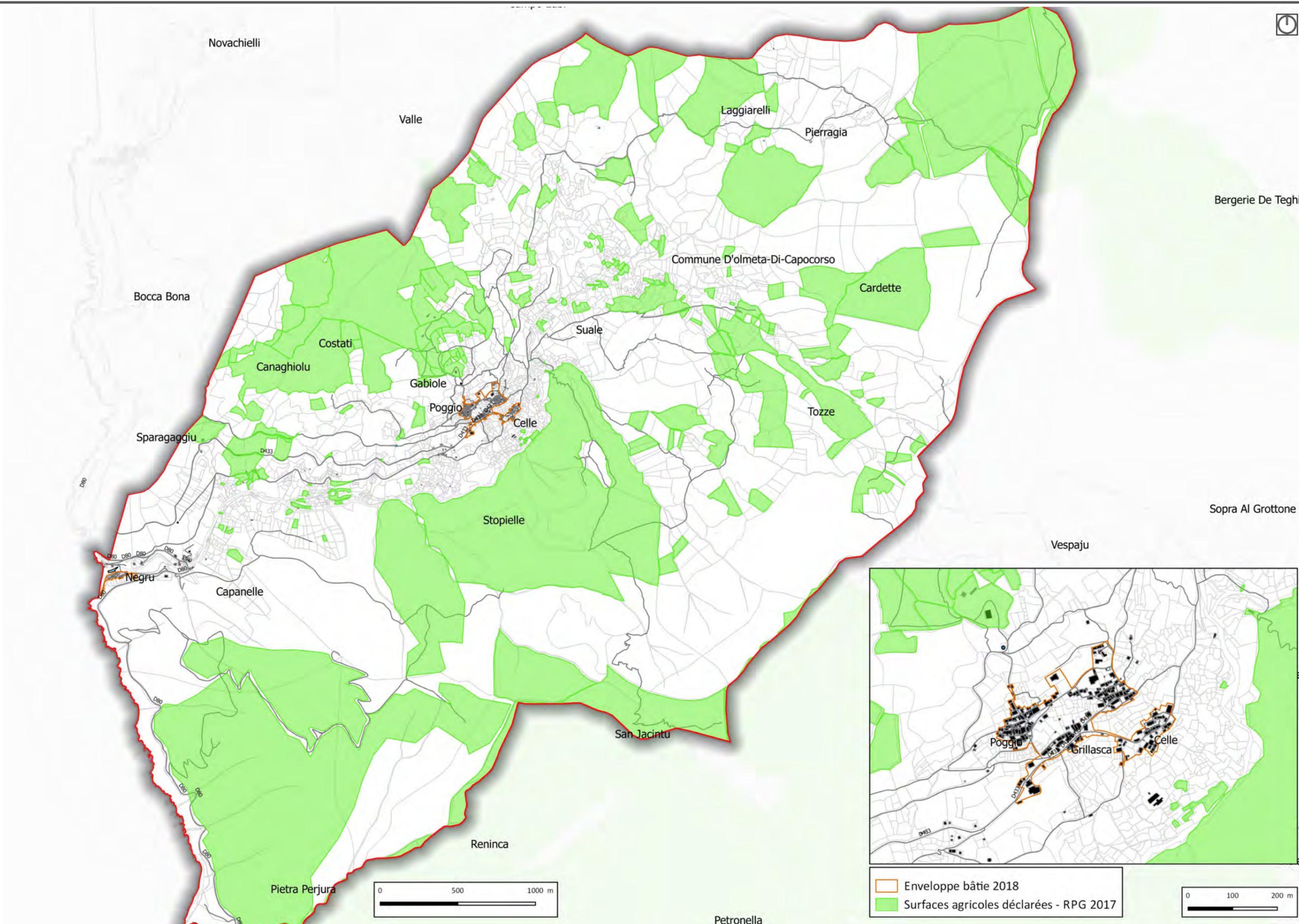
<sup>8</sup> Le RPG 2017 est pour l'instant la plus récente version publiée et consultable.



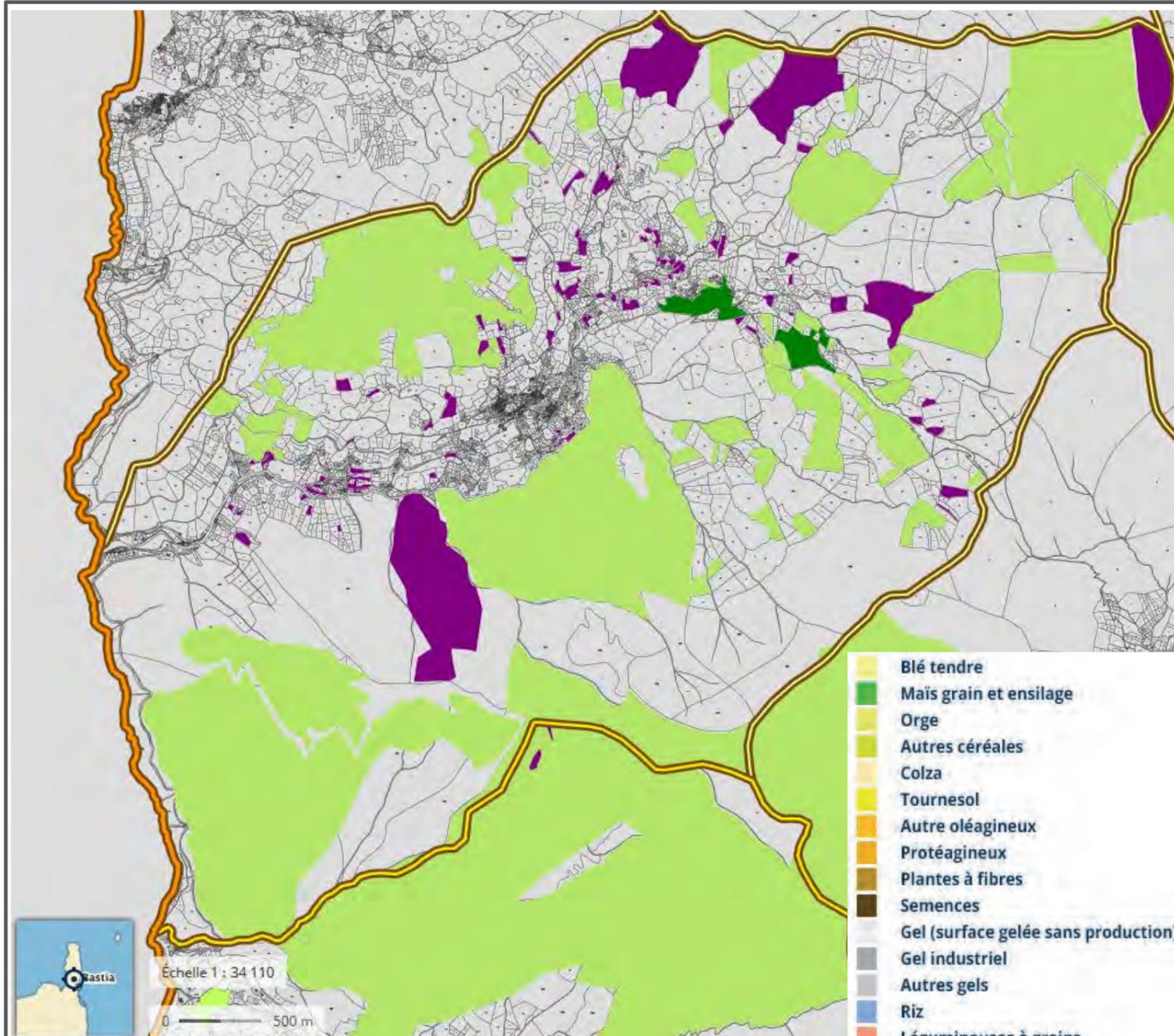
Autre constat, les surfaces déclarées sont très peu diversifiées (vocation et cultures) et disséminées sur l'ensemble de la commune. Par ailleurs, les espaces dédiés à l'élevage et au pastoralisme (aires de pacage et parcours) prédominent nettement avec des parcelles qui sont catégorisées en estives et landes (Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes / Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes).

Certaines châtaigneraies situées au Nord-Est du village et du lieu-dit Suale sont également déclarées et exploitées.

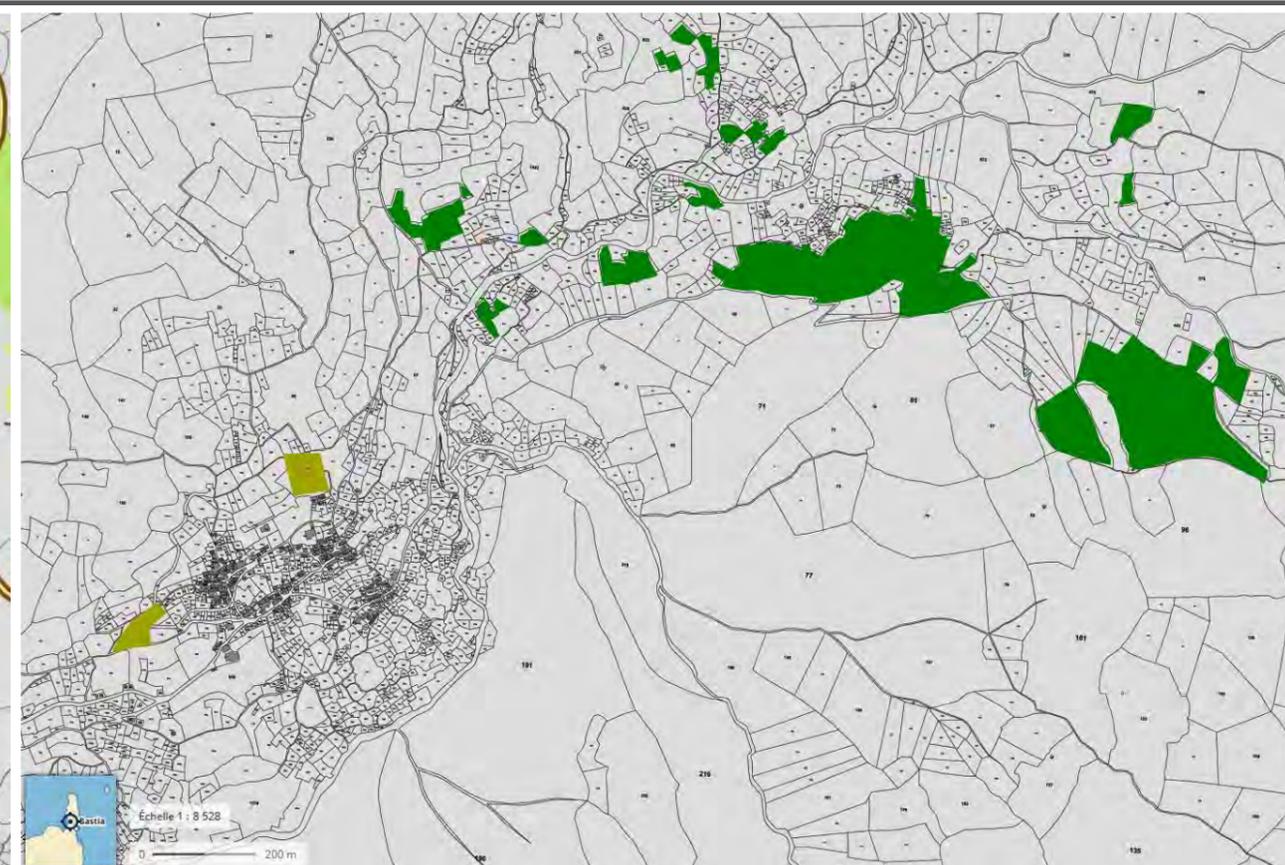
Notons enfin que les surfaces agricoles temporairement inexploitées sont assez nombreuses et que les oliveraies qui étaient déclarées en 2016 en périphérie du village ne le sont plus. Pourtant, les oliviers sont très présents dans le paysage et plusieurs oliveraies entretenues (taille, filets pour les récoltes) y sont encore visibles.



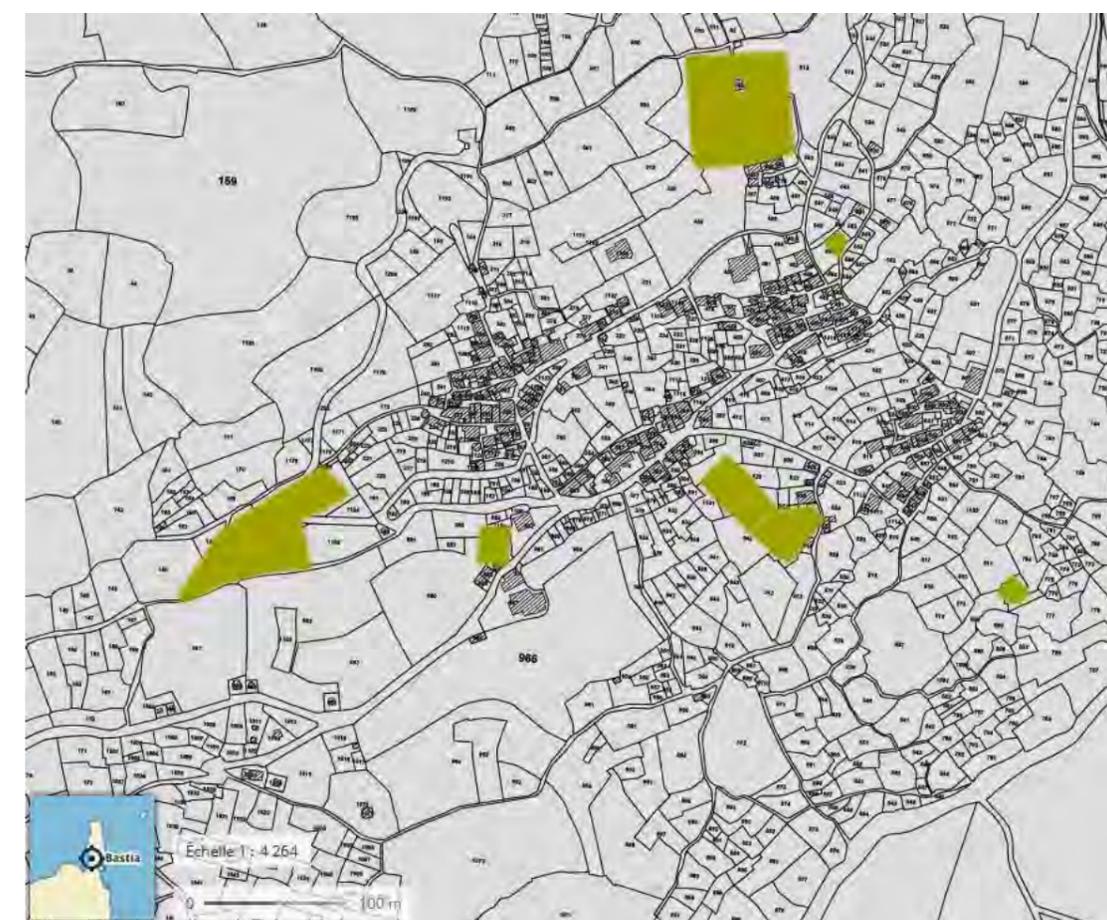
(Sources : fonds BD PARCELLAIRE et TOPO 2017 - IGN / RPG anonyme - Agence de Services et de Paiement)



RPG 2017



RPG 2012



RPG 2007

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autre oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Semences
- Gel (surface gelée sans production)
- Gel industriel
- Autres gels
- Riz
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruit à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Canne à sucre
- Arboriculture
- Divers
- Non disponible

### 1.3.2.3. *Les espaces à enjeux et potentialités agricoles*

Rappelons que l'une des orientations stratégiques du PADDUC (livrets II et III) est de **protéger les espaces agricoles et sylvicoles**, notamment les espaces cultivables à potentialités agronomiques qui sont pour la majorité situés en plaine et les terrains qui sont menacés par une forte pression urbaine.

La volonté étant de **doubler la production agricole et sylvicole à 30 ans** en corrigeant les évolutions observées de l'occupation du sol : artificialisation, pression foncière et sous-mobilisation. D'autant que « **le poids en volume de la production agricole insulaire reste en deçà des besoins de la consommation locale** ». Les objectifs à retenir en matière de préservation du potentiel productif sont les suivants :

- Protéger et maintenir les terres cultivables et à potentialité agropastorale, ainsi que les terres cultivables desservies par un équipement public d'irrigation ou en projet d'équipement ;
- Maintenir les espaces pastoraux, complémentaires du capital agricole productif, et favoriser leur désenclavement et reconquête ;
- Protéger et gérer durablement les espaces naturels et forestiers.

Dans ce dessein, une typologie des « espaces de production » a été établie pour représenter les enjeux agricoles. Sont ainsi spatialisés :

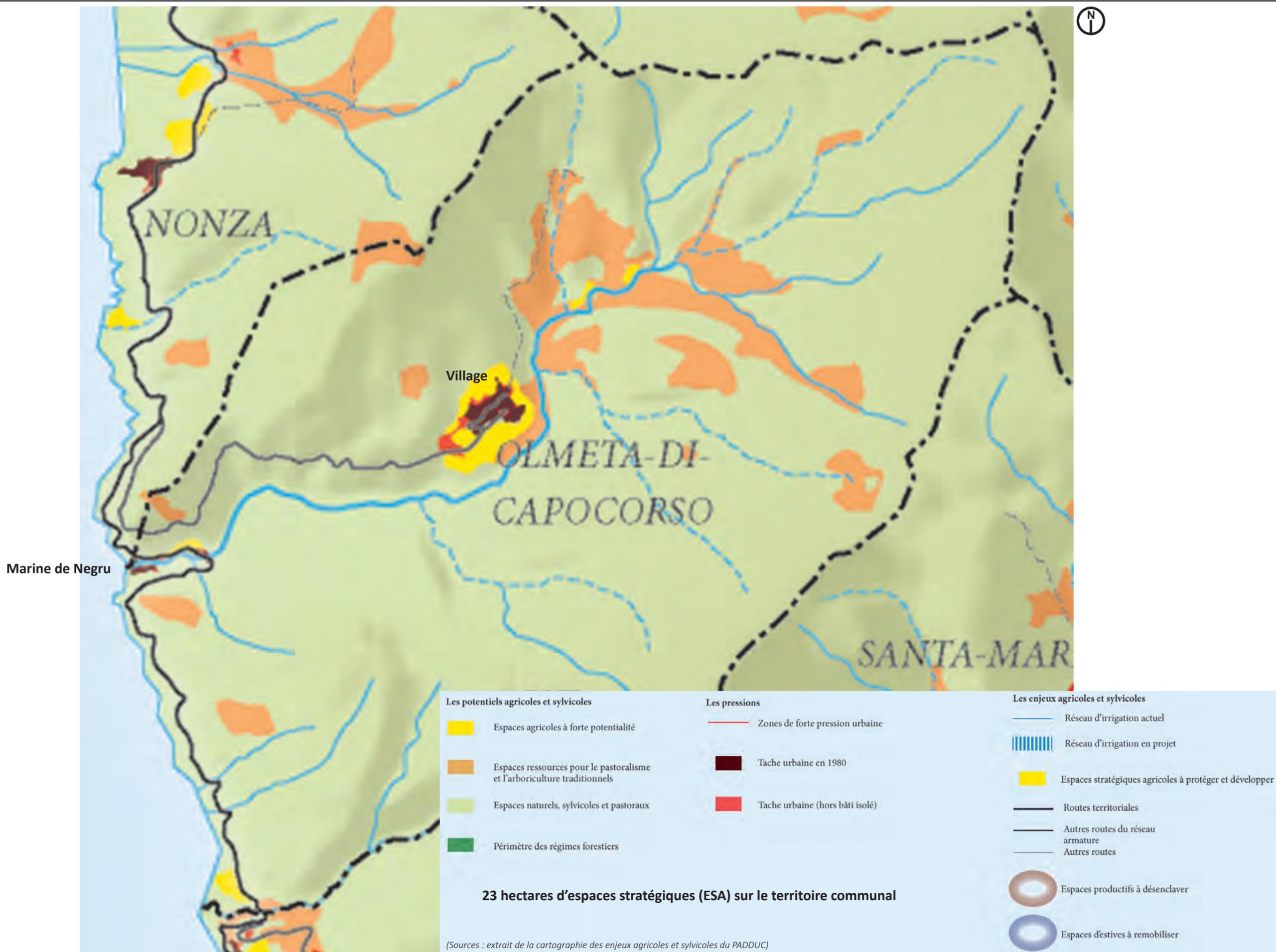
- **Les espaces stratégiques agricoles (ESA)** : ils sont constitués par les espaces cultivables (moins de 15 % de pente) à potentialité agronomique, incluant les espaces pastoraux présentant les meilleures potentialités, ainsi que par les espaces cultivables et équipés ou en projet d'un équipement structurant d'irrigation. **Leur surface régionale est de 105 119 ha.**

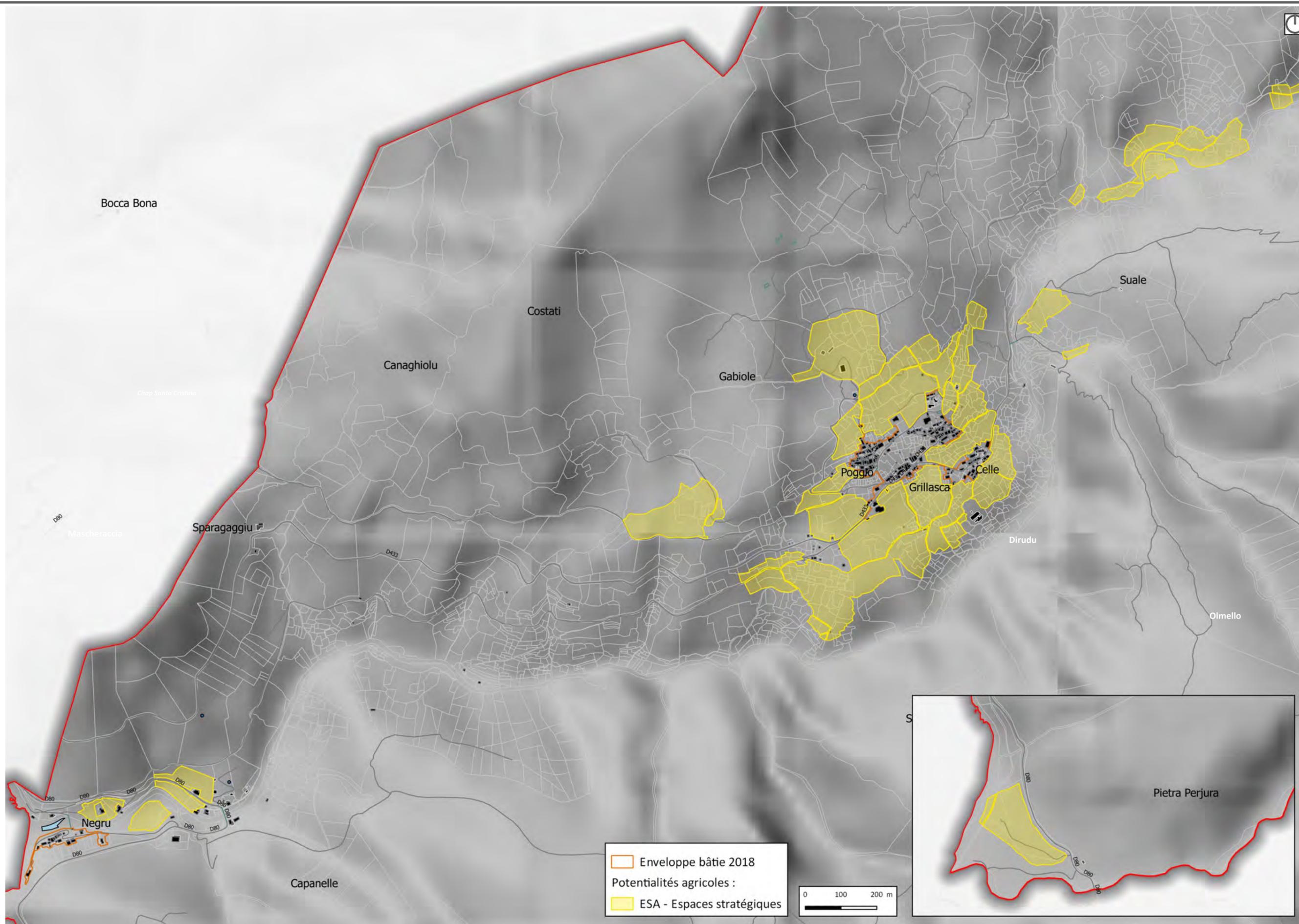
- **Les espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle** : ils sont constitués par les espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels. **Leur surface régionale est de 120 720 ha.**
- **Les espaces naturels, sylvicoles et pastoraux** : ils sont constitués des espaces naturels, forestiers, arborés, agropastoraux ou en friche. **Leur surface régionale est de 631 900 ha.**

Sur la commune d'Olméti di Capocorso, le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) comptabilise **23 ha** d'espaces stratégiques (ESA). Il faut préciser qu'il **appartient aux documents locaux d'urbanisme de localiser (SCOT) ou de délimiter ces espaces de production (PLUi, PLU, cartes communales) chacun à leur échelle. (Cf. Figures suivantes)**

Dans ce cadre, **le Plan local d'urbanisme délimite près de 38,7 hectares d'ESA**. Aussi, leur délimitation repose sur une analyse croisée et multicritère. Au préalable, elle est effectuée en étudiant différentes données cartographiées de référence sous un logiciel SIG : les surfaces déclarées (RPG), une couche des pentes inférieures à 15 %, le zonage Agro-Sylvo-Pastoral de la SODETEG, différentes BD IGN (ORTHO, SCAN25 et PARCELLAIRE) ainsi que les photographies aériennes historiques (outil « remonter le temps » de l'IGN).

Précisons que les coupures artificielles (routes) et naturelles (lits des cours d'eau) significatives ont été exclues des surfaces délimitées. Il en est de même pour les secteurs présentant une valeur écologique avérée (espace boisé significatif, ripisylve et zones humide, corridor ou réservoir de biodiversité...).





Enveloppe bâtie 2018  
Potentialités agricoles :  
ESA - Espaces stratégiques

0 100 200 m

Dans l'ensemble, son territoire comporte donc une proportion relativement limitée d'espaces à très forte potentialité agricole (**les ESA délimités par le PLU représentent 1,8 % de la superficie du territoire**) et ce principalement en raison des contraintes topographiques. D'autre part, l'analyse croisée avec le zonage agro-sylvo-pastoral SODETEG (**Cf. Figure qui suit**) met en évidence les données suivantes :

- Le classement en ESA de parcours cultivables à forte potentialité (CP2 et CPB1), de parcours améliorables à forte potentialité (P1) ainsi que d'anciennes vignes et des jardins autrefois cultivés.

ASP SODETEG	<b>Pastoral améliorable</b>	P1 et P3
	<b>Pastoral cultivable</b>	CP2 et CPB1
	<b>Agricole actuel (1982)</b>	Jardins et vignes
Autre (cartographies historiques et observation de terrain)	<b>Jardins en terrasses de fond de vallée, en amont du village</b>	Superposition avec du P1 et P3 de l'ASP

- Le classement en ERPAT d'oliveraies (pour certaines à l'abandon), de vestiges de châtaigneraies, d'anciennes terrasses disséminées sur les flancs de vallée et qui sont pour certaines déclarées ainsi que de parcours améliorables à forte et moyenne potentialités (P1, P3 et P4).

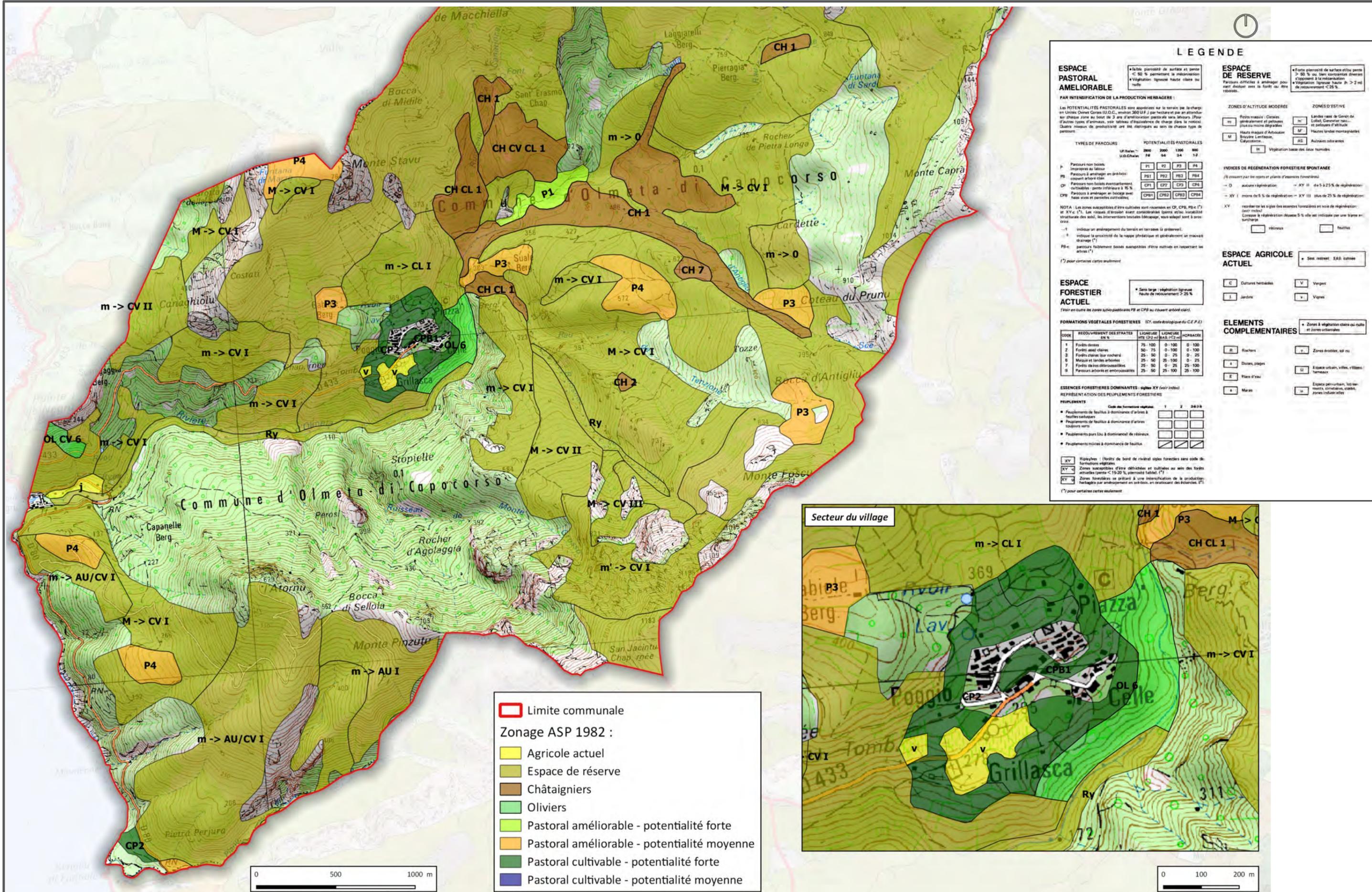
Les POTENTIALITÉS PASTORALES sont appréciées sur le terrain par la charge en Unités Ovines Corses (U.O.C., environ 360 U.F.) par hectare et par an attendue sur chaque zone au bout de 3 ans d'amélioration pastorale sans labours. (Pour d'autres types d'animaux, voir tableau d'équivalence de charge dans la notice). Quatre niveaux de productivité ont été distingués au sein de chaque type de parcours.

TYPES DE PARCOURS		POTENTIALITÉS PASTORALES			
		UF/ha/an ~ U.O.C/ha/an	2800 7-8	2000 5-6	1200 3-4
P	Parcours non boisés impropres au labour	P1	P2	P3	P4
PB	Parcours à aménager en pré-bois couvert arboré clair	PB1	PB2	PB3	PB4
CP	Parcours non boisés éventuellement cultivables - pente inférieure à 15 %	CP1	CP2	CP3	CP4
CPB	Parcours à aménager en bocage avec haies vives et parcelles cultivables	CPB1	CPB2	CPB3	CPB4

(Sources : extrait de la légende du document « Éléments pour un Zonage Agro-Sylvo-Pastoral de la Corse » - SODETEG)

Les terrains présentant les meilleures potentialités agricoles (en incluant les contraintes d'accessibilité) sont donc localisés à la marine de Negru (rive Nord du cours d'eau d'Olméa), à l'extrémité Sud-Ouest du littoral communal (en limite avec Farinole), autour du village ainsi qu'au Nord de la bergerie de Suale.

Le territoire communal possède par ailleurs quelques potentialités sylvicoles. Il présente un couvert végétal plutôt continu et souvent arboré, lequel s'est progressivement étoffé avec le déclin de l'agriculture durant le XX<sup>ème</sup> siècle. Ce dernier a effectivement favorisé la reconquête de surfaces anciennement exploitées par le maquis et d'autres essences forestières, notamment des massifs de chênes (vert et liège) et des forêts composites. Ces **potentialités restent toutefois limitées par les contraintes d'accessibilité et de topographie.**



### LEGENDE

**ESPACE PASTORAL AMELIORABLE**  
 \* forte potentialité de surface et pente < 30 % permettant la mécanisation  
 \* végétation ligneuse haute classe au solle

**ESPACE DE RESERVE**  
 \* forte potentialité de surface et pente > 30 % ou, dans certaines zones, opposées à mécanisation  
 \* végétation ligneuse haute h > 2 m de mouvement < 25 %

**ESPACE AGRICOLE ACTUEL**  
 \* Sens restreint : SAB, culture

**ELEMENTS COMPLEMENTAIRES**  
 \* Zones à végétation claire ou rulle et zones ombragées

**POTENTIALITES PASTORALES**

TYPES DE PARCOURS	POTENTIALITES PASTORALES
UF (ha)	UF (ha)
P1	P1
P2	P2
P3	P3
P4	P4
CP1	CP1
CP2	CP2
CP3	CP3
CP4	CP4
CP5	CP5
CP6	CP6
CP7	CP7
CP8	CP8

**INDICES DE REGENERATION FORESTIERE SPONTANEE**

— 0 aucune régénération — XY I de 5 à 25 % de régénération  
 — XY II moins de 5 % de régénération — XY III plus de 25 % de régénération

**ESSENCES FORESTIERES DOMINANTES** : sigles XY (voir index)

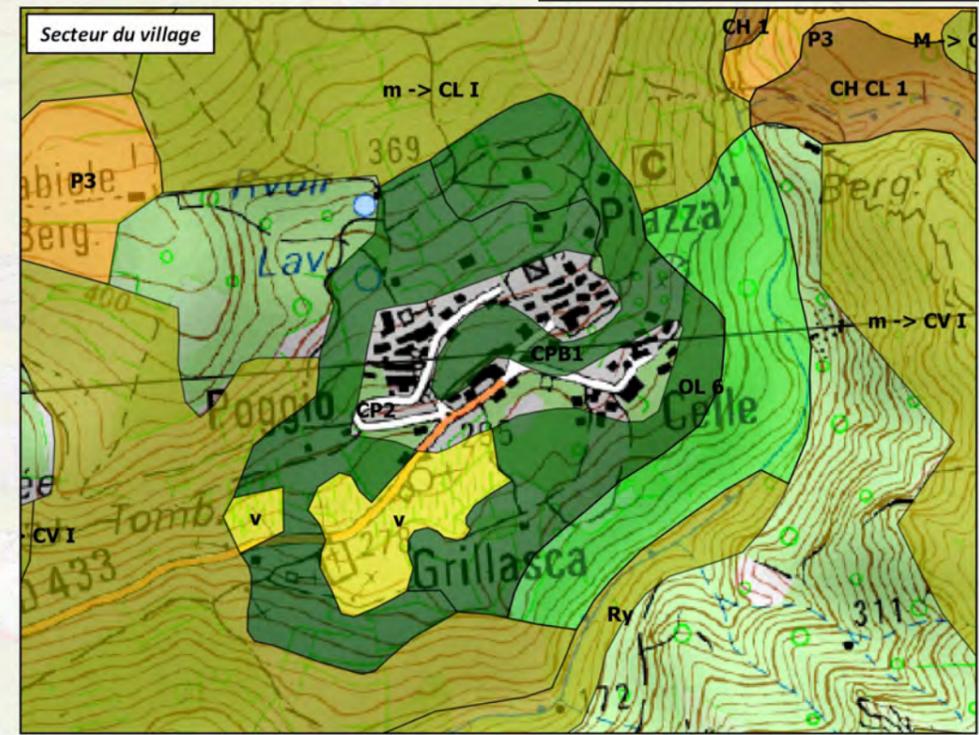
**REPRESENTATION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS**

Code de formation végétale	1	2	3	4
Peuplements de feuillus à dominance d'arbres et feuilles caduques				
Peuplements de feuillus à dominance d'arbres toujours verts				
Peuplements purs liou à dominance de résineux				
Peuplements mixtes à dominance de feuillus				

**REPRESENTATION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS**

XY I Ripisylves : forêts de bord de rivière à types forestiers sans code de formations végétales  
 XY II Zones susceptibles d'être défrichées ou cultivées au sein des forêts actuelles (pente < 15-20 %, pierrosité faible) (\*)  
 XY III Zones forestières se prêtant à une intensification de la production pastorale par aménagement en prairie, en prairie des écuries (\*)

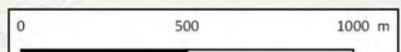
(\*) pour certaines cartes seulement



**Limite communale**

**Zonage ASP 1982 :**

- Agricole actuel
- Espace de réserve
- Châtaigniers
- Oliviers
- Pastoral améliorabile - potentialité forte
- Pastoral améliorabile - potentialité moyenne
- Pastoral cultivable - potentialité forte
- Pastoral cultivable - potentialité moyenne



Pour chaque espace de production, le livret IV du PADDUC prévoit des orientations réglementaires précisant les modalités de transcription, ainsi que les principes de préservation et usages qui y sont autorisés.

**Globalement, le maintien de ces espaces dans leur vocation doit être garanti**, notamment dans les documents d'urbanisme et vis-à-vis des autorisations d'urbanisme. Cette préservation est au service du projet agricole dans toutes ses dimensions (économique, sociale, paysagère et environnementale). Elle ne vise pas uniquement la potentialité en termes de productivité, mais également en fonction d'une économie et d'une organisation du territoire.

Par ailleurs, la protection des terres agricoles, pastorales et sylvicoles doit être complétée **par la mise en œuvre d'actions concrètes et cohérentes en termes de mobilisation, de valorisation et d'aménagement / viabilisation du foncier rural et forestier**. Aussi, le plan d'action visant à maîtriser et mobiliser le foncier, ainsi qu'à compenser les pertes de terrains agricoles peut s'articuler autour :

- **Des outils de maîtrise du foncier** : l'Office foncier de Corse, la SAFER, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ... ;
- **Des outils de mobilisation du foncier** : droit de préemption, Association Foncière Pastorale, Coopérative Forestière, Association Syndicale Libre, mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées pour exploiter l'ensemble des potentiels productifs agricoles, sylvicoles et pastoraux. Il faut notamment agir sur le regroupement des propriétaires et amplifier les démarches foncières territoriales ... ;
- **Des outils d'aménagement** : aménagement foncier agricole et forestier, désenclavement et desserte des espaces productifs par des infrastructures routières, équipement d'irrigation agricole ... ;

- **Des outils de protection renforcée** : mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP), Périmètre de Protection et de Mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN ou PPEANP), classement au titre de la protection des monuments naturels...

Il s'agit bien là de **maintenir et d'intégrer pleinement l'agriculture dans le processus de développement durable de la commune**. Une **attention particulière devra entre autres être portée aux surfaces déclarées ainsi qu'aux espaces présentant des potentialités notables en périphérie des zones actuellement urbanisées du territoire où la « concurrence » avec le développement du bâti les rend plus vulnérables**.

### 1.3.2.4. La valorisation de produits agricoles : signes officiels de qualité et d'origine

Le territoire d'Olmata di Capocorso est inclus dans l'aire géographique de plusieurs produits agricoles bénéficiant d'un signe officiel d'identification de l'origine et de la qualité (Cf. [www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr)) :

Signes	Produits	Aire
AOC et AOP	Brocciu	Toutes les communes de Corse
AOC et AOP	Coppa de Corse – Coppa di Corsica	Toutes les communes de Corse
AOC et AOP	Jambon sec de Corse – Prisuttu	Toutes les communes de Corse
AOC et AOP	Lonzo de Corse – Lonzu	Toutes les communes de Corse
AOC et AOP	Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica	700 000 ha et 297 communes dont Olmeta di Capocorso
AOC et AOP	Miel de Corse – Mele di Corsica	Toutes les communes de Corse
AOC et AOP	Farine de châtaigne Corse - Farina castagnina corsa	Cartographie qui suit
AOC et AOP	Vins de Corse	Cartographie qui suit
IGP	Vins Ile de Beauté	Toutes les communes de Corse
IGP	Vins Méditerranée	Toutes les communes de Corse
IGP	Pomelo de Corse	Cartographie qui suit

- **L'appellation d'origine contrôlée (AOC)**, « c'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. La production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée. Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits ».
- **L'appellation d'origine protégée (AOP)** est une reconnaissance européenne de produits préalablement labellisés en AOC pour la France.
- **L'indication géographique protégée (IGP)** est une reconnaissance au niveau européen « du nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire : originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée ».

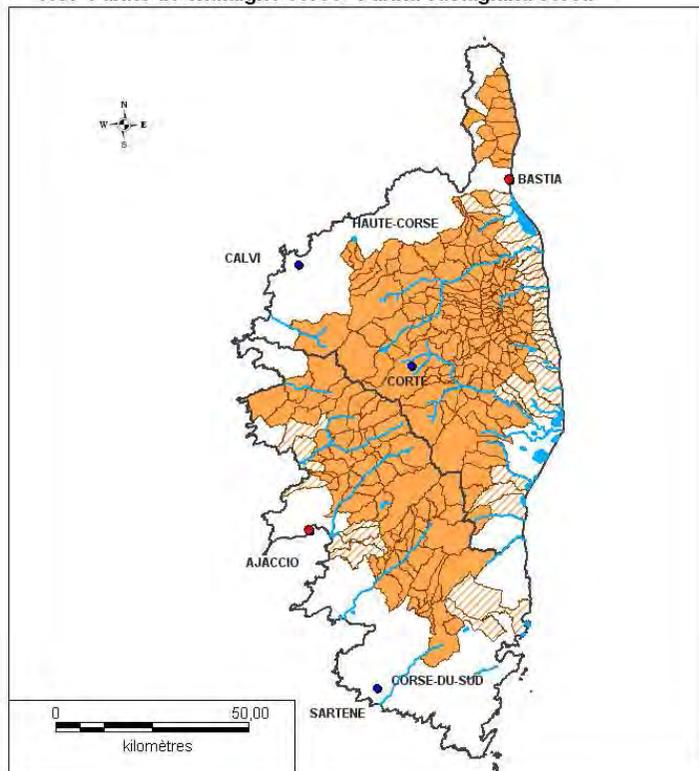
**Cette expression du lien unissant le produit et son terroir garantit ainsi une concurrence loyale pour les producteurs comme une origine certifiée pour les consommateurs. Elle permet aux différents acteurs de l'agriculture de valoriser des savoir-faire locaux et une production de qualité.**



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ



### Aire géographique AOP Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa



Limites administratives		Réseau hydrographique		Aire géographique AOP	
	Limites départementales		Cours d'eau		"Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa"
	Préfectures		Plans d'eau		Communes retenues en totalité
	Sous-préfectures				Communes retenues en partie

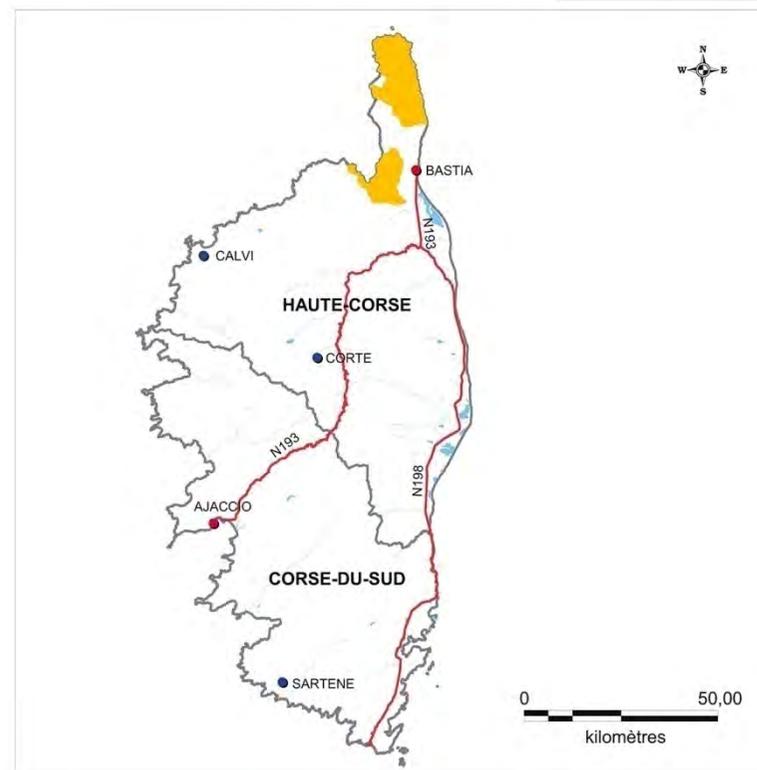
Sources : BDCarto2011, MAPINFO, INAO 2012-09



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ



### AOC Muscat du Cap Corse



	Limite départementale		Routes principales
	Préfecture		Cours d'eau
	Sous-préfecture		Plan d'eau
			AOC Muscat du Cap Corse

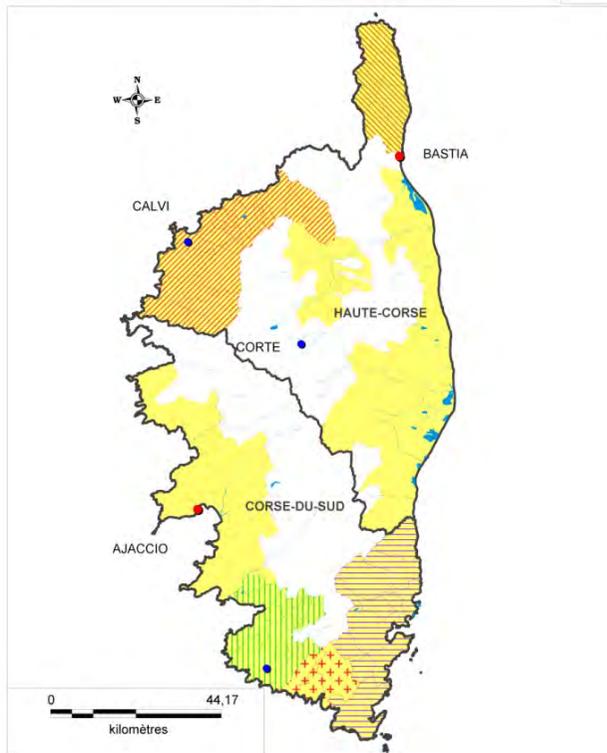
Source : BDCARTO-IGN, MAPINFO, INAO, 01/2012



### Aire géographique AOC "Vin de Corse" ou "Corse"



#### LOCALISATION



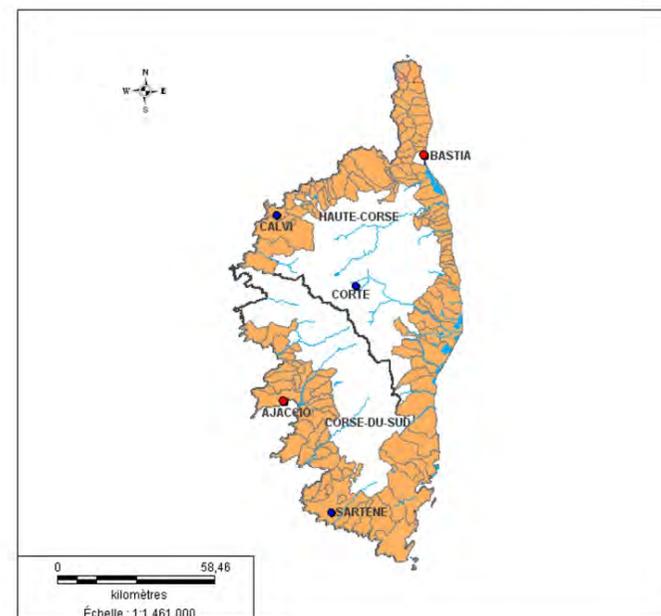
<b>Limites administratives :</b> Limites départementales Préfectures Sous-préfectures <b>Réseau hydrographique :</b> Cours d'eau Plans d'eau	<b>Aire géographique :</b> AOC "Vin de Corse" ou "Corse" <b>Dénominations géographiques complémentaires</b> "Coteaux du Cap Corse" "Calvi" "Sartène" "Figari" "Porto-Vecchio"
--	--

Sources : BCCarto IGN2011, MAPINFO, INAO 2012-05



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

### Annexe Aire géographique de l'IGP Pomelo de Corse



<b>Limites administratives</b> Limites départementales Préfectures Sous-préfectures	<b>Réseau hydrographique</b> Cours d'eau Points d'eau	<b>Aire géographique</b> IGP Pomelo de Corse
--	---	---

Sources : BDCARTO2011, MAPINFO, INAO, 11/2011

Aussi, le **décret n°2016-1886 du 26 décembre 2016** (application immédiate au 11 mai 2017) renforce la préservation des aires sous appellation AOP. Conformément aux dispositions de l'article L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), il définit le caractère « **substantiel** » des deux modes d'atteinte aux productions sous AOP que peuvent entraîner les projets de document d'urbanisme :

**1)** Dans le cas où ils prévoient une **réduction des surfaces** affectées aux productions. La réduction est qualifiée de substantielle lorsqu'elle est :

- **Supérieure à 1 % de l'aire géographique de production** : l'évaluation est faite en prenant en compte les superficies soustraites à l'activité agricole par le projet, par rapport à la surface totale de l'aire géographique ;

Somme des surfaces de l'AOP soustraites à l'activité agricole ----- Superficie totale de l'aire géographique de l'AOP
---

- Ou **supérieure à 2 % de l'aire comprise dans le périmètre géographique** de la commune ou, le cas échéant, de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). L'évaluation est faite en prenant en compte les superficies soustraites à l'activité agricole par le projet, par rapport à la superficie de l'aire incluse dans la ou les commune(s).

Somme des surfaces de l'AOP soustraites à l'activité agricole ----- Superficie de l'aire de l'AOP comprise dans le périmètre communal ou intercommunal
---

**Précision** : lorsque plusieurs AOP coexistent au sein d'une même commune, le calcul est basé sur l'appellation qui donne le résultat le plus contraignant.

**2)** Dans le cas où leur application porterait **atteinte aux conditions de production** des appellations. Elle est considérée comme substantielle dès lors qu'elle est de **nature à rendre un produit non conforme au cahier des charges de l'appellation**.

Les documents d'urbanisme ayant pour conséquence soit une réduction des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP dans les limites indiquées par le décret, soit une atteinte aux conditions de production définies dans le cahier des charges de l'AOP doivent être **soumis à l'avis conforme (et non plus consultatif) de la CTPENAF**.

### I.3.3. Le tourisme

#### 1.3.3.1. La fréquentation touristique

Rappelons que la **population communale d’Olmata di Capocorso s’accroît de manière significative l’été**, durant laquelle elle avoisine aisément les **300 habitants**, du fait notamment de la fréquentation touristique.

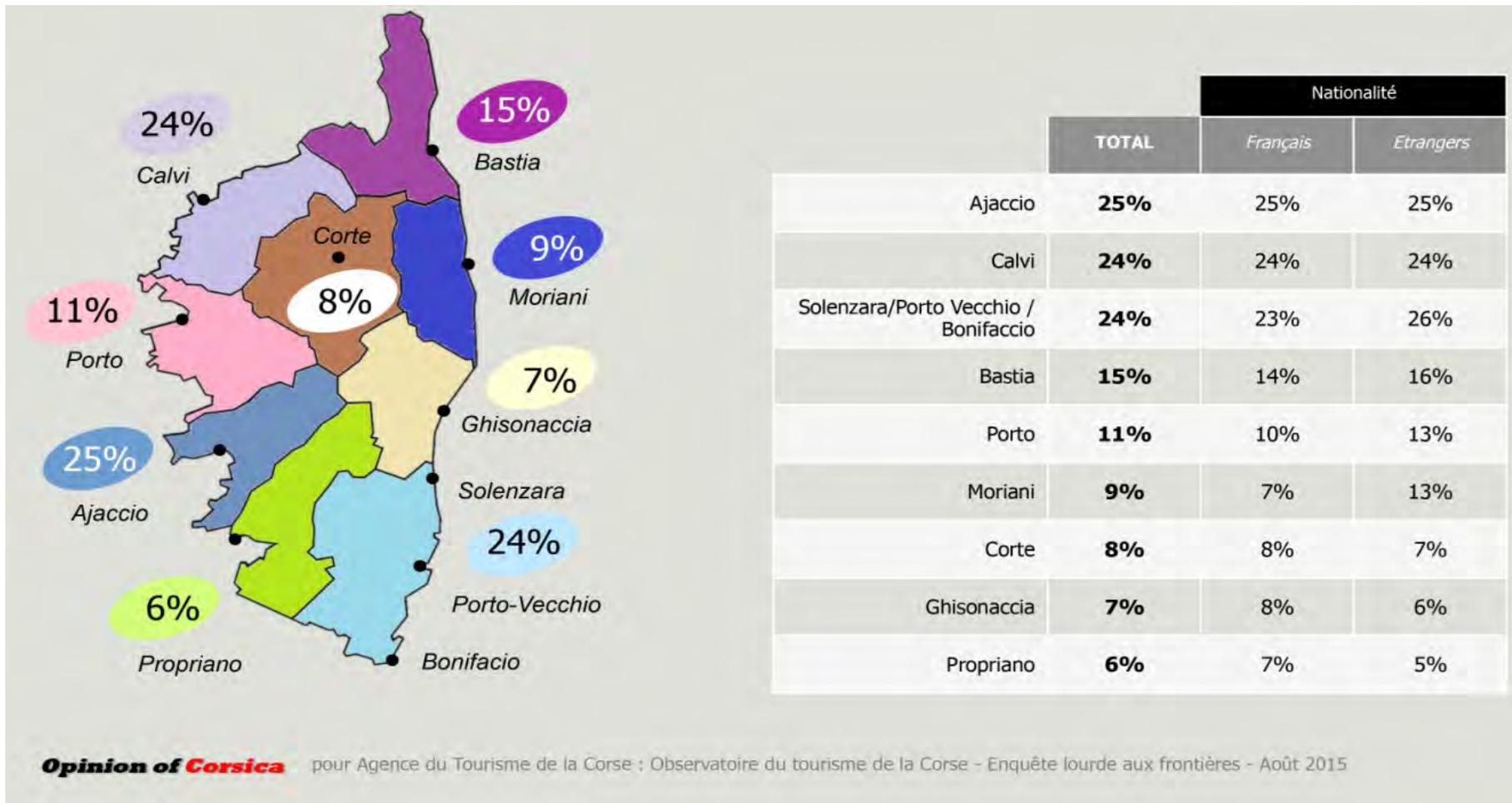
En Corse, « *la période de fréquentation touristique s’est étirée ces dix dernières années sur plus de six mois* ». « *Les séjours touristiques se concentrent à 85 % entre les mois d’avril et d’octobre et de façon encore plus marquée, à 45 % sur les seuls mois de juillet et d’août* ». **(Extraits des Livrets I et II – Diagnostic et PADD du PADDUC)**

La microrégion du Cap Corse appartient au **pays touristique bastiais (Cf. Annexe 8 – Schéma d’Orientation pour le Développement Touristique du PADDUC)**. Deuxième destination insulaire en 2002, il a été supplanté depuis 2007 par les deux pays majeurs actuels du « Sud Corse » et de « Balagne ». En 2012 et 2015, les données qui ont été publiées par l’Agence du Tourisme de la Corse positionnaient « Bastia – Cap Corse » au 4<sup>ème</sup> rang des pôles touristiques insulaires pour les séjours.

Le Cap demeure donc attractif, bénéficiant de multiples atouts entre montagne et mer ainsi que de la proximité du pôle supérieur bastiais et de son port de commerce. **Le tourisme est le moteur de l’économie locale** et, globalement, il se caractérise par sa **forte saisonnalité** avec des **pics de fréquentation estivaux**.

Pôles – Pays touristiques	Part des séjours totaux
Sud-Corse	25 %
Ajaccio	21 %
Balagne	17 %
Bastia-Cap Corse	15 %
Sartenais-Valinco-Taravo	9 %
Ouest-Corsica	5 %
Corse Orientale	5 %
Centru-di-Corsica	3 %
Castagniccia-Mare e Monti	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

(Sources : d’après répartition des séjours par pays touristiques en 2012 - ATC).



### 1.3.3.1. L'hébergement de la clientèle touristique.

Si les flux de passage dominant, le secteur de la marine de Negru compte 2 structures proposant des hébergements marchands de type « gîtes et chambres d'hôtes » :

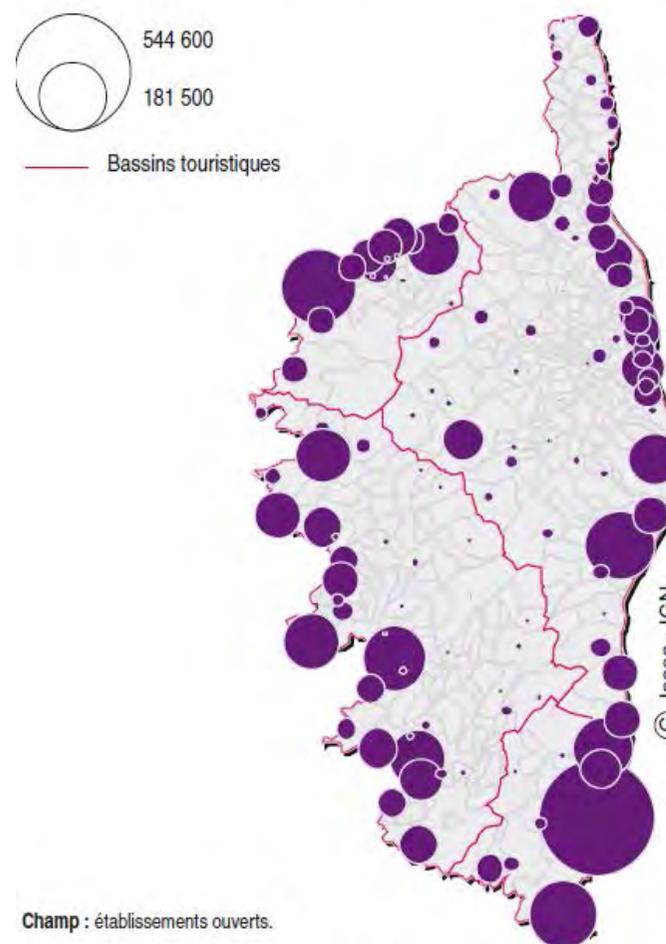
- Le Relais du Cap (4 chambres doubles et 1 appartement d'une capacité d'accueil de 4 personnes) ;
- Les Gîtes du Cap Corse : 1 maison intégrant 5 gîtes/appartements (capacité totale d'accueil : 17 personnes) + 2 écolo-gîtes (capacité totale d'accueil : 4 personnes) + 1 gîte pour 2 personnes + 1 appartement dans une maison (3 chambres et 8 couchages) + 1 maison individuelle (capacité totale d'accueil : 8 personnes).

**L'ensemble permet tout de même d'offrir des séjours à une soixantaine de personnes.** Un projet d'extension des Gîtes du Cap Corse devrait porter la capacité d'accueil à environ 80 personnes.

Ce potentiel d'accueil est complété par des locations (hébergement non marchand) au sein du parc de résidences secondaires. Soulignons que la taxe de séjour est instaurée et qu'elle est gérée par l'intercommunalité.

D'après l'Office de Tourisme et Syndicat d'Initiatives de Rogliano-Macinaggio, la **capacité d'accueil reste globalement insuffisante dans le Cap Corse**. Si les campings se développent, le poids de l'hôtellerie apparaît relativement limité et le parc hôtelier de « luxe » est marginal. Autre tendance marquante, les demandes en chambres d'hôtes et « meublés de tourisme saisonniers » prévalent toujours sur les autres.

Nombre global de places-lits des hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme par commune en Corse en août 2016



Champ : établissements ouverts.

Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique.

### 1.3.3.2. L'offre touristique en termes de loisirs et d'activités.

Entre montagne et mer, la péninsule du Cap Corse ne manque pas d'atouts touristiques. Elle possède un patrimoine remarquable de par sa richesse et sa qualité préservée, ce tant d'un point de vue naturel, paysager que culturel et elle offre un large panel d'activités et de loisirs.

**Le tourisme balnéaire domine** et la mer fait partie intégrante de la vie des Cap Corsins avec ses marines (19 au total) qui sont les relais littoraux des villages implantés sur les hauteurs. Sa côte, longue de 92 kilomètres, est très découpée (succession d'anses, criques, caps et autres petites pointes) et appréciée par les locaux comme les touristes, en témoigne entre autres la forte fréquentation des plages de sable ou de galets durant la haute-saison estivale.

La commune d'Olmata di Capocorso possède d'ailleurs une plage de galets à la marine de Negru. Si quelques activités nautiques et embarcations légères y sont observées, cette dernière est en revanche dépourvue de port.



Outre la baignade, les façades occidentale et orientale sont attractives pour les plaisanciers et accueillent un éventail d'activités nautiques (plongée sous-marine et pêche, location de bateaux et promenades en mer, voile et canotage, surf, ...).

**Le tourisme vert tend à se développer** autour des loisirs et sports de pleine nature (randonnées pédestres, courses trails, baignade et pêche en rivière, canyoning, escalade, parapente, balades équestres...). La randonnée pédestre demeure l'activité la plus pratiquée, tant par les insulaires que par les touristes, de nombreux sentiers et boucles de difficultés variables étant aménagés dans le Cap<sup>9</sup>. Certains d'entre eux traversent ou longent la commune (**Cf. Figure qui suit**) :

- Le chemin des « jardins d'Olmata », une boucle de promenade dont les 1,9 kilomètres de tracé permettent de découvrir une partie du patrimoine culturel et paysager du village et de ses environs ;
- Le sentier reliant la marine de Negru au Monte Stellu avec une étape au village. Balisé sur une dizaine de kilomètres, il rejoint le sentier des Crêtes ;
- Le sentier de liaison des villages de Nonza et d'Olmata di Capocorso, balisé sur 4,2 kilomètres ;
- Le sentier des crêtes du Cap Corse. Ouvert en 2007, il est balisé sur 48 kilomètres et relie entre autres le port de Toga (Bastia) à Centuri. Ce sentier est conseillé aux marcheurs confirmés.

---

<sup>9</sup> A titre d'exemple, le sentier des douaniers à la pointe du Cap est fréquenté par près de 40.000 personnes par an.

**FICHE PROMENADE**

**OLMETA DU CAP**  
Olmata di Capicorsu

18 Promenades autour des villages du Cap Corse

### LES JARDINS D'OLMETA

Commune d'Olmata di Capocorso  
Les jardins d'Olmata

**LONGUEUR : 1,9 KM**  
**DUREE : 1H10**  
**BALISAGE :**

**ALTITUDE MINI : 270 m**  
**ALTITUDE MAXI : 377 m**

**POINTS D'INTERET :**  
- l'ancien moulin de Cariacciu  
- la vue sur la chapelle Saint Erasme  
- les canaux d'irrigation  
- les jardins entretenus  
- la fontaine et le lavoir de Poghju

*L'olivier "l'olivier"*  
*Le merle noir "le merle"*

*Lavoir et fontaine*  
*Moulin de Cariacciu*  
*Canal d'irrigation*  
*Poghju*  
*Piazza*  
*Celle*  
*Grillasca*  
*Accroche dans le village*

**L'ALTRA ISOLA**

Topoguide disponible sur : [www.altraisola.eu](http://www.altraisola.eu)  
[www.destination-cap-corse.com](http://www.destination-cap-corse.com)

**légende:**  
Ruisseau  
Promenade  
Route départementale  
Village ou hameau  
Point de vue  
Fontaine

**18 Promenades autour des villages du Cap Corse**

**ITINERAIRE**

- 1** Depuis l'aire de stationnement de la Mairie, prendre la direction de la chapelle Saint Erasme par un excellent chemin longeant jardins et vergers 45 m.
- 2** Quitter le chemin de la chapelle Saint Erasme (avant le calvaire) pour un sentier en épingle à gauche.
- 3** Suivre ce sentier (et la canalisation d'eau) sur 300 m.
- 4** Prendre à gauche pour redescendre vers le hameau de Poghju, sa fontaine et son lavoir.
- 5** Traverser en descente le hameau de Poghju.
- 6** Traverser le hameau de Grillasca. Prendre à droite et traverser le hameau de Celle.
- 7** À la sortie du hameau de Celle, au calvaire, prendre à gauche pour remonter vers le chemin de Saint Erasme.
- 8** Prendre à gauche pour revenir à l'aire de stationnement et au point de départ.

**ACCES**

De Bastia, prendre la D 81, la D 80 et la D 433 (par un virage en épingle à cheveux peu après la marine de Negru)

**PARKING**

Aire de stationnement de la Mairie (à l'extrémité du hameau de Poghju)

**CONSEIL DE SECURITE**

Consultez la météo. En cas d'avis de fort vent, en période estivale, ne vous engagez pas sur les sentiers, profitez-en pour visiter les villages...

Téléchargez d'autres fiches sur le site web : [www.altraisola.eu](http://www.altraisola.eu)

**LES SENTIERS DU CAP CORSE**

18 Promenades autour des villages du Cap Corse

- 1** ville-di-petraghju - bocca di san lunardu | 8,17 km | 962 m D+
- 2** lavasina - monte stellu | 8,04 km | 1320 m D+
- 3** sisco - bocca di san ghjuvanni | 9,18 km | 1002 m D+
- 4** chemin de la plage | 5,52 km | 256 m D+
- 5** pietracorbara - monte alticione | 6,45 km | 1048 m D+
- 6** cortina - bocca san ghjuvanni | 4,91 km | 771 m D+
- 7** luri - sentier du patrimoine | 4,53 km | 357 m D+
- 8** pietracorbara - barrettali - sentier des lumières | 11,4 km | 919 m D+
- 9** rogliano - san giorgio | 6,64 km | 200 m D+
- 10** chemin de rogliano | 2,02 km | 576 m D+
- 11** sentier dounier cap-corse | 21,8 km | 891 m D+
- 12** pino - bocca di santa lucia | 3,89 km | 364 m D+
- 13** canari - bocca di san ghjuvanni | 3,89 km | 364 m D+
- 14** albu - ogliastro - olcani | 4,73 km | 459 m D+
- 15** olcani - bocca di san ghjuvanni | 3,26 km | 600 m D+
- 16** olcani - nonza | 4,15 km | 407 m D+
- 17** olcani - nonza | 6,58 km | 495 m D+
- 18** olcani - monte stellu | 9,16 km | 1092 m D+
- 19** nonza - olmeta | 4,22 km | 359 m D+
- 20** marine de negru - olmeta | 3,14 km | 412 m D+
- 21** olmeta - monte stellu | 6,95 km | 1001 m D+
- 22** dorsale du cap corse | 46,81 km | 3025 m D+

- A** le sentier de l'annunziata | 1,8 km
- B** u castellu | 2,8 km
- C** les moulins de mitile | 2,1 km
- D** cap au large | 2,6 km
- E** les bergeries face à la mer | 4,4 km
- F** les villages de la forêt | 2,3 km
- G** l'appel du grand large | 3,9 km
- H** le village abandonnée | 2,8 km
- I** tours et détours | 1,6 km
- J** les terrasses et la marine | 1,5 km
- K** le chemin des barbaresques | 4,9 km
- L** le sentier de la montagne | 3,9 km
- M** les jardins d'olmeta | 1,9 km
- N** le sentier de l'eau vive | 2,8 km
- O** la marine | 1,4 km
- P** au bord du temps | 3,7 km
- Q** le prés, les bois et la pierre | 5,5 km
- R** le sentier du regard | 1,5 km



D'après le PADDUC, « *le développement des activités touristiques de montagne est envisagé comme un facteur de redynamisation de zones de l'intérieur* ». L'un des objectifs opérationnels est en outre de diversifier les activités sportives à l'échelle insulaire, notamment par le « *développement des sports et activités de pleine nature...* ». Le sport est en effet un « *facteur de cohésion sociale et un moteur du développement socio-économique* ». **(Extraits des Livrets II et III - PADD et Schéma d'Aménagement Territorial du PADDUC)**

**Un tourisme rural et culturel en devenir.** L'agriculture fait partie intégrante de l'histoire du Cap Corse et l'agrotourisme est une filière à développer en s'appuyant notamment sur la vente en circuits courts de produits bénéficiant d'un signe officiel d'identification de l'origine et de la qualité, la valorisation de savoir-faire anciens ainsi que des hébergements et une restauration de caractère (gîtes, chambres d'hôtes, fermes auberges...).

Rappelons que 2 exploitants qui sont actuellement implantés sur la commune adhèrent au réseau de la Route des Sens Authentiques (« A strada di i sensi »).

D'autre part, la péninsule possède un riche patrimoine historique et architectural avec entre autres ses monuments religieux (couvents, églises et chapelles, tombeaux familiaux...), ses fortifications (maisons fortes, tours rondes et carrées, ruines de châteaux...), ses ponts génois, ses fontaines et lavoirs, sa diversité d'habitations traditionnelles (des modestes bâtisses « e case » aux Palazzi « d'américains ») composant le cœur des villages et hameaux, ses marines qui ont pour quelques-unes conservé leur port.

De très nombreux vestiges ruraux viennent aussi compléter le patrimoine vernaculaire : moulins à eau et à vent, aires de battage des céréales (« Aghje »), murets de pierre, jardinets clos et jardins en terrasses, bergeries et abris, paillers (« Pagliaghji ») et fenils, pressoirs à vin (« palmenti ») et à huile (« franghji »), fours à pain...

A l'échelle de son territoire, Olmeta di Capocorso possède les atouts lui permettant de développer ce type de tourisme. Un projet de musée (salle d'exposition) de la Grotta Scritta est entre autres en cours de réalisation. Cette complémentarité est d'autant plus importante qu'elle contribue à « l'immersion » du visiteur au sein d'une culture et de traditions. Elle facilite les échanges avec la population comme les acteurs qui vivent et font vivre ce territoire authentique. Elle permet tout simplement de s'imprégner de l'identité locale.

Enfin, le Cap est dynamique en termes de d'évènements culturels (festivals, concerts, foires artisanales, fêtes patronales, marchés des artisans et producteur...) et d'artisanat d'art.

Un patrimoine historique, architectural et culturel qui constitue un potentiel à valoriser et dont la promotion doit être confortée. « *La culture, le patrimoine et l'identité deviennent pour la Corse un enjeu économique majeur, dans la mesure où ils accroissent très fortement l'attractivité du territoire* ». En outre, « *le tourisme patrimonial, le tourisme de pleine nature et l'agrotourisme sont des secteurs à structurer pour rééquilibrer les flux touristiques. Cette association permet de favoriser un rééquilibrage saisonnier et territorial* ». **(Extraits des Livrets II et III - PADD et Schéma d'Aménagement Territorial du PADDUC)**

### 1.3.3.3. Le renforcement des dynamiques touristiques et la structuration de l'offre.

La cartographie de synthèse des enjeux et projets de territoire du Schéma d'Aménagement Territorial (PADDUC) intègre notamment l'ensemble du Cap Corse dans le périmètre de **renforcement des dynamiques touristiques** et de **structuration de l'offre** (Cf. Figure suivante). En outre, la lecture du Schéma d'Orientation pour le Développement Touristique (Cf. Annexe 8 - SODT du PADDUC) apporte les compléments d'informations suivants :

- **L'armature touristique territoriale** : le schéma de l'armature touristique territoriale (ATT) met en exergue qu'Olméta di Capocorso est un **site touristique où l'offre n'est pas définie**. Dans l'intérieur, l'offre est davantage orientée sur les activités de pleine nature et le patrimoine (sites d'intérêt régional, patrimoine bâti emblématique, lieux propices à la pratique de sport de nature) alors que sur le littoral, elle est liée à la proximité de pôles plus équipés qui sont des relais dans la microrégion.

*« L'armature doit servir de base à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial qui valorise les complémentarités territoriales ainsi qu'à la programmation et réalisation d'équipements ou infrastructures favorisant notamment l'accueil des clientèles touristiques ».*

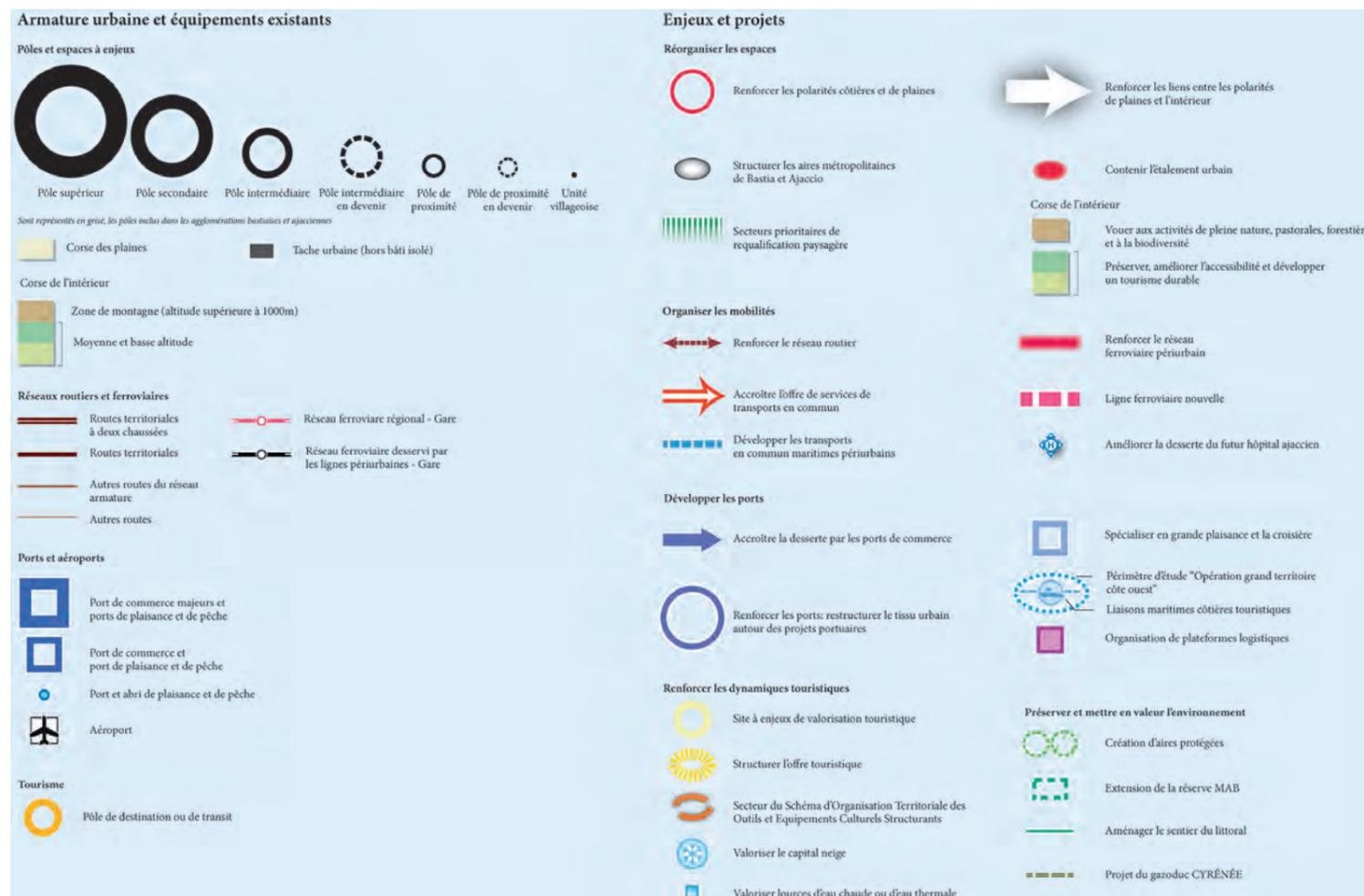
- **Les perspectives de développement de l'offre** : Les schémas « Caractérisation de l'offre touristique » et « Perspective de développement de l'offre » sont obtenus par le croisement de données qui concourent à l'attractivité de l'offre et à sa fréquentation. Ils permettent de mettre en exergue des secteurs structurés soit par l'hébergement marchand soit par les gisements touristiques et ceux qui présentent un certain équilibre au regard de ces deux composantes. Ainsi, **l'ensemble du Cap Corse est classé dans les espaces touristiques structurés par l'offre d'activités**.

Les espaces	Offre disponible	Capacité d'accueil de l'hébergement marchand	Orientations	
			Hébergement marchand	Structuration de l'offre
Les espaces touristiques structurés par l'hébergement marchand	Offre touristique peu structurée ou non diversifiée	Volume considérable du nombre de structures d'hébergement marchand	Requalification, reclassement, rénovation, D/R. Diversification de l'offre.	Diversifier l'offre ; Créer des complémentarités entre les territoires littoraux et de l'intérieur, entre les différents niveaux de pôles de l'armature touristique pour améliorer l'offre disponible
Les espaces touristiques avec équilibre entre offre d'activité et capacité d'accueil	Une offre d'hébergement marchand en lien avec l'offre touristique de toute nature	volume d'hébergement marchand qui laisse encore une marge de développement	Modernisation/ Innovation Agrandissement de structures.	Pérenniser les activités existantes ; Gérer la fréquentation sur les sites attractifs ; Renforcer les opérations de valorisation du patrimoine
Les espaces touristiques structurés par l'offre d'activité 	Haute valeur du patrimoine naturel, bâti et culturel et de l'offre d'activités à dimension touristique	Volume d'hébergement sous-dimensionné par rapport à l'attractivité potentielle du site (offre culturelle, patrimoniale...)	Création de nouvelles structures dans le respect des sites et des règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire concerné	Accompagner les acteurs publics locaux et les socioprofessionnels à « commercialiser » leur territoire au regard de l'offre existante et de la capacité d'accueil. L'objectif est d'améliorer la visibilité des territoires

*« Exploiter de façon durable le potentiel de développement de l'offre demande également de renforcer les liens entre artisanat, agriculture, gastronomie, archéologie et culture ainsi que de créer un cercle vertueux de valorisation de l'ensemble des ressources locales (environnement, matières premières, savoir-faire...). En diversifiant l'offre et en la fondant sur l'identité des territoires, les différents secteurs d'activités profiteront de débouchés économiques ».*

L'enjeu est également de favoriser un rééquilibrage de l'offre d'activités et d'hébergement<sup>10</sup>. Aussi et de façon générale, les projets concernant des structures d'accueil de la clientèle (travaux, aménagements, constructions...) doivent être pensés et réalisés de manière éco-responsable. Le rééquilibrage implique par ailleurs une structuration supra-communale voire régionale en considérant la complémentarité des territoires et des activités, en *« appréhendant le littoral comme une porte d'entrée sur l'intérieur »* et en *« permettant d'impulser une nouvelle dynamique en faveur de l'espace rural »*.

<sup>10</sup> (« Appréhender le littoral comme une porte d'entrée sur l'intérieur et permettant d'impulser une nouvelle dynamique en faveur de l'espace rural » Extrait de l'Annexe 8 – SODT du PADDUC).



- **L'accessibilité aux sites touristiques** : pour la commune, le schéma « Accessibilité aux sites touristiques majeurs » met en avant des enjeux de **valorisation des ressources patrimoniales** avec pour orientation générale de structurer l'offre autour du paysage, des tours et des maisons d'Américains. Néanmoins, les autres richesses patrimoniales et archéologiques ne doivent pas être négligées.

Cette structuration de l'offre autour du patrimoine implique notamment de créer ou de renforcer des centralités, mais aussi des itinérances (itinéraires favorisant la découverte du bâti historique, de la faune et de la flore, d'éléments ou séquences remarquables du paysage...). Les cheminements inter-villages et autres sentiers du patrimoine et du littoral sont entre autres à privilégier.

Les technologies numériques sont également un outil à promouvoir pour la valorisation du patrimoine (visite virtuelle, site Internet, dispositif interactif et didactique...).

D'autre part, sur le littoral communal et surtout à la marine de Negru, l'accès à la mer, la gestion des flux en arrière-plage ainsi que, plus globalement, la gestion et valorisation de sites fréquentés sont des impératifs. « *L'existence de sites naturels et patrimoniaux de qualité et largement ouverts au public participe à l'attractivité d'un territoire* ». Rappelons que la plage de Negru est catégorisée par le PADDUC comme « **semi-urbaine** ».



*« Le tourisme est le premier contributeur à la création de richesse du secteur privé en Corse. Il a toute sa place dans une stratégie de diversification productive, notamment parce qu'il est en mesure de produire un effet de levier sur les autres secteurs de l'activité insulaire, d'être un moteur du développement local ». Il se doit d'être « durable et responsable, respectueux de la société, produisant des richesses pérennes pour tous, sur tout le territoire » et il faut l'envisager comme un « outil de production qui serve la création de valeur ajoutée et d'emplois maîtrisée localement ». Enfin, « la professionnalisation du tourisme permettra également de diminuer la vulnérabilité de ce pan vital de l'économie corse, dépendant des fluctuations de la demande extérieure ».* **(Extraits du Livret II - PADD du PADDUC)**

## I.4. ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

SYNTHESE DES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES	
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une croissance démographique depuis les années 1990 ;</li><li>• Un cadre de vie de qualité entre montagne et mer ;</li><li>• La proximité (temps de trajet) des pôles de Patrimonio et Saint-Florent ;</li><li>• Une répartition de la population permanente en faveur du village intérieur, lequel n'est pas délaissé au profit de la marine ;</li><li>• Les efforts de la municipalité et des associations pour l'animation de la vie. une solidarité sociale et l'attachement identitaire à la commune ;</li><li>• La présence de marchands ambulants et d'un service privé de transport scolaire</li></ul>
<b>FAIBLESSES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une population âgée et vieillissante ;</li><li>• Un solde naturel négatif : naissances peu nombreuses au contraire des décès – absence de renouvellement ;</li><li>• Une dépendance vis-à-vis des flux migratoires ;</li><li>• La disparition de certains services (école, agence postale) et l'absence de commerces de proximité sédentaires et ouverts à l'année.</li></ul>
<b>ENJEUX MAJEURS</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Conforter l'attractivité de la commune pour maintenir la croissance démographique : fixer la population et capter de nouveaux ménages, des jeunes entre autres, ce dans un contexte de ruralité et d'éloignement du pôle supérieur bastiais.</li></ol>

## SYNTHESE DES ENJEUX ECONOMIQUES

### ATOUTS

- Une part dominante et croissante d'actifs ayant un emploi ;
- Un nombre limité de chômeurs ;
- Une agriculture qui subsiste : un territoire présentant des potentialités agricoles et sylvicoles. Des exploitants qui se diversifient et des surfaces déclarées croissantes. Des produits et des savoir-faire bénéficiant d'une reconnaissance identitaire et qualitative ;
- Un patrimoine culturel, naturel et paysager riche, à valoriser ;
- Un potentiel pour développer les activités et loisirs de pleine nature entre montagne et mer ;
- La renommée touristique du Cap Corse.

### FAIBLESSES

- Un phénomène marqué de déconnexion entre le lieu de travail et de résidence ;
- Un tissu économique très modeste. Une économie tertiarisée et sous forte influence du tourisme ;
- Un territoire rural fortement contraint ;
- Une offre d'accueil touristique insuffisante (diversité et quantité) et une forte saisonnalité de l'activité.

### ENJEUX MAJEURS

1. Diversifier le tissu économique et encourager l'entrepreneuriat, en s'appuyant sur les diverses potentialités, solidarités et complémentarités locales ;
2. Préserver les potentialités agricoles et
3. Le tourisme est le moteur de l'économie locale et a toute sa place dans le développement de la commune. Sa restructuration nécessaire devra s'effectuer au profit d'une diversification productive ainsi que d'un allongement de la saison. Un challenge de taille compte tenu du poids du tourisme balnéaire dans la microrégion.

## II. Le milieu urbain

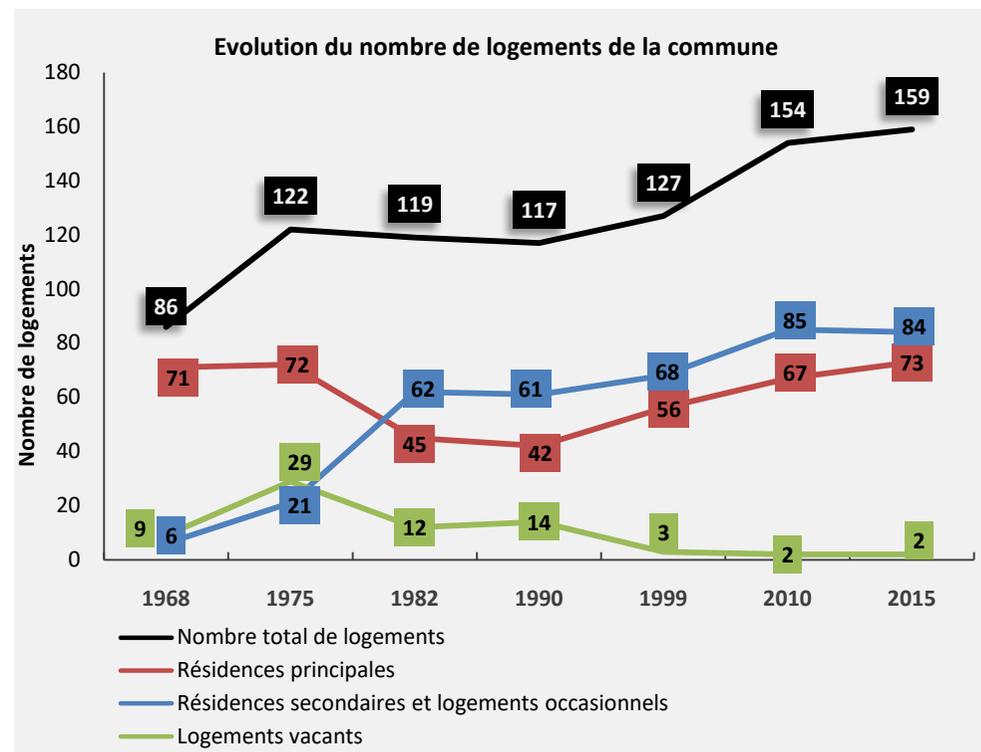
### II.1. LE PARC DE LOGEMENTS COMMUNAL

#### II.1.1. L'évolution du parc de logements

La commune d'Olmata di Capocorso comptabilise **159 logements** (recensement INSEE de 2015) et son parc immobilier connaît une nouvelle phase d'**expansion depuis le début des années 1990**. Soulignons en outre que la dynamique de renouvellement urbain est forte. En effet, les autorisations d'urbanisme qui ont été délivrées depuis une quinzaine d'années concernent majoritairement des interventions réalisées sur le bâti préexistant.

D'autre part, la répartition entre habitat secondaire et habitat permanent est aujourd'hui plutôt équilibrée.

Type	Part des logements en 2015	Part des logements en 2010
Résidences principales	45,9	43,5
Résidences secondaires	52,8	55,2



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales).

La fonction de villégiature a pris le pas sur le résidentiel à partir du recensement de 1982. Mais **la croissance des résidences secondaires s'est atténuée ces dernières années**. Elles représentent près de **53 % des logements en 2015** et voient leur part diminuer légèrement.

Les raisons expliquant cette proportion assez notable sont multiples. Ces trente dernières années, elles ne sont plus liées à des départs massifs, les flux migratoires étant à nouveau favorables.

En revanche, de nombreux logements sont concernés par un changement de destination suite à des décès et aux transmissions/partages en

découlant. Rappelons que la population communale est globalement âgée et vieillissante. Il faut également prendre en considération le fait que des membres de familles originaires d'Olmata di Capocorso anticipent un « retour aux sources ». En effet, ils font le choix de construire ou d'acquérir un logement dans l'optique de s'y établir de manière permanente une fois retraités. Enfin, la renommée touristique de la microrégion a une influence indéniable.

Aussi, il est possible de distinguer plusieurs types de résidences selon la fréquence d'occupation :

- Les « pied-à-terre » occupés durant les vacances ou de façon aléatoire, généralement par des propriétaires vivant sur le continent (dont diaspora corse) ;
- Des résidences plus régulièrement fréquentées (vacances, week-ends, jours fériés...) par des propriétaires ayant leurs habitations principales dans d'autres communes de l'île, notamment au sein ou à proximité de l'unité urbaine Bastiaise<sup>11</sup>. Rappelons que le village occupe une place prépondérante en Corse d'un point de vue culturel et sociétal. Pour la plupart des insulaires, il constitue le berceau des liens générationnels et familiaux ;
- Des logements secondaires qui sont loués de manière occasionnelle ou saisonnière pour l'hébergement de la clientèle touristique.

Précisons que sur la commune, ce sont les deux premiers types qui prédominent.

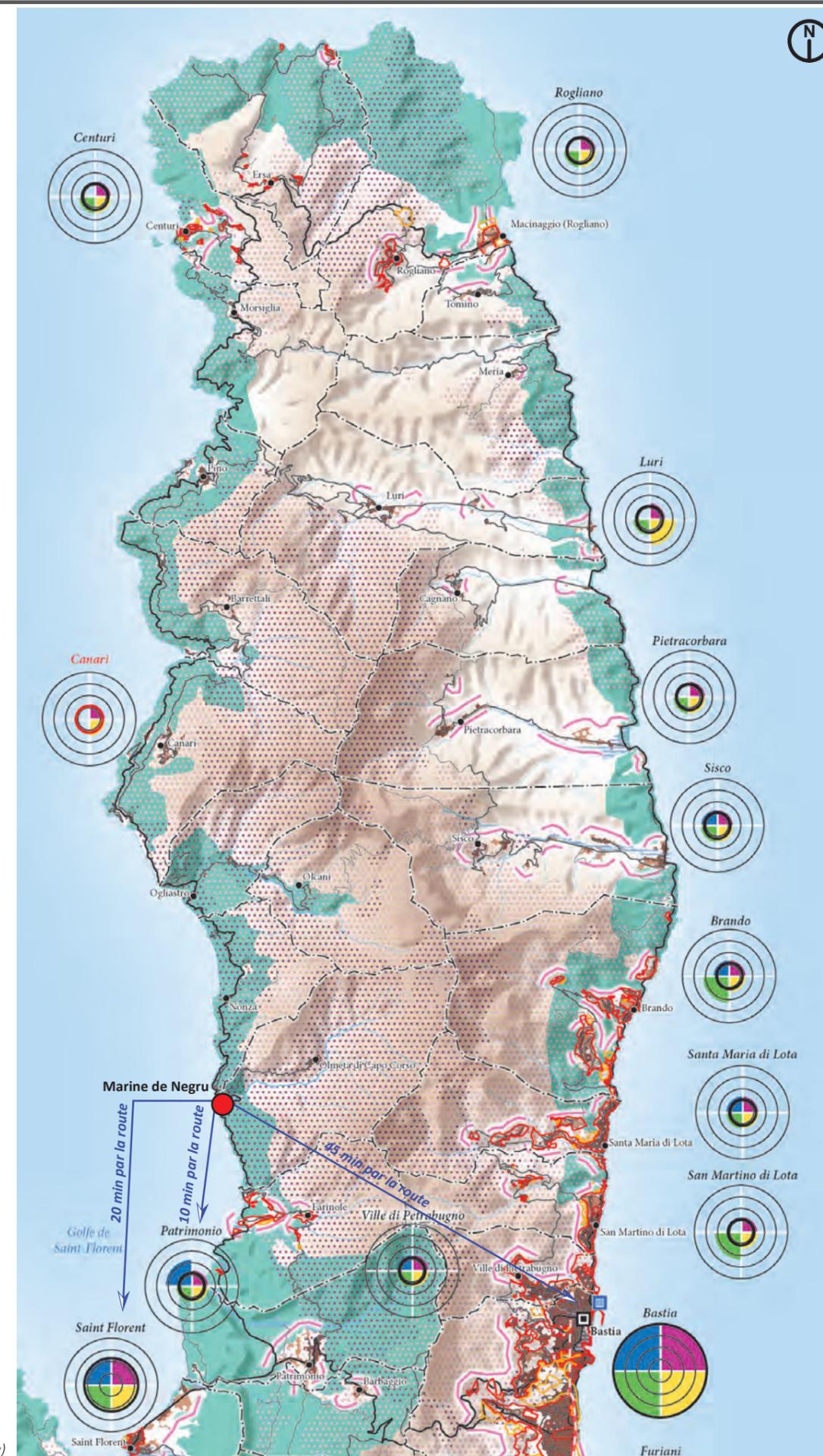
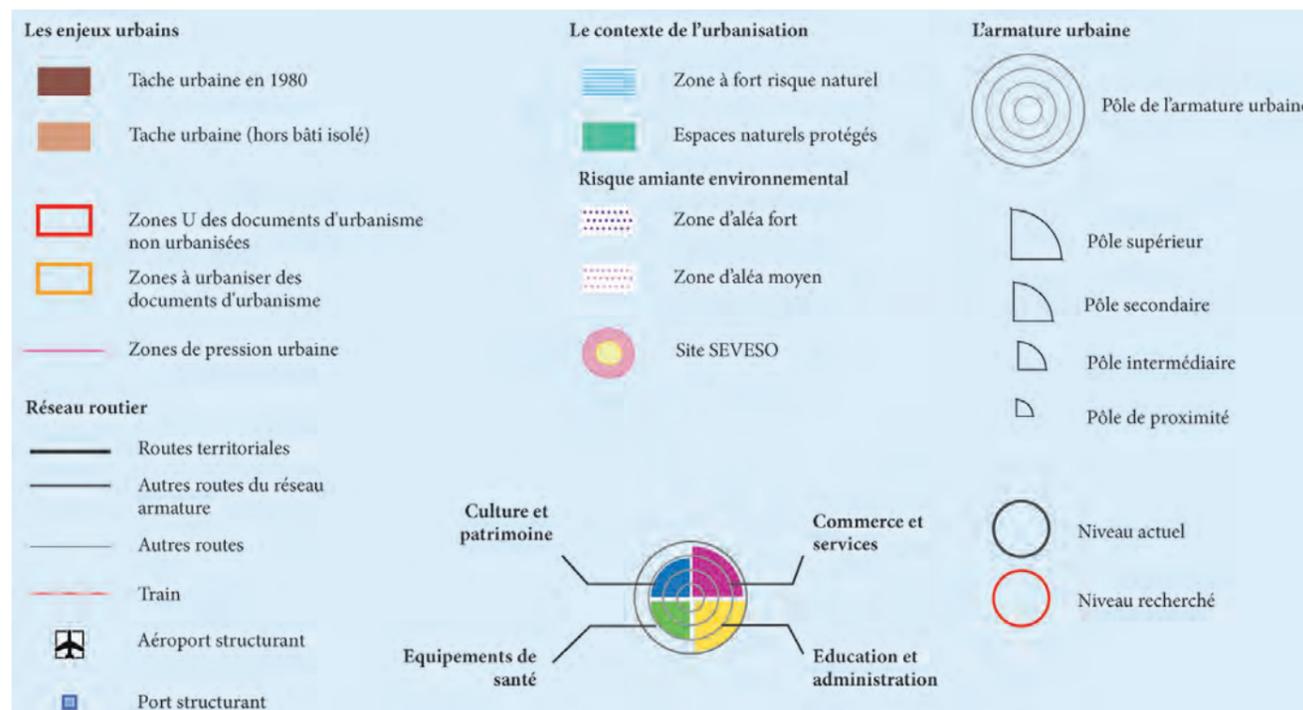
---

<sup>11</sup> Définition INSEE 2010 : l'unité urbaine est le pôle urbain de l'aire urbaine de Bastia = agglomération bastiaise + communes de Biguglia et Brando

De son côté, le **contingent de résidences principales s'étoffe**, confirmant **l'attractivité retrouvée** de la commune depuis les années 1990. L'habitat permanent représente environ **46 % des logements en 2015**. En dépit de son statut de commune « **fortement contrainte** » (**Cf. Annexe 2 du PADDUC – Plan Montagne**), Olmeta di Capocorso bénéficie de quelques atouts dont :

- Un cadre de vie de qualité entre montagne et mer ;
- La proximité des pôles de Patrimonio et de Saint-Florent (**Cf. Figure qui suit**) ;
- Un dynamisme en termes d'évènements et d'activités (sports et loisirs, culture et animations...) dans la microrégion et dans le Nebbio voisin ;
- L'amélioration progressive de la couverture numérique (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse), laquelle influe sur la mobilité.

En revanche, elle n'est que peu concernée par la rurbanisation se développant au sein de l'aire urbaine bastiaise, l'éloignement par rapport au pôle supérieur demeurant un facteur limitant pour les citadins actifs souhaitant s'établir en milieu rural.



(Sources : extrait de la carte "Enjeux urbains et économiques" du PADDUC - Schéma d'Aménagement du Territoire)

Précisons en outre que la demande d'habitat permanent émane essentiellement de personnes qui sont originaires de la commune, voire des collectivités proches, ou y ayant une attache familiale. Aussi, la prise de décision est souvent conditionnée par l'existence de biens immobiliers hérités (terrains, maisons ou appartements). Enfin, rappelons que les retraités représentent une part notable des néo-arrivants et que, communément, leurs résidences secondaires deviennent des logements principaux.

**Le nombre de logements vacants recensés est quant à lui relativement faible au cours des 20 dernières années.** Cependant, la vacance et l'abandon ont été notables jusqu'à la fin des années 1980. Aujourd'hui, quelques ruines ou constructions délabrées subsistent dans le paysage de la marine et du village, témoignant des temps de déprise et de déclin démographique.

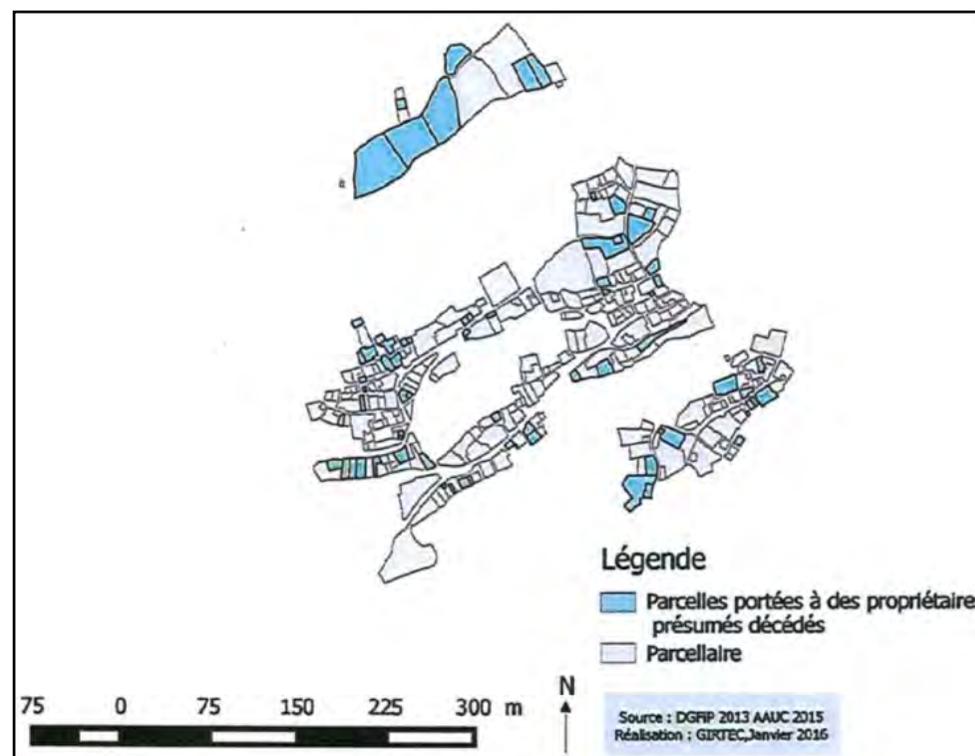
Si de très nombreux bâtiments anciens ont été rénovés ou restaurés, quelques uns demeurent trop vétustes pour être occupés en l'état et/ou en attente de règlement de succession, la situation d'indivision ou l'absence de titres de propriété<sup>12</sup> compliquant parfois les démarches successorales.

Une étude réalisée en 2016 par le GIRTEC (Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse) sur les poches d'urbanisation du village fournit notamment des informations assez précises :

<sup>12</sup> L'absence de titre de propriété est un réel frein pour la valorisation des parcelles comme du bâti puisque ces biens non titrés ne peuvent être ni cédés, ni loués, ni échangés, ni donnés, ni nantis ou hypothéqués.

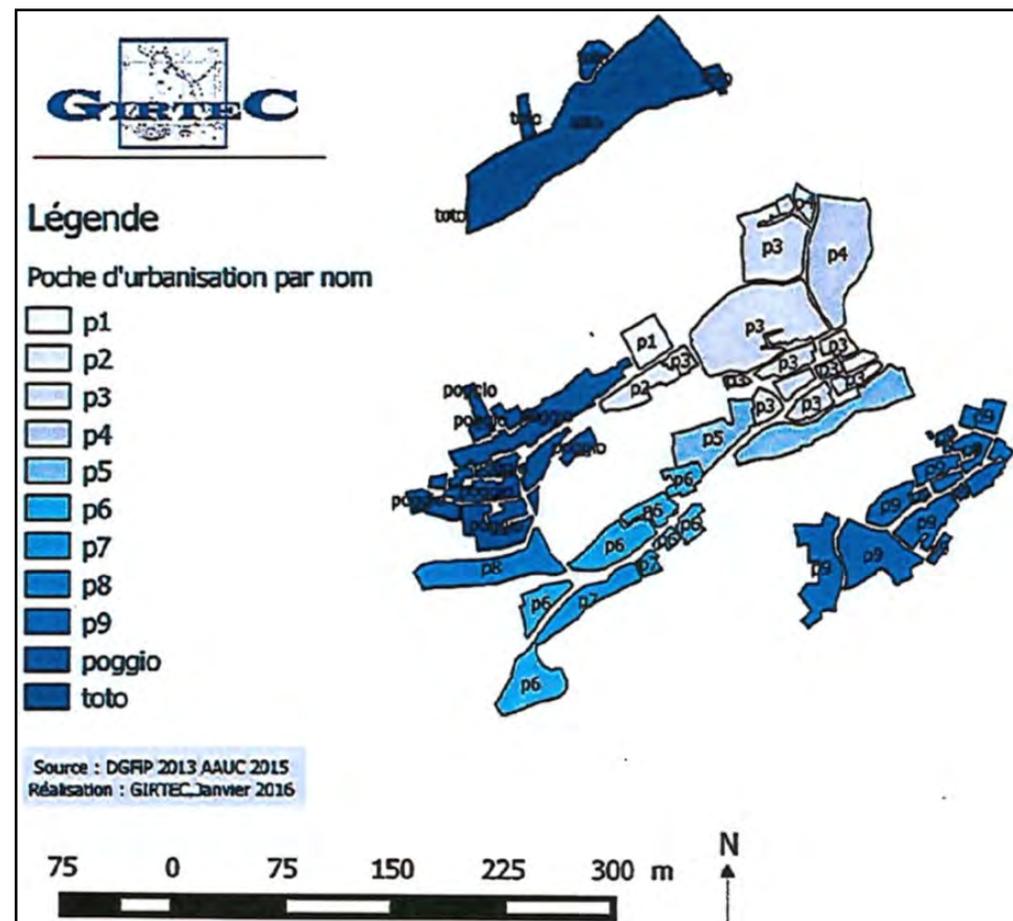
- Sur 466 parcelles, 80 appartiennent à des propriétaires présumés décédés et 20 sont en BND (Biens Non Délimités) ;
- Sur 178 locaux (tous types confondus) identifiés, 18 sont vacants (**Cf. Tableau en sous-section suivante**).

Aussi, dans le dessein de lutter contre l'abandon d'immeubles, la municipalité a déjà eu recours à des procédures particulières (« bien vacant et sans maître », « bien en état manifeste d'abandon » ou arrêtés de « péril imminent »).



Type de locaux (Source : GIRTEC)		
Poche	Nombre	Type
P2	1	Maison
	2	Appartements
P3	4	Dépendances
	24	Maisons
P4	14	Appartements
	1	Maison
P5	1	Dépendance
	8	Appartements
P6	2	Maisons
	12	Maisons
P6	16	Appartements
	2	Commerces
P6	3	Dépendances
	1	Maison
P7	1	Maison
P9	15	Appartements
	1	Dépendance
Poggio	15	Maisons
	18	Appartements
Poggio	11	Dépendances
	27	Maisons

Occupation (Source : GIRTEC)		
Poche	Nombre	Type
P2	1	Propriétaire
	2	Loués
P3	34	Propriétaires
	3	Vacants
P4	5	Loués
	1	Propriétaire
P5	11	Propriétaires
P6	3	Vacants
	26	Propriétaires
P6	4	Loués
	1	Loué
P7	1	Loué
P9	26	Propriétaires
	2	Loués
Poggio	3	Vacants
	9	Vacants
Poggio	42	Propriétaires
	5	Loués



## II.1.2. La typologie et les caractéristiques principales des logements

L'habitat individuel domine toujours, mais la diversification du parc immobilier communal s'opère progressivement avec un **nombre croissant d'appartements**. Notons que ces derniers ont été pour la plupart aménagés au sein de bâtisses préexistantes (changement de destination avec des travaux de remaniement et/ou de réhabilitation).

	2015	%	2010	%
<b>Maisons</b>	142	89,9	145	93,9
<b>Appartements</b>	15	9,5	9	6,1

(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).

L'étude du GIRTEC met en évidence que sur 178 locaux identifiés au village en 2016, 83 (47 %) sont des maisons et 73 (41 %) des appartements.

D'autre part, le parc se caractérise par la **prégnance des logements de grande taille**. Par exemple, la moyenne est de **4,5 pièces** pour les résidences permanentes. Une **moyenne qui diminue toutefois quelque peu**, surtout du fait du développement de l'habitat collectif et de la production d'unités de types « 2 et 3 pièces ».

Compte tenu du desserrement des ménages (moyenne de 2 occupants par résidence principale), il n'est donc pas surprenant de constater que **près de 80 % des habitations principales sont en situation de sous-occupation**. Cette proportion est l'une des plus fortes du Cap Corse.

Il apparaît donc opportun de s'interroger sur l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'habitat permanent. Sachant néanmoins que

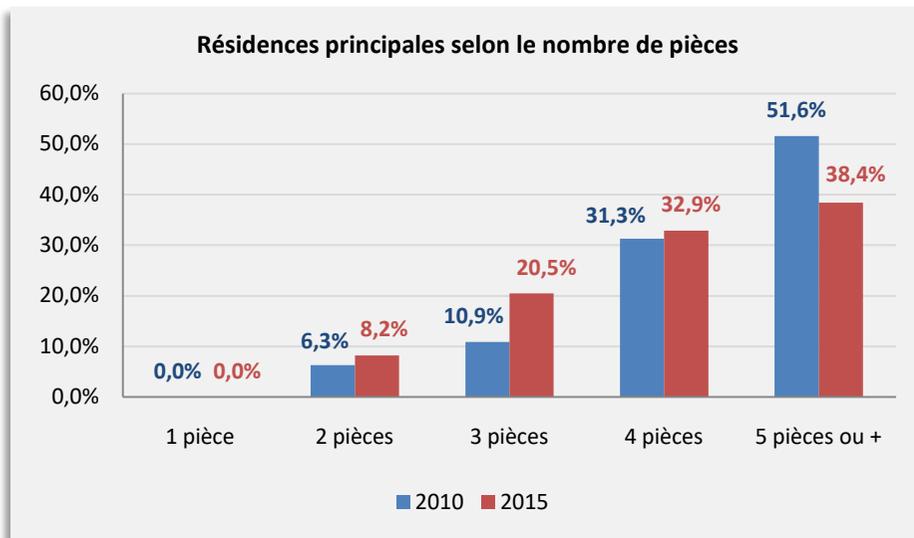
cette dernière s'oriente préférentiellement vers l'accession à la propriété avec une prédilection pour la maison individuelle.

**Le parc locatif destiné à de l'habitat permanent est quant à lui relativement limité.** Certes, la part de locations est en expansion, mais les résidences principales restent majoritairement (81 %) occupées par des propriétaires. Quant aux résidences secondaires, bien que nombreuses, elles sont souvent mobilisées par leurs propriétaires qui les occupent plus ou moins régulièrement. D'autres sont louées de manière occasionnelle ou périodique à la clientèle touristique.

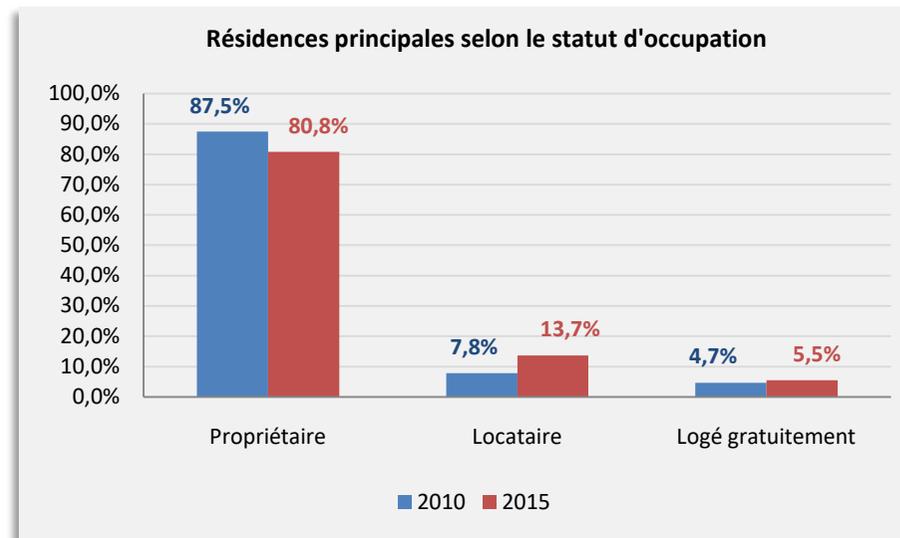
L'étude du GIRTEC met en évidence que sur 178 locaux identifiés au village en 2016, 141 (79 %) sont occupés par les propriétaires, 19 (11 %) sont loués et 18 (10 %) sont vacants.

Globalement, **le parc immobilier (terrains + habitations) apparaît aujourd'hui saturé**. Aussi, en étoffant son contingent de logements à caractère social, la municipalité contribue à **améliorer la mixité de l'offre d'habitat permanent**. Notons que la réhabilitation en cours d'une ruine du village par la commune, ce suite à une procédure de « bien en état manifeste d'abandon », va permettre de créer 2 logements supplémentaires (1 T2 et 1 T4) ainsi qu'une salle d'exposition sur la Grotta Scritta.

Localisation	Nombre/type
Village	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 T3 dans le bâtiment de la mairie ;</li> <li>- 1 T3 dans une ancienne maison ;</li> <li>- 1 T4 dans l'ancien presbytère.</li> <li>- 1 T2 et 1 T4 (en cours)</li> </ul>



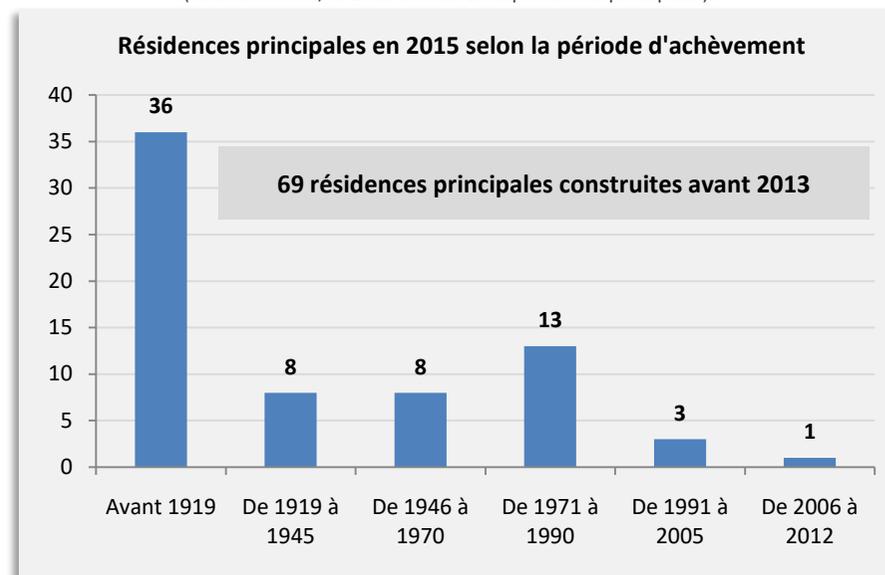
(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).



(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).

Nombre moyen de pièces des résidences principales	2015	2010
<b>Ensemble</b>	<b>4,5</b>	<b>4,7</b>
Maison	4,6	4,8
Appartement	2,6	3,7

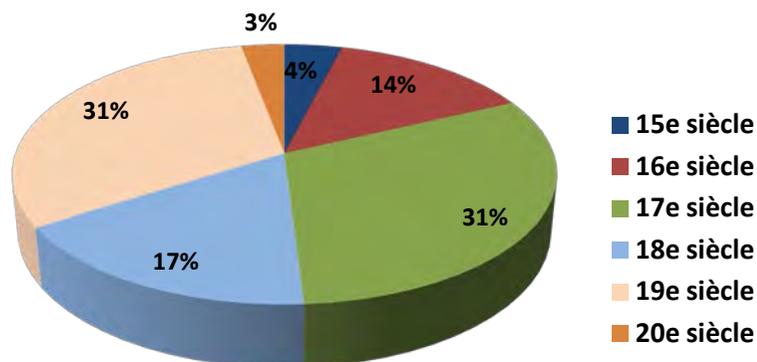
(Sources : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales).



(Sources : Insee, RP2015 exploitation principale).

Enfin, le bâti qui est qualifié d'ancien conserve une place majeure au sein des espaces urbanisés de la marine et du village. A titre indicatif, plus de la moitié (60 %) des résidences recensées en 2015 ont été construites avant 1946 et bon nombre d'entre elles ont même une valeur patrimoniale notable (constructions du 15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle).

Datation de 16 maisons étudiées



(Sources : d'après inventaire général du patrimoine culturel – enquête de 2006 – Collectivité de Corse et association Petre Scritte).

L'étude du GIRTEC met quant à elle en évidence que sur 178 locaux identifiés au village en 2016, 152 (85,4 %) ont été construits avant 1980 et seulement 10 (5,6 %) datent d'après 2000.

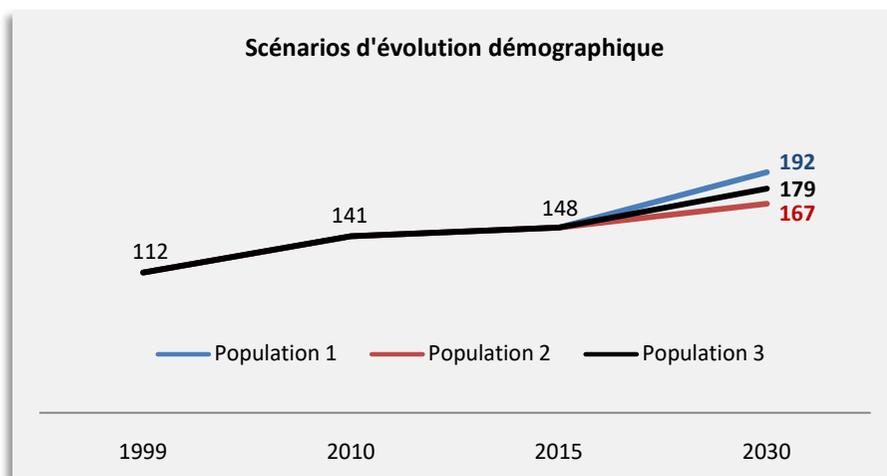
### II.1.3. L'estimation des besoins à venir

Il n'existe **pas de méthode idéale et à 100 % sûre** pour réaliser une telle projection ou estimation. L'exercice produit une image de la situation, démographique entre autres, dans les années à venir, ce à partir de l'observation du passé et **d'hypothèses sur le futur**. Il ne prédit pas l'avenir mais **visé à éclairer les politiques publiques**, la réalité étant souvent plus fluctuante du fait de la combinaison de multiples facteurs.

D'autre part, il ne faut pas s'arrêter sur le seul aspect quantitatif des besoins et intégrer le qualitatif, l'adaptation des logements constituant un critère essentiel pour répondre aux besoins de certains ménages. En outre, la définition des besoins en termes d'habitat doit **prendre en considération le projet de développement du territoire qui est voulu par la commune**.

D'un point de vue purement quantitatif et si l'on se réfère uniquement aux recensements de l'INSEE depuis 1968, trois scénarii sont proposés quant à l'évolution de la population communale d'ici 2030 (recensement 2015 + 15 ans) :

- **Scénario 1** : ce scénario est basé sur un taux d'évolution annuel moyen de + 1,76 % qui est identique à celui de l'intervalle 1999-2015. La population compterait alors près de 44 habitants supplémentaires ;
- **Scénario 2** : ce scénario « à minima » est basé sur un taux d'évolution annuel moyen de + 0,8 % qui est observé durant l'intervalle 1990-1999. La commune gagnerait environ 19 habitants ;
- **Scénario 3** : ce scénario « médian » est basé sur un taux d'évolution annuel moyen de + 1,28 % (moyenne additive de 1,76 % et 0,28 %). La population compterait environ 31 habitants supplémentaires.



Dans l'éventualité où l'un de ces scénarios se confirmait et en supposant que le nombre moyen de **2 occupants** par résidence principale reste identique, il est possible d'extrapoler les résultats suivants :

- Scénario 1** : 95 (73+22) résidences principales en 2030 ;
- Scénario 2** : 83 (73+10) résidences principales en 2030 ;
- Scénario 3** : 89 (73+16) résidences principales en 2030.

Compte tenu de l'impératif de maîtrise de l'urbanisation ainsi que de la gestion rationnelle de la consommation de l'espace et des ressources naturelles, **la commune doit de faire un choix cohérent et raisonné quant à la définition de sa capacité d'accueil d'ici 2030**. Ainsi, un scénario qui est basé sur un taux d'évolution annuel moyen de population de **+ 1,3 %** et **près d'une trentaine (32) d'habitants** supplémentaires en 2030 paraît approprié.

Il est vrai que certains emménagements s'effectueront dans le bâti existant, notamment dans le « stock » de résidences secondaires (changement de destination) et familiales. Toutefois, les demandes concernent encore majoritairement la néo-construction et le modèle d'habitat « maison individuel + jardin ».

A titre informatif et en retenant un scénario « tout individuel » en néo-construction, la création de 16 nouveaux logements nécessiterait de mobiliser une surface de :

- Surface moyenne de terrain de 600 m<sup>2</sup> par bâtisse : 9600 m<sup>2</sup> ;
- Surface moyenne de terrain de 1000 m<sup>2</sup> par bâtisse : 1,6 ha.

La commune doit néanmoins poursuivre ses efforts en faveur de la diversité d'habitat (forme, taille et statut) au sein de son parc immobilier. Cela est essentiel pour la mixité sociale et pour capter ou fixer différentes catégories de ménages. Enfin, la demande en matière d'habitations secondaires doit être contrôlée, mais pas négligée. Effectivement, de nombreuses résidences sont régulièrement fréquentées par leurs propriétaires et, couramment, ces derniers se fixent sur la commune une fois retraités.

Le phénomène de villégiature dans le bâti ancien étant marqué, la commune ne prévoit pas d'allouer plus de 5000 m<sup>2</sup> pour ce mode d'habitat. Cette surface permet l'implantation « confortable » de 5 maisons.

**Récapitulatif des prévisions de créations de logements et de surfaces à ouvrir à constructibilité**

	Nombre de logements	Surfaces à mobiliser
<b>Habitat principal</b>	16	Entre 1 et 2 ha
<b>Habitat secondaire</b>	5	Maximum 0,5 ha
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>Maximum 2,5 ha</b>

## II.2. L'URBANISATION DE LA COMMUNE

### II.2.1. L'organisation urbaine et la consommation de l'espace sur le territoire communal depuis 2000

Au cours des 15 dernières années, le territoire accidenté et rural d'Olmata di Capocorso a été préservé de l'étalement urbain anarchique ainsi que d'un impact significatif par mitage de l'espace. (Cf. Figure en page suivante)

**L'organisation urbaine est restée bipolaire** avec une population qui est majoritairement établie au village et, dans une moindre mesure, à la marine de Negru. En outre, le développement de l'habitat s'est effectué presque exclusivement à travers la réhabilitation du bâti ancien au sein des enveloppes existantes.

Précisons que le village est encore aujourd'hui le cœur de vie administratif, culturel et social de la commune. D'autre part, La concentration d'offre d'hébergements saisonniers permet à la marine de Negru de prendre une place importante du point de vue touristique à l'échelle du territoire communal.

On constate par ailleurs que les tissus urbanisés, ce tant pour le village que pour la marine, affichent des caractéristiques communes à la plupart des villages et hameaux insulaires :

- Suivent les pentes et « épousent » la topographie du site ;
- Denses et compacts pour des raisons défensives, organisés souvent en blocs familiaux et suivant une structure urbaine bien établie ;
- Orientés et structurés pour profiter du meilleur ensoleillement et pour se protéger des vents dominants ;

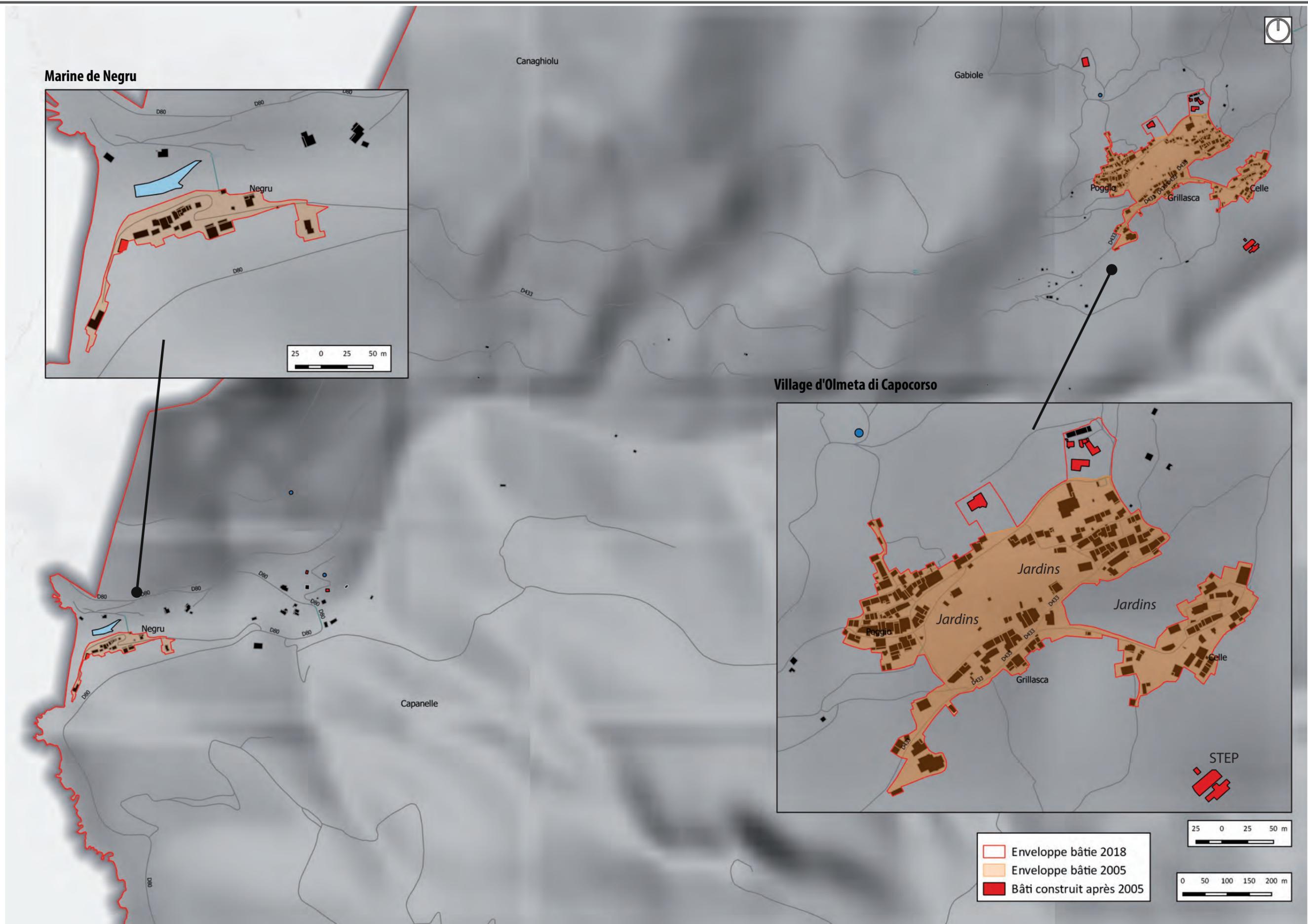
- Disposent d'une vue dégagée pour prévenir des « invasions » et surveiller les terres cultivées ou mises en pâture ;
- Les constructions sont généralement sobres, les couleurs dépendent de la pierre locale et les détails architecturaux varient selon les traditions locales.

Le bâti contemporain est plutôt rare dans le paysage de la marine comme du village. Au niveau de ce dernier, l'habitat individuel plus récent s'est en outre implanté dans la continuité du tissu ancien, aux abords de la voirie assurant les connexions intra-urbaines. Globalement, la dynamique de renouvellement est forte au sein du parc immobilier Olmetais avec de nombreux logements qui ont été rénovés et/ou réhabilités.

Le tableau et la figure présentés ci-après donnent un aperçu des surfaces qui ont été consommées par l'urbanisation de 2000 à 2018 :

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE AU NIVEAU DES ENVELOPPES BATIES			
Secteur	Surface avant 2000	Surface en 2018	Différence
Village	4,2 ha	4,6 ha	0,4 ha
Marine de Negru	0,65 ha	0,65 ha	0 ha
<b>TOTAL</b>	<b>4,9 ha</b>	<b>5,3 ha</b>	<b>0,4 ha</b>

**Remarque :** en dehors des enveloppes bâties, les nouvelles constructions réalisées après la période 2000-2005 sont résiduelles (1 maison, deux structures de gîtes, 1 bergerie et la station de traitement des eaux usées domestiques). La consommation d'espace n'est pas notable.



**Remarque :** la délimitation des enveloppes urbaines actuelles et l'étude des surfaces consommées ont été réalisées à l'aide d'un logiciel de cartographie (SIG), en superposant les données de l'IGN (BD PARCELLAIRE vecteur, TOPO et ORTHO), les images satellite de Google Maps ainsi que d'anciennes photographies aériennes (outil « Remonter le temps » de l'IGN). En outre, ce travail a été affiné par le biais des sources municipales et de visites de terrain.

Par ailleurs, l'enveloppe est le périmètre qui circonscrit les **espaces effectivement urbanisés (Cf. Définition en sous-section suivante)**. Outre les critères généraux de définition, notamment la continuité et la densité du bâti et des surfaces artificialisées, elle comprend :

- Dans certains cas, des reculs ou dégagements autour du bâti qui sont nécessaires à l'accessibilité et la fonction ;
- Des surfaces aménagées et/ou « imperméabilisées » (aire de stationnement et parking, place et placette, espace public ludique ou d'agrément, camping...);
- Des espaces libres cernés de constructions (dents creuses).

Précisons qu'elle ne suit pas systématiquement les limites parcellaires cadastrales.

### 2.2.1.1. *Le village d'Olmata di Capocorso*

Le village est accroché sur les flancs d'une vallée, en contrebas de la crête menant au Monte Stello (1307 mètres d'altitude), et occupe une position en « balcon » surplombant la rivière d'Olmata. Son bâti s'étage entre 250 et 360 mètres d'altitude, formant une entité urbaine plutôt linéaire dans l'ensemble. Il se décompose toutefois en quatre « quartiers » connectés par le réseau viaire :

- Poggio
- Grillasca
- Celle
- Piazze

Il reste le centre de vie de la commune et montre une certaine mixité des fonctions : il est à la fois un pôle résidentiel, culturel, économique (hôtel - bar du centre, boucherie et boulangerie itinérantes...) et administratif ainsi qu'un lieu d'animation.

Le bâti ancien est plus compact et structuré. Originellement, il a été façonné pour répondre aux impératifs suivants : la préservation des terres agricoles et cultivables périphériques, l'adaptation au climat (abri du vent, zones d'ombre protégées du soleil...) ou encore la protection de la place (vigie et défense de la communauté). Les contraintes topographiques sur le site ne sont en revanche pas trop marquées.

<b>Nombre de constructions / ha</b>	62
<b>Nombre de logements / ha</b>	Environ 41



Le village en 2009

Comme le souligne la Charte architecturale et paysagère du Cap Corse, le replat offre un « *espace de développement à dominante horizontale* » relativement important et « *les pentes sont un facteur nettement secondaire* ».

Les constructions sont serrées, voire mitoyennes et s'étirent souvent en hauteur pour limiter les emprises au sol. Notons que le parcellaire affiche une mosaïque des tailles (souvent réduites) et formes. En outre, l'étagement est plutôt régulier et s'effectue parallèlement aux pentes.

Cet ensemble est entrecoupé d'un réseau de ruelles et chemins étroits et partiellement carrossables, qui permettent de rejoindre la D 433 et d'assurer les liaisons intra-urbaines. Les cheminements piétons sont nombreux et les venelles ou ruelles sont couramment pentues et parfois munies d'escaliers. Quelques passages couverts et/ou voûtés sont également observés. En surplombant les ruelles, certains d'entre eux permettaient jadis de relier des maisons voisines.

En outre, le village comporte plusieurs lieux d'échange et de vie sociale :

- Des espaces publics majeurs : le parvis de l'église *San Cesariu* et la place de la mairie ;
- Un réseau d'espaces à usage commun : des dégagements « tampons » étroits et de petites placettes internes au tissu.

A signaler qu'au sein du bâti dense ancien, les parties publiques et semi-privatives ou privées extérieures sont souvent confondues, la limite étant rarement matérialisée.

L'impression d'ouverture domine encore avec une configuration de « façade à façade » qui est usuelle ainsi que des devants-de-portes, escaliers d'entrées et perrons qui ne sont généralement pas clos (la pose de portillons est toutefois observée). Les jardinets ou jardins en terrasses sont quant à eux fermés de murs ou de murets en pierre.

En revanche, l'habitat individuel récent tend à « se refermer sur lui-même ». La limite entre espaces publics et privatifs est nettement visible, les dégagements étant des exceptions. Ainsi, les quelques perrons et terrasses donnant sur la rue sont clos (vérandas, portillons...) et, communément, les propriétés sont délimitées par des murs, clôtures et haies avec des accès fermés de portails. Ce jusqu'en alignement sur la voirie.

Enfin, de multiples espaces de « respiration » concourent à la qualité du cadre de vie au village. Ce sont des îlots verts entretenus (jardins privés des maisons, jardins en terrasses et jardinets potagers, oliveraies et îlots boisés) qui contribuent largement à l'insertion paysagère harmonieuse du bâti dans son écrin rural, en assurant notamment une transition végétale et minérale.

**Remarque sur l'architecture de l'habitat :** l'habitat « traditionnel » domine, mêlant des bâtisses qui ont été édifiées du XIV<sup>e</sup> au tout début XX<sup>e</sup> siècle (plusieurs d'entre elles ont été étudiées et sont inventoriées dans la base patrimoniale nationale « Mérimée »). Il est possible de distinguer plusieurs volumes juxtaposés ou rapprochés :

- **Quelques volumes imposants** qui se démarquent. Il s'agit de maisons – fortes (exemple de la maison-tour dont la construction remonte au XIV<sup>e</sup> siècle) ainsi que des « Casone » et « Palazzi », ces maisons de familles notables qui mettent en évidence la réussite et le rang social ;
- **Des volumes de tailles modestes :** « e Case », ces maisons « paysannes » ou plus classiques composant la majeure partie du bâti villageois.

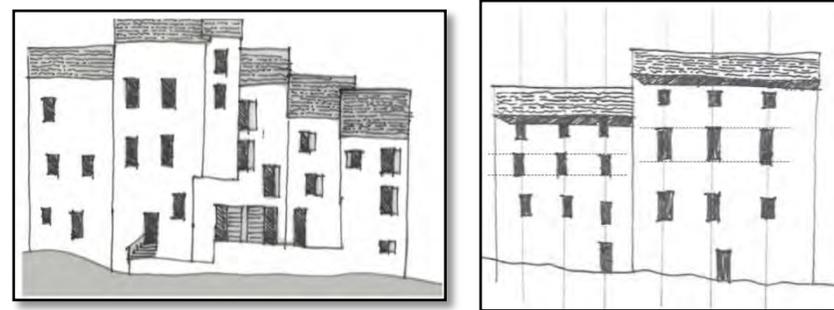
Globalement, les formes sont simples, ce même si les maisons ont été pour la plupart remaniées, rénovées et/ou agrandies (apports de volumes attenants, surélévations...) au cours du temps. Ces bâtisses de plan carré ou rectangulaire comportent fréquemment entre un et deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée ainsi qu'un comble (à surcroît ou partiellement

surélevé), voire un étage de soubassement pour compenser la déclivité du terrain. L'entrée est accessible de plain-pied ou au 1<sup>er</sup> étage, par le biais d'escaliers extérieurs ou de perrons.

Les toits présentent deux pentes et les débords des toitures sont faibles (débords irréguliers de lauzes, corniches cintrées ou moulurées). Seules les imposantes maisons de notables peuvent compter quatre pentes (forme polygonale – exemple du bâtiment de la mairie). Les pans sont plus ou moins longs et les tuiles creuses supplantent progressivement les couvertures en lauzes de schiste (« teghje ») aux teintes grises argentées, bleutées et verdâtres. Plus ponctuellement, des toits à une pente ou des toits terrasses sont observés, couvrant généralement des extensions. Aussi, de rares cas de rupture de l'alignement par rapport à l'existant (sens de la pente, faitage) sont constatés.

Les façades se distinguent également par leur sobriété. Les murs sont enduits à la chaux, peints ou crépis (tons blanc, gris, beige, orangé, ocre ou rose). Ceux qui affichent encore les pierres (appareil de moellons de schiste) conférant à la construction un aspect de bloc massif ainsi que les trous de boulins témoignant des anciennes techniques d'édification sont peu nombreux. Quelques-uns sont aussi marqués des tirants qui ont été nécessairement aménagés pour renforcer la stabilité des édifices.

Les ouvertures sont en général ordonnées et régulièrement alignées sur les parties pleines, lesquelles dominant, et de légers décalages sont ponctuellement observés en situation de mitoyenneté et/ou de variations des pentes. De proportions modestes, elles sont plus hautes que larges et quelquefois plus petites ou carrées au dernier niveau. Les encadrements ont souvent été remaçonnés ou enduits et ne sont généralement pas apparents. Il est exceptionnel d'observer les traditionnels linteaux (en bois ou monolithe) ou arcs en pierres appareillées surmontant les baies. Les appuis de fenêtre sont quant à eux peu ou pas débordants.



(Sources : illustrations extraites de la Charte Architecturale et Paysagère du Cap Corse).

Quelques courbes atténuent néanmoins la rigueur des lignes droites des façades : voûtes et arcs des ouvertures, corniches, oculi au niveau des combles...

Les XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle ont marqué un tournant majeur dans l'évolution de l'identité architecturale de l'habitat villageois. Les maisons de notables « importent » l'inspiration toscane ou néo-toscane. Les apports de styles nouveaux et d'une typologie particulière de construction viennent rompre l'impression d'austérité de l'ensemble bâti (décrochements, chaînages ou faux chaînages d'angle, décors et moulures des corniches et encadrements, bandeaux d'étages, volumes articulés, ornements divers...). Cette intégration réussie est notamment liée au respect de règles de composition et d'implantation qui restent en harmonie avec l'existant.

Le patrimoine architectural s'est également étoffé avec l'ajout de volumes secondaires tels que des terrasses, balcons, loggias, des escaliers extérieurs et perrons, ou encore une mosaïque de petits ouvrages et ornements (impostes, garde-corps, grilles, treilles, portails, auvents...).

**Globalement, l'architecture d'ensemble est plutôt harmonieuse.** Ce même si des interventions plus contemporaines qui ont été réalisées au coup-par-coup sur l'existant apparaissent parfois en nette rupture avec le passé. Elles sont d'autant plus préjudiciables lorsqu'elles favorisent un mélange de styles architecturaux méditerranéens (y compris pastichés) qui est inadaptés vis-à-vis de la morphologie et de l'identité des constructions traditionnelles.

Quelques rares façades se distinguent par ailleurs par une polychromie (mixité de couleurs des murs et/ou menuiseries) avec des teintes saturées (bleues, vertes blanches). Des perrons et terrasses montrent aussi une mixité de garde-corps (pleins et épais, ferronneries légères ou briques pleines formant des claustras aux motifs variés...).

Enfin, quelques adjonctions d'éléments de confort, extensions ou élévations engendrent une « mutation » des volumes originels, altérant leur lisibilité et leur intégration dans le paysage urbain.

De même, les travaux de rénovation et/ou de réhabilitation qui ont été nécessairement réalisés ont eu un impact paysager non négligeable sur le bâti ancien. Les matériaux plus modernes qui sont utilisés pour les maçonneries (ciment, béton, crépi, tuiles creuses...), les menuiseries (PVC, aluminium, acier,...), les gouttières et descentes ou encore les réseaux d'électricité et de télécommunications (paraboles ou antennes, câbles, boîtiers, goulottes...) sont ainsi communément apparents.

Quant à « l'expansion urbaine récente », elle se caractérise par une insertion du bâti entre les trois quartiers historiques et aux abords du maillage viaire, principalement le long de la D 433. Les constructions respectent globalement l'implantation étagée régulière, parallèle aux pentes.

En revanche, l'habitat individuel non groupé avec des jardins clos s'approprie plus d'espace. D'autant que les constructions ont été menées au coup par coup, sans réflexion d'aménagement d'ensemble. Plusieurs configurations d'occupation par les emprises bâties sont aussi observées et viennent conforter la mixité d'implantation à l'échelle globale du tissu : occupation au milieu du terrain, à l'alignement ou en retrait par rapport à l'axe des voies ou de l'alignement opposé, en limite ou en retrait par rapport aux limites séparatives.

D'un point de vue architectural, si les hauteurs ne dépassent généralement pas le R+1, les habitations affichent une mixité de volumes (décrochés entre autres) et de détails architecturaux résultant notamment d'un mélange d'inspirations néo-provençales et modernes ainsi que de la récupération d'éléments de l'architecture traditionnelle.

### 2.2.1.2. La marine de Negru

La marine est positionnée sur l'unique route côtière (D80) faisant le tour du Cap Corse et à l'embouchure de la *rivière d'Olmata*. C'est dans ce secteur à vocation touristique et résidentiel que l'on retrouve l'essentiel des structures d'hébergement (gîtes et chambres d'hôtes) et de restauration (Cf. Figure en page suivante)

Nombre de constructions / ha	47
------------------------------	----

La petite marine présente des traces d'occupation dès le Moyen Age. Les invasions barbaresques auront raison, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, des habitants, ce malgré le fortin construit pour en protéger l'entrée. Celui-ci sera remplacé par la tour génoise encore visible aujourd'hui. En dehors de son rôle défensif, cet ouvrage permettait de percevoir des taxes sur le blé issu des récoltes dans le désert des Agriates et rapporté au village par la mer.

Son noyau ancien tel qu'il apparaît aujourd'hui a été réinvesti au cours des 50 dernières années, en grande partie sur des ruines préexistantes, dont celles de « magazzini »<sup>13</sup> et d'autres bâtiments qui sont identifiés sur le Cadastre Napoléonien de 1862.

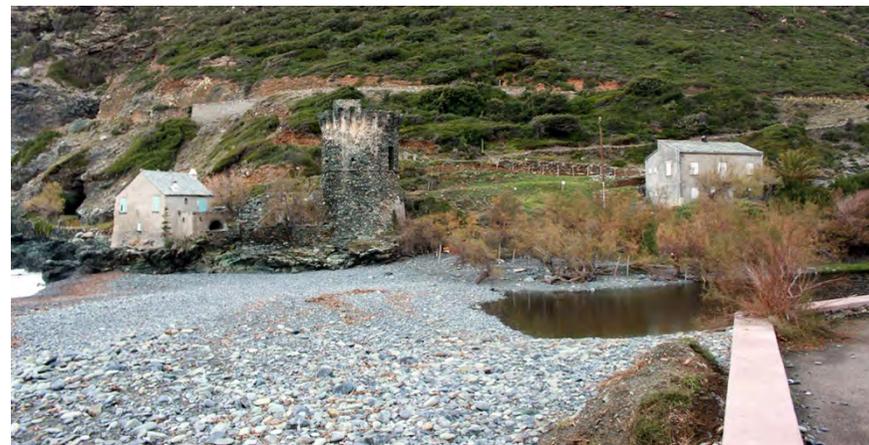
Il forme un ensemble compact. Les constructions sont accolées ou très rapprochées, occupant des surfaces restreintes (petites parcelles) voire l'ensemble de la parcelle. Tournées vers le Nord ou le fond de l'anse, elles s'organisent en contrebas de la D80, le long de la voie historique (visible sur les cartes d'état-major au XIX<sup>e</sup> siècle) qui fait office de petite promenade de front de mer.

<sup>13</sup> Anciens magasins / entrepôts de l'installation portuaire avec un espace de stockage en rez-de-chaussée, surmonté d'un étage d'habitation. Les élévations du rez-de-chaussée sont caractérisées par la fréquence d'ouvertures de service sur l'espace public, fermées de portes à doubles battants.

Les extensions récentes de la marine de Negru ne sont qu'anecdotiques avec la réalisation de maisons individuelles en continuité du noyau ancien. Plus en discontinuité, le long de la D80 et des berges du cours d'eau, on trouve également quelques habitations et des hébergements touristiques (gîtes et chambres d'hôtes).



Notons que le pont génois, l'un des joyaux patrimoniaux de la marine de Negru, a été détruit lors des intempéries de 2016, suite à la crue de la rivière. Il assurait en outre la connexion avec la tour et deux habitations voisines. Sa reconstruction est en cours.



La tour et les deux habitations voisines en 2015.



Marine de Negru en 2015.

Le pont génois est encore visible sur la photo ci-dessous.

**Remarque sur l'architecture du noyau original :** le bâti ancien de la marine montre des volumes plutôt modestes et des formes relativement simples et lisibles, ce en dépit des remaniements (extensions, et rehaussements postérieurs) et rénovations qui ont été exécutés au fil des siècles.

Les façades sont plutôt sobres. Les murs sont enduits à la chaux, peints ou crépis, avec une polychromie (blanc, gris, beige, ocre ou rose) qui, en revanche, n'est pas toujours appropriée (contraste entre des teintes claires et moyennement intenses). Les ouvertures sont généralement ordonnées et alignées sur les parties pleines de la construction. Toutefois, des décalages dans la composition d'ensemble et dans l'alignement des hauteurs sont constatés en configuration de mitoyenneté, notamment du fait de l'association de divers volumes.

Ces ouvertures sont traditionnellement plus hautes que larges, voire plus petites et carrées au dernier niveau (rares cas). Les encadrements ne sont usuellement pas apparents et les appuis de fenêtre sont peu ou pas débordants.

La composition architecturale a été complétée par de petits ouvrages et ornements (garde-corps et rampes d'escaliers, grilles, auvents...) ainsi que par des terrasses ou balcons.

D'un point de vue général, la marine conserve une certaine harmonie d'ensemble. On ne peut toutefois occulter le fait que depuis une vingtaine d'années, des interventions menées au coup par coup sur l'existant et l'implantation de certaines constructions ont engendré un mélange parfois inadapté de volumes, de tons et de détails architecturaux s'inspirant de divers styles (local pastiché ou influences provençales et méditerranéennes).

D'autre part, les gouttières et descentes d'évacuation des eaux pluviales ou encore les éléments des réseaux d'électricité et de télécommunications (paraboles ou antennes, câbles, boîtiers, goulottes...) se sont banalisés au fil du temps, altérant quelque peu le paysage urbain.

## II.2.2. Identification des formes urbaines pouvant accepter une extension éventuelle

Le PADDUC définit, par le biais de grilles de lecture notamment, des **critères et indicateurs permettant d'identifier les différentes formes urbaines** qui sont présentes sur le territoire communal.

Il s'agit en outre « *d'établir la limite entre espace urbanisé ou partie actuellement urbanisée de la commune et urbanisation diffuse ou mitage, et de proposer, au titre de son habilitation générale, les modalités d'urbanisation propre aux dits espaces urbanisés* ». (Extrait de l'Annexe 3 – Livret Littoral du PADDUC)

Cette démarche d'identification est d'autant plus importante **que certaines formes n'admettent pas d'extension de l'urbanisation**. Aussi, la commune étant soumise aux dispositions de la loi « Littoral », il apparaît utile d'apporter les précisions suivantes :

- L'extension de l'urbanisation se réalise soit en continuité avec les agglomérations\* et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement<sup>14</sup>. Les espaces urbanisés de nature différente ne pouvant faire l'objet que d'un renforcement (densification, renouvellement et/ou requalification du tissu urbain, amélioration de la mixité des fonctions) de l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante ;

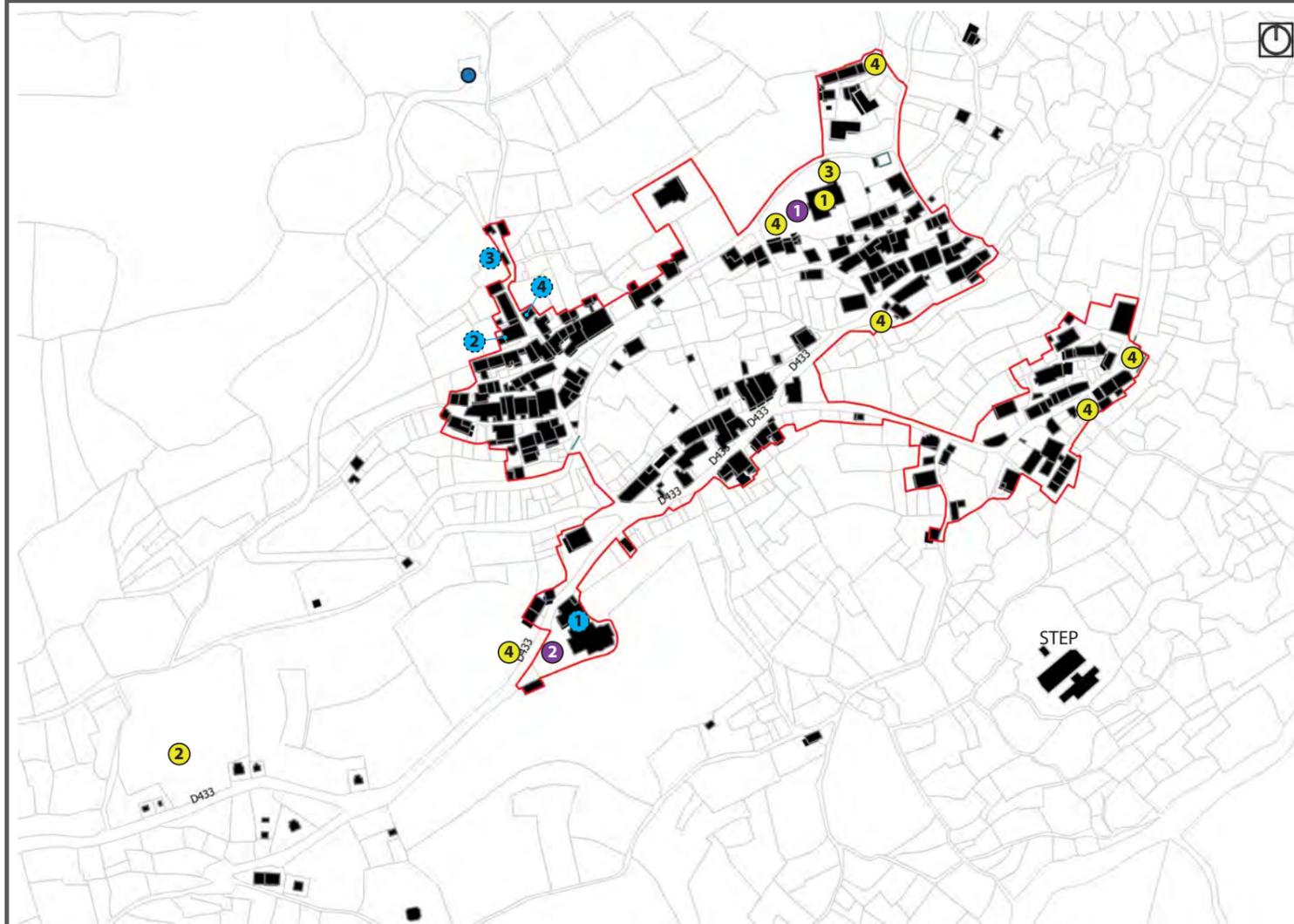
<sup>14</sup> « Les espaces non urbanisés, vierges ou quelque peu bâtis, peuvent faire l'objet d'une extension de l'urbanisation sous la forme de Hameau Nouveau Intégré à l'Environnement, le recours à cette possibilité étant encadré par les dispositions du PADDUC ». Extrait de l'Annexe 3 – Livret Littoral du PADDUC.

FAISCEAU D'INDICES AU SERVICE DE L'IDENTIFICATION DES ESPACES URBANISES		
CRITERES	INDICATEURS	
<b>La structure bâtie</b> : nombre et densité des constructions	Un nombre significatif de constructions à apprécier en fonction du contexte local.	
	Une densité significative du bâti, à apprécier en fonction des traditions constructives locales, de la densité des autres espaces urbanisés et bâtis du territoire, ainsi que de la configuration des lieux.	
	Une certaine compacité et continuité du bâti à apprécier en fonction de la configuration des lieux, des traditions constructives locales et/ou au regard des caractéristiques des espaces urbanisés et bâtis du territoire.	
	L'orientation de l'urbanisation.	
	Les limites du secteur aggloméré, la cohérence de l'espace bâti.	
	La continuité urbaine.	
<b>Le voisinage immédiat</b> : contexte paysager, naturel et bâti	La localisation des constructions existantes.	
	L'absence de ruptures naturelles et artificielles.	
<b>La nature et fonction de l'urbanisation</b> : vocation de l'espace et caractéristiques du bâti	Urbanisation résidentielle (pavillonnaire et/ou collective).	
	Urbanisation industrielle, touristique et/ou agricole.	
<b>L'accès</b>	Un secteur non enclavé disposant de voies d'accès.	
<b>L'équipement du secteur</b>	Les secteurs desservis par les réseaux, à minima d'eau et d'électricité.	Capacité des réseaux.
		Qualité des réseaux.

**\*Remarque :** le PADDUC reconnaît les particularités géographiques locales relatives aux agglomérations. Ces dernières correspondent ainsi à toutes les formes urbaines de taille supérieure au village : du bourg à l'agglomération multi-communale en passant par la ville.

- L'extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage est justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. Ces critères ne sont pas applicables lorsque l'urbanisation est conforme aux dispositions d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un schéma d'aménagement régional ou compatible avec celles d'un schéma de mise en valeur de la mer ;
- En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux. Cette interdiction ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Aujourd'hui, le village est l'**unique entité urbaine pouvant accueillir une extension éventuelle** de l'enveloppe bâtie. La marine de Negru constitue quant à elle un espace urbanisé permettant un renforcement urbain par densification et mutabilité de l'existant. **(Cf. Figures suivantes)**



- Equipements publics et services majeurs :
  - 1 - Mairie.
  - 2 - Cimetière communal.
  - 3 - Salle des fêtes.
  - 4 - Aire de stationnement des véhicules.

- Edifices culturels majeurs :
  - 1 - Eglise Saint Césaire (San Cesariu) et ancien presbytère attenant.
  - 2 - Maison forte.
  - 3 - Lavoir.
  - 4 - Chapelle.

- Principaux lieux publics de concentration de la population et d'animation de la vie :
  - 1 - Place de la mairie.
  - 2 - Parvis de l'église.

GRILLE DE LECTURE DES FORMES URBAINES : OLMÉTI DI CAPOCORSO				
FAISCEAU D'INDICES AU SERVICE DE L'IDENTIFICATION DU « VILLAGE » AU SENS DE LA LOI « LITTORAL »				
Critères cumulatifs	Indicateurs	Indices	Oui/ Non	
① Trame et morphologie urbaines = tissu urbain	Densité/compacité	compacité des 4 quartiers anciens (Poggio, Grillasca, Celle et Piazz). Pour l'ensemble villageois : un peu plus de 220 constructions (BD TOPO - tombeaux et mausolées exclus) sur environ 4,6 hectares soit près de 48 constructions/ha.	Oui	
	Continuité	continuité globale du tissu bâti (forme linéaire de l'ensemble). Constructions serrées ou mitoyennes dans les quartiers anciens. Aucune extensions modernes en rupture avec la densité initiale (habitat, individuel surtout, non groupé en périphérie et le long des voies, mobilisant de plus grandes surfaces). Les jardins, jardinets clos, la grande place ou encore la trame viaire participent à la cohésion d'ensemble. Absence d'étalement anarchique.	Oui	
	Unité du bâti (unité architecturale, formes et couleurs)	généralement, les formes et volumes sont simples (modestes ou imposants : plan carré ou rectangulaire - hauteur jusqu'à R+3). Respect de la qualité architecturale de l'ensemble et de l'identité du bâti traditionnel du Cap Corse. En revanche, plus de mixité des détails architecturaux dans l'habitat contemporain.	Oui	
	Organisation par l'espace public	Centralité	4 quartiers historiques (Poggio, Grillasca, Celle, Piazz) qui s'étagent en flanc de montagne. Ils sont reliés par une voirie principale et des cheminements piétons. Le cœur de l'ensemble est quant à lui occupé par des jardins en terrasse entretenus.	Oui
		Place	parvis de l'église Saint Césaire, place de la mairie, jardins et espaces publics (placettes, dégagements étroits) au sein du village.	Oui
		Réseau viaire interne	La D433 est la traverse principale du village. Le reste du bâti est desservi par un maillage de rues plus étroites, carrossables pour la plupart. Nombreux cheminements piétons avec quelques escaliers et passages voûtés ou couverts.	Oui
		Partition claire et hiérarchisée entre espaces publics/espaces privés	situation mixte au sein des quartiers anciens, les parties publiques, semi-privatives ou privées extérieures étant parfois confondues, avec une disposition de « façade à façade » qui est usuelle. Limite plus claire pour l'habitat récent avec des espaces privés clos.	Oui
	Organisation du bâti (découpage parcellaire, implantation du bâti)	étalement régulier des constructions parallèlement aux pentes, plusieurs configurations d'implantation (alignement ou retrait par rapport aux limites séparatives ou la voirie, certaines bâtisses occupent même la totalité de la parcelle). Mosaïque de formes et de tailles (souvent réduites) du parcellaire. Aspect relativement organisé du tissu urbain.	Oui	
	② Indices de vie sociale	Équipements et lieux collectifs actuels ou passés	Lieux administratifs, collectifs (culturels et sociaux), commerces et services actuels ou passés : mairie et salle des fêtes attenante, église paroissiale, café/bar. Mixité des fonctions urbaines même si l'habitat prédomine.	Oui
			Édifices culturels : église paroissiale San Cesariu, ancien presbytère, chapelles, maisons de notables, tombeaux/mausolées et autres petites chapelles funéraires de familles. Présence de patrimoine vernaculaire autour de Celle-Vecchie.	Oui
Mobilier urbain et autres éléments de repères : jardins, moulins, fontaines, ... : campanile (clocher-tour) de l'église et monument aux morts proche, jardinets et jardins clos, jardins en terrasses et murs de pierre, Lavoir et fontaines, cimetière communal.			Oui	
Lieu d'habitat		habitat permanent et lieu de villégiature.	Oui	
Manifestations publiques (fête village, fête patronale, etc.)	vie associative et comité des fêtes, organisation de divers événements culturels et festifs. Fête patronale de la San Pantaleone.	Oui		
Ramassage ordures ménagères	NC	Oui		
③ Caractère stratégique	Taille significative	Proportion par rapport au principal noyau villageois : sans objet	Oui	
		Nombre de bâtis : environ 220 bâtiments (tombeaux et mausolées exclus).	Oui	
	Fonction structurante	Gestion et fonctionnement autonome : présence des différents réseaux de viabilité en capacité suffisante (assainissement collectif et individuel). STEP (station d'épuration des eaux usées) en projet. Desserte numérique.	Oui	
		Influence sur l'espace environnant : centre de vie, pôle administratif et culturel de la commune.	Oui	
	Accessibilité	Voies et réseaux divers : présence des différents réseaux en capacité suffisante (assainissement collectif prédominant et individuel, STEP). Desserte principale par la D433. Aires de stationnement public au niveau de la place de la mairie. Présence de sentiers piétons entre les différents « quartiers » du village.	Oui	
		Desserte par les transports en commun : ramassage scolaire (Olméti-Farinole-Patrimonio-Saint Florent) et service de transport collectif (au départ de Barrettali) vers Bastia.	Oui	
Valeur symbolique	Importance patrimoniale : patrimoine culturel, architectural et paysager riche et de grande qualité.	Oui		
	Origine ancienne : trace d'implantation humaine autour de 1800 av JC (Grotta Scritta) non loin du village et développement du village autour de 1630 (présence de maisons datant du XV <sup>e</sup> siècle).	Oui		



### II.2.3. Le patrimoine historique et les édifices protégés

Le patrimoine culturel est diversifié et témoigne notamment d'une occupation humaine durant le Moyen Âge. Plusieurs bâtiments remarquables ont été identifiés sur le territoire communal d'Olmata di Capocorso. On peut ainsi citer pour exemple et de façon non exhaustive :

#### Bâtiments défensifs :

- **Tour ronde** (Marine de Negru) : cette **tour génoise** est située à l'embouchure de la marine de Negru. Edifiée vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en lieu et place d'un ancien fortin, cette tour reflète la dynamique des génois de protéger les côtes Corse d'invasion mauresque. C'est également un édifice qui répond aux enjeux d'une économie basé sur la taxation des marchandises circulant sur le territoire insulaire. **Depuis 1992 cet édifice est inscrit au titre des Monuments Historiques.**
- **Maison fortifiée** (Poggio) : Ancienne maison forte datant de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Deux ailes supplémentaires lui ont été ajoutées, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### Les édifices religieux :

- **Eglise San Cesario** : située au « quartier » de Grillasca, cette église paroissiale fut vraisemblablement édifée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. A partir du XVI<sup>e</sup> l'édifice connaîtra plusieurs phases de travaux donc la remise en état de sa toiture et du pavage, la création d'une sacristie et la reconstruction du clocher entre 1852 et 1860. **L'église San Cesario ne dispose à ce jour d'aucun titre de protection.**

- **Eglise Saint Erasme** : auparavant édifice religieux principal de la commune d'Olmata di Capocorso, avant l'édification de l'église paroissiale San Cesario, l'élément le plus ancien (l'abside semi-circulaire) semble dater du IX<sup>e</sup> siècle. Une date visible sur l'enduit au dessus du maître-autel indique vraisemblablement une restauration entreprise en 1220. Le clocher date quant à lui du XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle.

Le patrimoine religieux est en outre complété par de **nombreux tombeaux ou chapelles funéraires de familles**. Des édifices monumentales datant généralement de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

#### Autre patrimoine culturel et vernaculaire :

- La commune regroupe dans son tissu urbain un certain nombre de maison d'une richesse patrimoniale et architecturale indéniable. Ces maisons ont pour la plupart été édifés entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle.
- On retrouve également de multiples d'édifices ruinés et du bâti agraire (y compris des structures dédiés au stockage et au traitement des récoltes, ainsi que des forges pour permettre la fabrication d'outils agricole) qui sont pour certains inventoriés par le Ministère de la Culture dans sa base Mérimée. L'ensemble de ces ruines sont les vestiges du passé agricole de la commune.
- Parmi les 40 sites d'arts rupestres, Olmata di Capocorso est la seule commune qui dispose d'une grotte dont certaines peintures restent encore énigmatiques. Ce site archéologique de la **Grotta Scritta** est **inscrit au titre des monuments historiques** depuis 2014.

- En 2016, au cours de fortes intempéries, le pont génois de la marine de Negru a été en grande partie détruit. Le projet de reconstruction de l'édifice est en cours d'étude.

La **tour génoise** de la marine de Negru ainsi que la **Grotta Scritta** sont **inscrites en tant que Monuments Historiques**. A ce titre, leur protection est régie par le Code du patrimoine (Livre VI – Titre II) et le Décret 2007-487 du 30 mars 2007, relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

- *« Lorsque les constructions ou les travaux envisagés sur les immeubles inscrits au titre des monuments historiques sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ne peut intervenir sans l'accord de l'autorité administrative chargée des monuments historiques » ;*
- *« Les travaux sur les immeubles inscrits sont exécutés sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques ».*
- Au sein de la servitude de protection (500 mètres), les travaux modifiant l'aspect extérieur des immeubles, les nouvelles constructions et les démolitions, les interventions sur les espaces extérieurs (traitement des sols, déboisement, mobilier urbain, éclairage, publicité et enseignes...) sont soumis au contrôle de l'autorité administrative compétente.

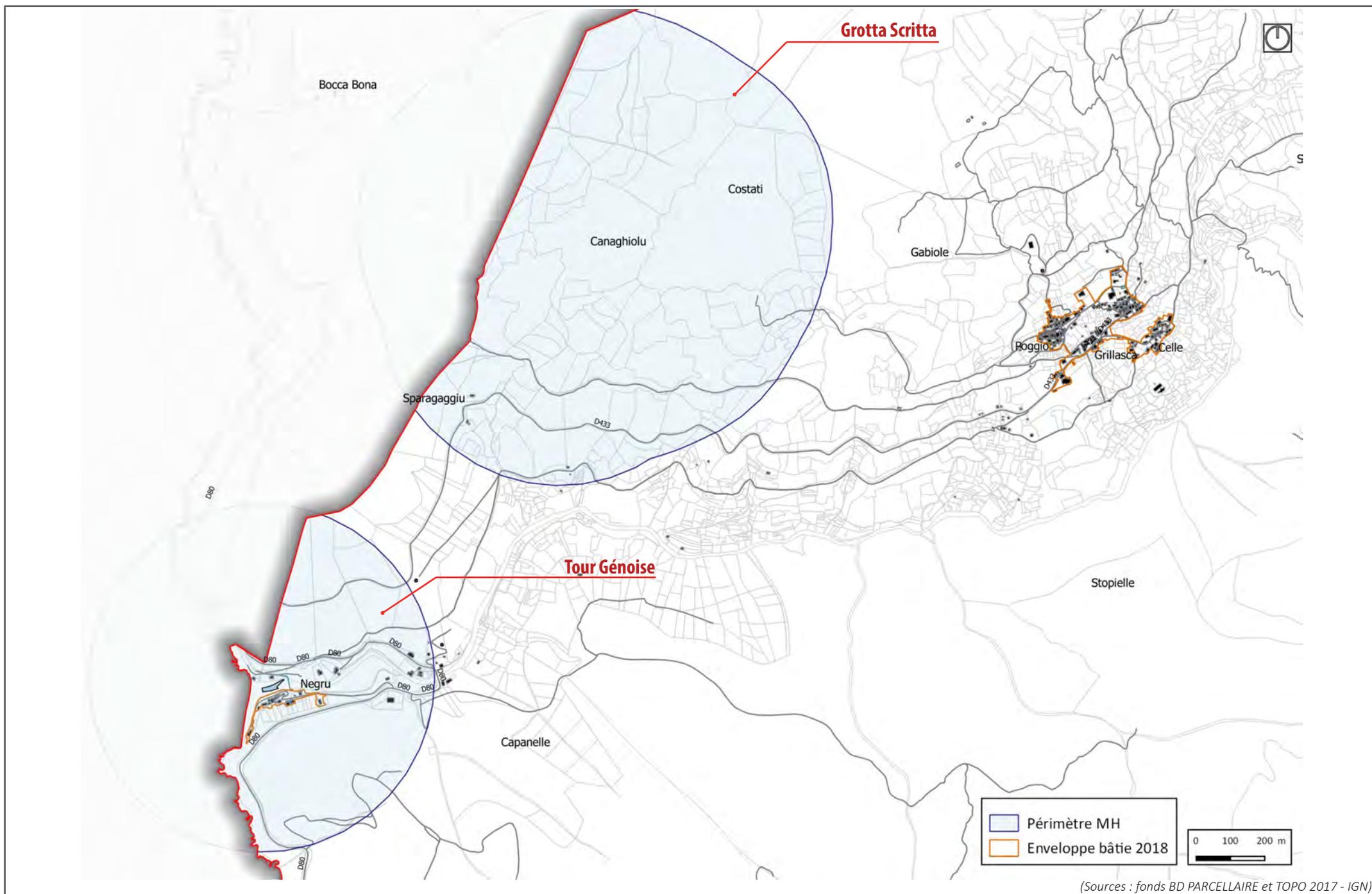
**Remarque :** Seule la marine de Negru est concernée par un périmètre de protection. **(Cf. Figure suivante)**

**L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) étant l'autorité administrative susmentionnée.** Les autorisations d'urbanisme sont soumises à **un avis simple ou conforme de l'ABF** du **STAP** (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine).

Fig.

Patrimoine historique protégé sur le territoire d'Olmeta-di-Capocorso

Elaboration du Plan local d'urbanisme d'Olmeta-di-Capocorso - 2018



## II.2.4. Les zones archéologiques

La richesse de l'héritage historique de la commune est également confirmée par l'identification d'un patrimoine archéologique (Cf. Figure qui suit). **A vérifier avec le porter à connaissance.**

### Zones de sensibilités archéologiques

- 1) La zone archéologique de la Grotta Scritta.
- 2) La zone archéologique de Canaghjolu.
- 3) La zone archéologique de la marine de Negru.
- 4) La zone archéologique de Fornellu.
- 5) La zone archéologique de Fornellu 2.
- 6) La zone archéologique de Margine.
- 7) La zone archéologique de Ferrera.
- 8) La zone archéologique d'A Capella.
- 9) La zone archéologique de San Cesariu.
- 10) La zone archéologique de San Jiacintu.
- 11) La zone archéologique de la Mine de l'Américain.
- 12) La zone archéologique de Sant' Erasmu.
- 13) La zone archéologique de Monte Foscu.
- 14) La zone archéologique de Petrabbia.
- 15) La zone archéologique de Santa Maria.

Données de l'atlas du patrimoine - <http://atlas.patrimoines.culture.fr/>

Les secteurs enregistrés cartographiés sont soumis aux dispositions du Code du patrimoine, livre V (Titres II et III notamment). Aussi, en application des dispositions de l'article R.523-1 : « *les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement* ».

Dans les emprises de zones archéologiques, avant tous travaux affectant le sous-sol, il convient de soumettre ceux relevant du Code de l'urbanisme ou du Code de l'environnement à la Préfecture de Corse, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie. Sont obligatoirement concernés :

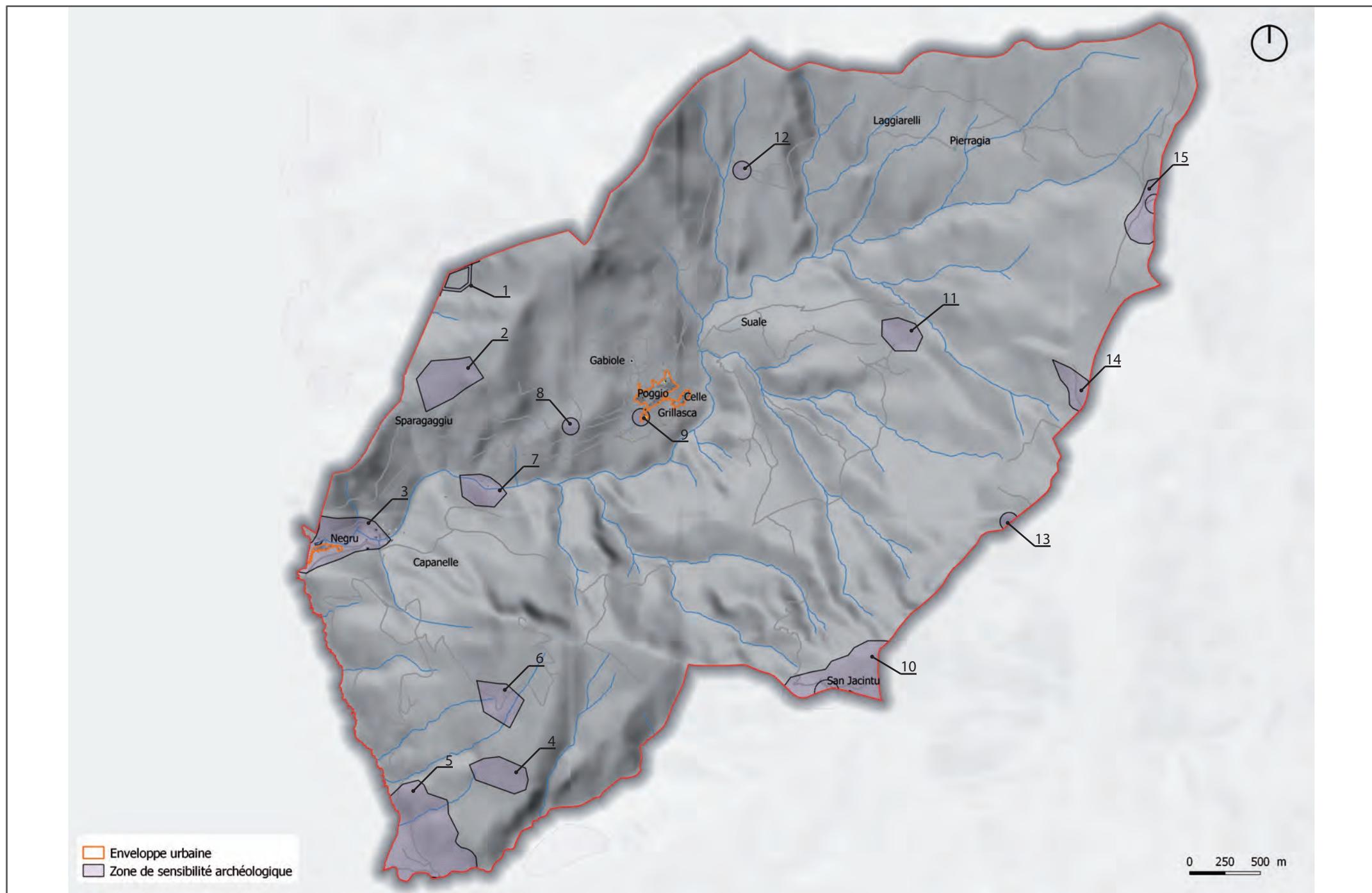
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements d'une superficie supérieure à 3 hectares ;
- Les travaux soumis à déclaration ou autorisation en application du Code de l'urbanisme ;
- Les aménagements et ouvrages soumis à étude d'impact (routes, déchetteries, carrières...) ;
- Les travaux sur les immeubles classés au titre des Monuments Historiques.

En outre, si un projet soumis à autorisation est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, le Préfet de Corse, sur avis du Conservateur Régional de l'Archéologie, peut refuser l'autorisation ou l'accorder sous réserve que soient réalisés des diagnostics visant à la détection du patrimoine archéologique et, le cas échéant, des fouilles qui assureront sa conservation par l'étude scientifique. Ces mesures peuvent aussi conduire à une conservation in situ.

Fig.

Zones archéologiques sur le territoire d'Olmèta-di-Capocorso

Elaboration du Plan local d'urbanisme d'Olmèta-di-Capocorso - 2018



## II.2.5. Analyse du potentiel de renforcement et de renouvellement urbains

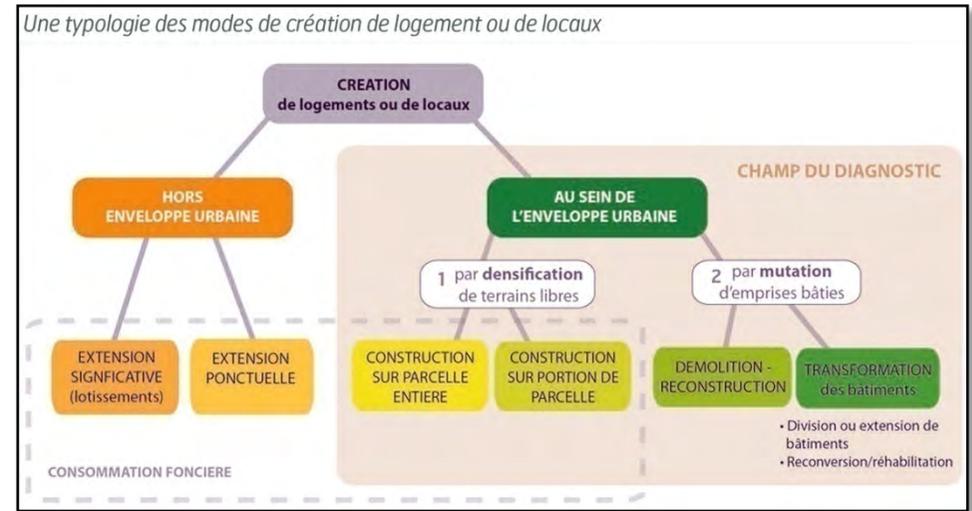
Rappelons que conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU « analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ». En outre, suivant le règlement du PADDUC, les documents d'urbanisme doivent procéder à l'évaluation du potentiel de renforcement urbain disponible au sein des espaces urbanisés.

Ils ne peuvent envisager des extensions de l'urbanisation qu'à la condition d'avoir fait la démonstration d'une meilleure optimisation de ce foncier résiduel mobilisable. Aussi, seuls les espaces déjà urbanisés peuvent faire l'objet d'une opération de renforcement urbain ou, autrement dit, de densification.

Il s'agit donc d'identifier les « dents creuses » et les capacités restant à construire au sein de ces espaces. Néanmoins, il faut veiller à ne pas combler tous les vides et à conserver une proportion d'espaces non bâtis. Ils peuvent entre autres être aménagés en espaces communs de vie, d'animation ou encore d'agrément.

Mais un développement urbain cohérent ne saurait reposer sur la seule définition de ce potentiel foncier destiné à la néo-construction. En effet, il est essentiel d'analyser la capacité et les opportunités quant au renouvellement à opérer dans certains secteurs.

« La non prise en compte du parc existant et ses besoins en réhabilitation serait ainsi une lourde erreur ». (Sources : Guy TAIEB (Connaître les besoins en logement : une exigence partagée sur les territoires ? - Journée d'échanges - Paris, le 12 octobre 2010)



(Sources : extrait du guide « Le potentiel de développement au sein des espaces bâtis de votre commune » - Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne – 2015).

Le renouvellement doit notamment permettre de revaloriser ou redynamiser des zones urbaines menacées de dépréciation, de traiter les problèmes économiques, urbanistiques, architecturaux de certains quartiers anciens ou dégradés, de développer les solidarités et réduire les inégalités sociales à l'échelle du territoire (mixité au travers de l'habitat à caractère social, diversification de l'offre suivant une politique d'accessibilité pour tous à un logement).

Aussi, il faut préciser que le renouvellement urbain ne doit pas se traduire systématiquement par de la démolition/reconstruction. Il faut plutôt privilégier la démarche de mutation par transformation de l'existant (réhabilitation, remaniement, reconversion...), notamment dans le bâti ancien qui conserve une valeur patrimoniale et architecturale indéniable.

Sur la commune d’Olmata di Capocorso, une étude précise des **espaces non bâtis** qui sont contenus dans les différentes enveloppes urbaines actuelles ce quelque soit la destination des projets (habitat ou activité économique). Une première identification des « vides » a été réalisée par le biais de la cartographie, en superposant les fonds cadastral et aérien de l’IGN. Dans un second temps, ces repérages ont été affinés grâce à une visite de terrain et aux sources municipales ainsi qu’en se référant aux critères croisés suivants :

- Pentés ;
- Viabilité ou proximité des réseaux et accessibilité (accès carrossable) ;
- Formes et tailles des parcelles ;
- Situation par rapport à l’indivision ou la rétention foncière privée ;
- Exposition à des risques naturels, sanitaires ou technologiques ;
- Potentialités agricoles et écologiques.

Au final, **9 « espaces »** ont été retenus et l’ensemble du capital foncier constructible à court terme totalise une surface d’environ **5935 m<sup>2</sup>**. (Cf. **Figure et tableau qui suivent**)

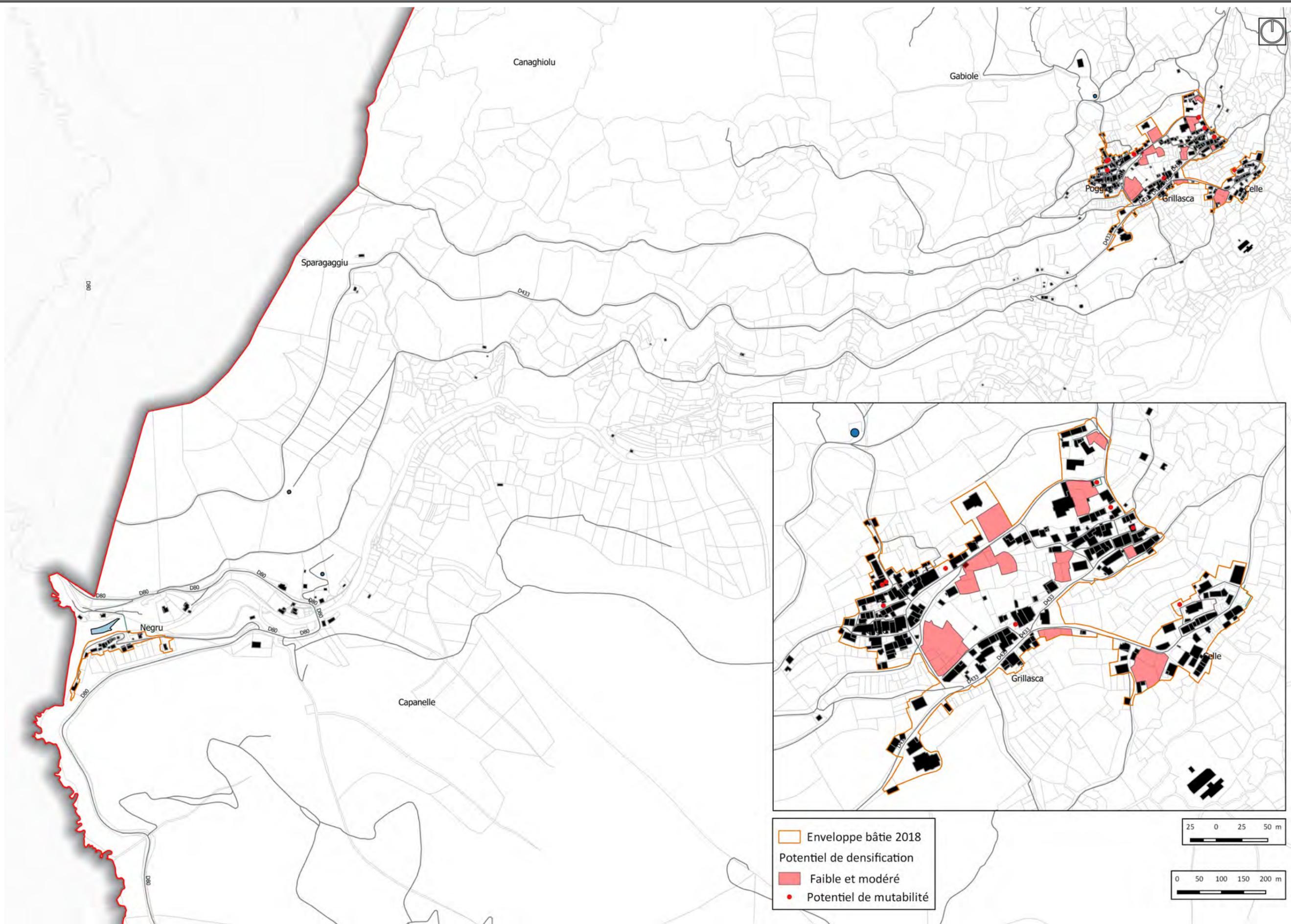
LOCALISATION	NBRE D’ESPACE(S)	SURFACE	POTENTIEL
Village	9	0,6 ha	Faible
Marine de Negru	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>0,6 ha</b>	

Les espaces présentant un faible potentiel sont majoritaires. Ce sont des parties de propriétés qui permettraient une densification, mais qui sont intégrées à des unités foncières déjà mobilisées par des bâtiments ou qui présentent un intérêt paysager et agricole (jardins en terrasses). En outre, ils présentent généralement des pentes qui sont plus contraignantes pour l’implantation de nouvelles constructions.

En outre, de nombreuses parcelles libres n’ont pas été incluses pour des raisons d’accessibilité et leur désenclavement nécessite de créer des voies en passant par des parcelles privées.

Précisons qu’en termes de néo-construction, l’objectif est de **dépasser la barre des 10 logements à l’hectare** et d’entamer une réflexion quant au développement de typologies d’habitat (individuel groupé, intermédiaire, petit collectif, opération d’ensemble...) s’intégrant dans le contexte local (respect du patrimoine paysager et architectural) et permettant d’optimiser l’utilisation de ce capital foncier encore disponible.

Quant au potentiel de mutabilité, plusieurs ruines ont été identifiées sur le terrain et l’étude du GIRTEC dénombre 18 locaux vacants (logements et autres). La principale problématique pour mobiliser ces biens restant l’indivision ou l’absence de titre de propriété.



## II.3. ENJEUX URBAINS

### SYNTHESE DES ENJEUX URBAIN

#### ATOUTS

- Une certaine attractivité retrouvée ;
- La diversification progressive du parc de logements en faveur de l'habitat collectif ;
- Une polarisation urbaine sur le village et la marine, l'absence d'étalement anarchique de l'habitat et d'effet de mitage sur le territoire ;
- Une dynamique de renouvellement urbain (réhabilitations, remaniements et rénovations du bâti existant) ;
- Une identité « villageoise » forte et un patrimoine architectural traditionnel de qualité ;
- La présence de lieux d'échange et de vie sociale ainsi que d'un panel d'espaces de respiration.

#### FAIBLESSES

- L'expansion du parc de logements révèle un déséquilibre entre habitat permanent et secondaire : la villégiature domine ;
- Un parc immobilier saturé (indisponibilité du foncier et des logements) ;
- Un parc locatif restreint pour de l'habitat permanent et une part de locataires qui chute ;
- La prégnance des logements de grande taille ;
- Un nombre limité de logements à caractère social ;
- Une majorité de logements anciens ;
- Plusieurs biens immobiliers en situation d'abandon ou d'indivision ;
- Une mixité des fonctions urbaines relativement limitée au sein du village et de la marine.

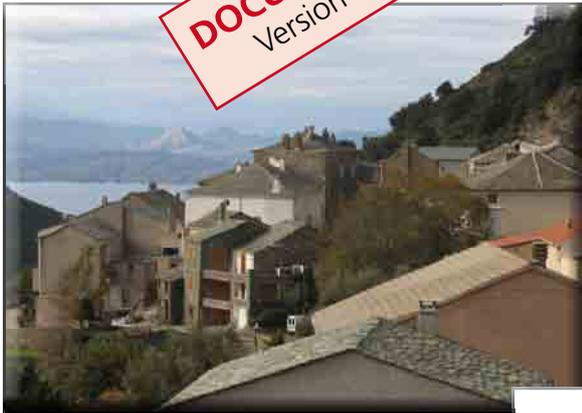
## ENJEUX MAJEURS

1. Conforter la mixité de l'offre en logements pour adapter le parc à la demande d'habitat permanent et au contexte de desserrement des ménages ;
2. Conforter l'organisation urbaine bipolaire « village-marine » en dépit de l'attractivité plus forte du littoral ;
3. Maîtriser l'urbanisation et répondre aux besoins quantitatifs de logements, ce tout en maintenant une utilisation rationnelle et économe de l'espace ;
4. Privilégier la mixité des fonctions, ce afin que les zones urbanisées de la commune soient de véritables espaces à vivre et de vie et non uniquement des bulles résidentielles ;
5. L'insertion de nouvelles constructions et le renouvellement ne doivent pas s'effectuer au détriment de la qualité du paysage urbain et du patrimoine bâti traditionnel. L'ancien et le contemporain doivent s'intégrer dans un ensemble harmonieux, en cohérence avec les recommandations et objectifs qui sont détaillés dans la Charte Architecturale et Paysagère du Cap Corse ;
6. Répondre aux besoins qualitatifs de l'habitat. Il s'agit entre autres de prendre en considération les problématiques de mobilité réduite ou d'handicap, de confort, et de performance énergétique au sein d'un parc où les logements anciens dominant ;
7. Maintenir des espaces ouverts au sein du tissu urbain et valoriser l'espace public.

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLMETA DI CAPOCORSO

## PHASE 1 : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
Version 1.1 19/01/2017



### Groupement

BL. Etudes et Conseil - Bureau d'études Urbanisme  
Res. Casa Serena - Route de l'aéroport - 20290 LUCCIANA - SIRET : 793993049 00022  
Tel : 06 12 38 61 04 - [Bouffin.loic@orange.fr](mailto:Bouffin.loic@orange.fr)

INGECORSE - INGénierie de l'ECologie en CORSE - Bureau d'études en Environnement  
Eurl au capital de 1000 € - Lot N°7 Promo-Evasion - 20 232 OLETTA - SIRET : 798 742 060 00014 - APE : 7112B  
Tél : 04 95 57 97 05 - 06 74 32 94 32 - Mail : [ingecorse@gmail.com](mailto:ingecorse@gmail.com)

## REFERENCE

<b>PROJET</b>	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Olmata di Capocorso
<b>CLIENT</b>	Commune d'Olmata di Capocorso
<b>TYPE DE DOCUMENT</b>	Dossier de travail
<b>Bureau d'études</b>	L. BOUFFIN, BL Etudes & Conseil, S. PIERESCHI, Ingecorse

## VALIDATION

VERSION	DATE	AUTEUR <i>fonction</i>	VALIDEE PAR	APPROUVEE PAR
1	10/10/2016	Bureau d'études	/	/

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>SITUATION GÉOGRAPHIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>LES POTENTIALITÉS ENVIRONNEMENTALES</b> .....	<b>7</b>
2.1.	Le contexte réglementaire.....	7
2.1.1.	Les espaces distingués de la Loi Littoral.....	7
2.1.2.	Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF).....	12
2.1.3.	Les réseaux Natura 2000.....	19
2.1.4.	Zone Spéciale de Conservation « Plateau du Cap-Corse ».....	19
2.1.5.	Zone Spéciale de Conservation « Agriates ».....	22
2.2.	Le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.....	25
2.3.	Le site de la côte occidentale du Cap-Corse.....	27
2.4.	Le milieu physique.....	29
2.4.1.	Morphologie du territoire.....	29
2.4.2.	Contexte géologique et hydrogéologique.....	29
2.4.3.	L'eau .....	32
2.5.	La trame verte et bleue.....	43
2.5.1.	Contexte réglementaire.....	43
2.5.2.	Méthodologie de travail.....	45
2.5.3.	Prise en compte de la TVB régionale.....	46
2.5.4.	Le choix des sous-trames.....	47
2.6.	Les réservoirs de biodiversité.....	50
2.6.1.	Les corridors écologiques.....	52
2.7.	Identification des enjeux liés à la TVB.....	56
<b>3.</b>	<b>LES RISQUES NATURELS</b> .....	<b>58</b>
3.1.	Introduction.....	58
3.2.	Le risque inondation.....	58
3.3.	Le risque incendie.....	59
3.3.1.	Une politique régionale de prévention et de lutte contre les feux de forêts.....	59
3.3.2.	Le Plan Local de Protection contre les Incendies du Cap-Corse (PLPI).....	59
3.4.	L'amiante environnementale.....	62
<b>4.</b>	<b>LE PAYSAGE</b> .....	<b>64</b>
4.1.	Avant-propos.....	64
4.2.	Les grands traits du Cap-Corse.....	64
4.3.	Composantes paysagère naturelle.....	66

4.3.1.	La nature sauvage.....	66
4.3.2.	La nature apprivoisée.....	66
4.3.3.	Le littoral.....	68
4.3.4.	Le vallée d'Olmata.....	68
4.4.	Composantes paysagères bâties.....	69
4.5.	Les principaux points de perception du paysage.....	71
4.5.1.	Les sites de la marine de Negro.....	71
4.5.2.	Le village d'Olmata di Capocorso.....	72
4.6.	Synthèse des enjeux paysagers.....	75

## 1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

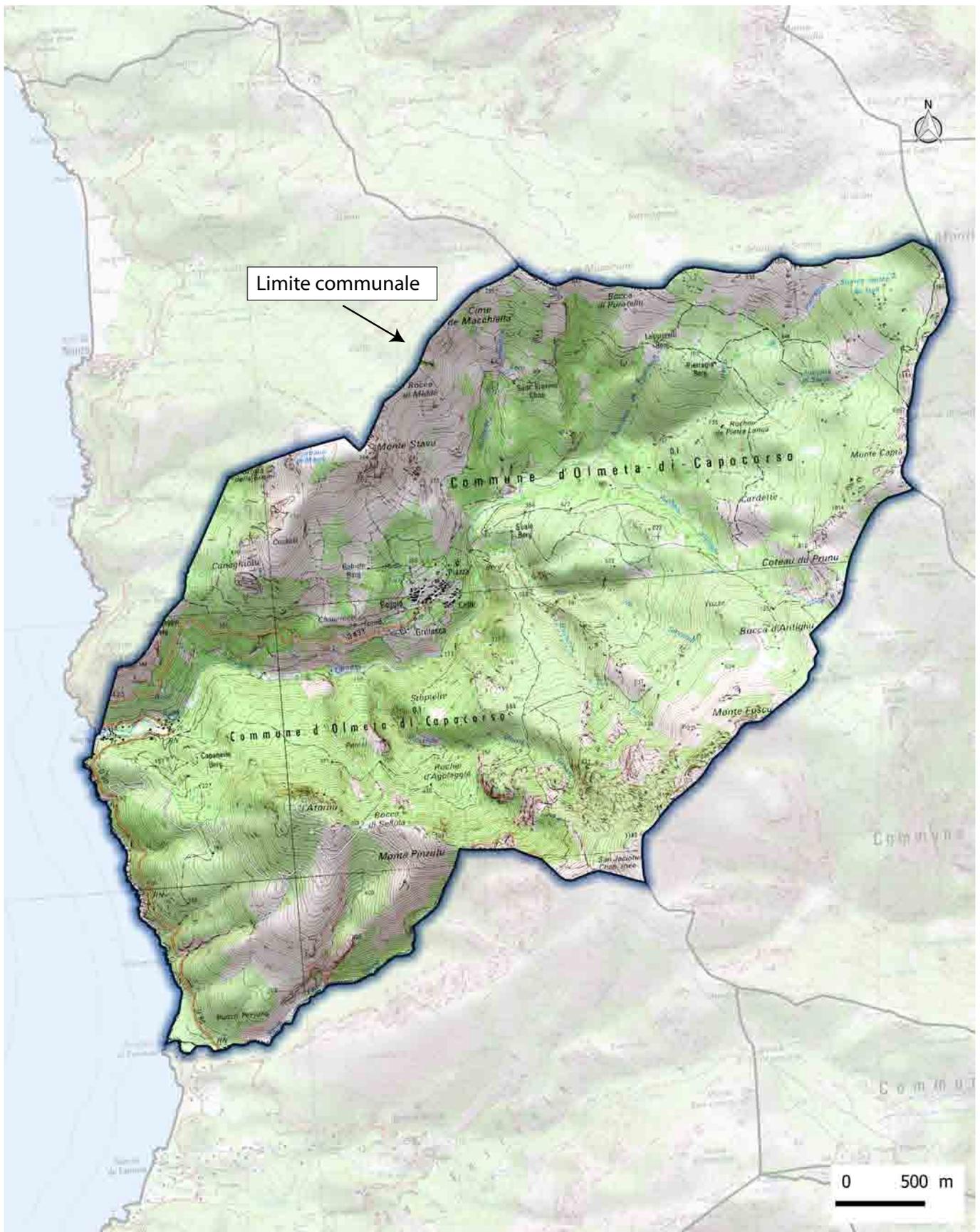
Situé sur le versant occidental de la micro-région du Cap Corse, la commune d'Olmata di Capocorso partage ses frontières avec cinq (5) autres communes et fait partie du canton de Brando–Sagro di Santa Giula (cf. figure de la page suivante).

Les zones urbanisées n'occupent qu'une faible part de la surface totale de la commune, laissant place à un paysage sauvage et naturel.

La morphologie du territoire d'Olmata di Capocorso rassemble toutes les caractéristiques présentées à l'échelle du Cap-Corse :

- Un bassin versant délimité par une chaîne montagneuse qui ceinture toute la commune, et dont on retrouve les reliefs les plus élevés à l'Est,
- Une vallée modelée par un réseau hydrographique peu développé proportionnelle à son bassin versant, avec essentiellement de nombreux ruisseaux temporaires qui se déversent dans le cours d'eau principal « *d'Olmata* ».

Compte tenu de la morphologie du territoire, les zones favorables à l'urbanisation sont donc relativement restreintes. Historiquement, la population s'est donc installée au niveau du littorale, zone d'échange, ou bien à l'occasion des espaces plus accueillants des versants du Monte Stavu dans le cas du village.



**Figure n°1.** Plan de situation géographique

## 2. LES POTENTIALITÉS ENVIRONNEMENTALES

### 2.1. Le contexte réglementaire

#### 2.1.1. Les espaces distingués de la Loi Littoral

##### 2.1.1.1. Les Espaces Remarquables et Caractéristiques

La Loi Littoral (articles L 146-4 et L 146-6 du code de l'urbanisme) introduit les notions d'espaces remarquables et d'espaces proches du rivage. Les premiers, concernent des milieux ou paysages caractéristiques du Patrimoine Naturel et Culturel, et sont à ce titre à protéger de toute urbanisation (excepté des installations légères). Les seconds, sont des espaces situés à portée du rivage, sur lesquels l'urbanisation doit être limitée. C'est-à-dire que toute extension ne peut se faire qu'en continuité de l'existant ou en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement, et doit être impérativement justifiée dans un PLU par la configuration des lieux ou l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Dans le cadre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), l'Agence d'Urbanisme de la Corse a élaboré un « Atlas Loi Littoral » de ces espaces visés par la Loi Littoral. Une synthèse des espaces identifiés est présentée dans le paragraphe suivant.

Le territoire est concerné par une zone (2B11) qui est délimitée entre la pointe de Negru et la marine d'Albu, plage de Nonza. La **figure de la page suivante**, présente la localisation géographique de l'espace.

**Le classement est prononcé au regard de son rôle structurant dans la composition d'un paysage emblématique, de l'homogénéité affichée le long du trait de côte jusqu'aux balcons des villages suspendus, de son rôle important dans le maintien des équilibres écologiques et de la diversité du patrimoine culturel qu'il abrite.**

Sur le plan paysager, l'espace est marqué par **la verticalité du relief** qui s'élève jusqu'à 1300m (Monte Stellu) dont les versants escarpés plongent brutalement dans la mer.

*La côte rocheuse se présente alors comme une succession de pointes massives et découpées, et de criques étroites plus apaisées, dessinées par les estuaires des ruisseaux.*

**La plage de Negru se trouve au débouché d'un vallon encaissé** et celle d'Albu, tel un écran, forme le premier plan naturel dans lequel s'élève le village d'Ogliastru.

Grâce aux reliefs abrupts, les paysages ont été préservés. Ils se découvrent très bien par la RD80 serpentant en corniche en épousant toutes les circonvolutions du relief et en offrant un balcon privilégié sur la Méditerranée. Cette route littorale offre également des vues majestueuses sur l'Agriate avec, en arrière plan, les montagnes de la «*cordillère corse*».



Extrait du PADDUC de la Corse - 2015

Sur le plan écologique, le site, d'une grande naturalité, joue un rôle important pour le maintien des équilibres écologiques. Il présente en effet de nombreux boisements (chênes verts dominant, quelques chênes lièges, des châtaigniers, des tamarix) s'inscrivant dans un maquis haut à genêt, romarin, arbousier et servant de zone refuge pour l'avifaune notamment. Les espèces animales bénéficient d'un vaste espace naturel avec des milieux variés : maquis plus ou moins haut, vallon frais, yeuseraie et ripisylve abritant notamment une population relativement étendue de *Vitex agnus-castus*.

Les espaces et habitats remarquables présents sur le site sont synthétisés dans le tableau suivant :

Espèces végétales remarquables	<i>La morisie enfouissante (Morisia monanthos)</i> <i>La ptéride de Crète (Pteris cretica)</i> , <i>Le Tamaris d'Afrique (Tamarix africana)</i> <i>Le gattilier (Vitex agnus-castus)</i>
Espèces animales remarquables	/
Habitats d'intérêt communautaires	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux ( <i>Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae</i> )

Sur le plan culturel, de nombreux sites sont présents, notamment antiques et médiévaux. Sur l'ensemble de l'ERC, les sites antiques de Furnellu, Purticciolu, Albu attestent de l'importance de l'occupation du territoire à cette époque.

Sur le plan géologique, Le substratum de l'ERC, est entièrement dans les Schistes Lustrés. Cette dénomination regroupe des roches sédimentaires variées associées à des ophiolites et ayant subi le métamorphisme alpin. Les Schistes Lustrés sont charriés sur le batholite varisque.

Trois types de roches se rencontrent sur ce site : metabasalte, métagabbros et serpentinite.

La serpentinite couvre de grandes surfaces. Elle se débite en fragment décimétriques, sans forme déterminée mais effilés, à surfaces lisses et brillantes de teinte verte. La pointe de Negru et celle de Solaru sont dans cette roche.

- Les activités et pressions anthropiques : Le site est un vaste espace naturel ponctué de quelques petits villages traditionnels ayant conservé leur compacité. On note la présence de quelques cultures en terrasses appuyées aux versants autour de Nonza. La route RD80 longe la côte en reliant les marines entre elles et en offrant des panoramas majestueux sur les paysages proches comme lointains.

La synthèse des raisons du classement en ERC est présentée dans le tableau suivant :

<b>Critères</b>	<b>Désignation</b>	<b>Importance pour l'ERC</b>
Présence de Périmètres à Statuts	Site classé «Nonza, Ogliastru et Olcani et DPM» ; 2 Sites Inscrits «Capi Corsu» et « Tours génoises des côtes de Corse» 2 Monuments Historiques inscrits «Tour de Negru» et «Tour d'Albu» ZNIEFF 1 «Basse vallée de U Guada Grande-Marine d'Albu».	+++
Importance paysagère	L'échelle monumentale du site vient de la verticalité de ses reliefs qui se jettent dans la mer. Ce paysage poignant s'apaise par les estuaires des cours d'eau formant de petits vallons encaissés débouchant sur de petites plages (Albu et Negru).	++++
Importance écologique	L'intérêt écologique du site vient de ses nombreux boisements de chênes verts et quelques chênes-lièges permettant à l'avifaune de trouver refuge. Le site représente également un vaste territoire naturel préservé jouant un rôle important dans le maintien des équilibres écologiques.	++
Importance culturelle patrimoniale	Nombreux sites archéologiques notamment médiévaux. Tour de Negru (Olmata di Capicorsu) , de Nonza, d'Albu (Ugliastru), Monument Historique Couvent San Francesco Nonza. Ghjuncola et Canaghjolu : sites préhistoriques Site antique de Furnellu (Olmata di Capicorsu) et de Purticciolu (nonza) Albu (Ugliastru)	+++
Eléments géologiques caractéristiques ou remarquables	L'intérêt géologique est moyen.	++

Les critères de délimitation de cet espace sont les suivantes :

Périmètres à statuts	+++
Lignes de crêtes secondaires	++
Limite des espaces artificialisés	++
Eloignement à la mer	++

### 2.1.1.2. Délimitation des ERC

Sur la base des éléments présentés dans le chapitre précédent, il appartient à la commune d'Olmata di Capocorso de délimiter de manière précise les limites des ERC.

En outre, il appartient aux documents d'urbanisme de compléter, s'il y a lieu, cette protection, en identifiant, les Espaces Remarquables ou Caractéristiques du littoral en fonction des critères énoncés aux articles L. 146-6 et R. 146-1 du code de l'urbanisme et le cas échéant de ceux mis en oeuvre par le PADDUC au titre de l'article L.4424-12-I du CGCT.

La délimitation à l'échelle 25 000ème est présentée sur la figure de la page suivante. Elle tient compte de l'argumentaire suivant :

#### **Critère principal**

Prise en compte des critères à statuts : Sur la frange littorale, seul le site inscrit est présent. Une attention particulière doit être portée sur l'entité. En effet, seules les parties naturelles ont vocation à être classées en espaces remarquables. Le site inscrit sur le territoire de la commune d'Olmata di Capocorso présente une vaste étendue, et s'étire à l'intérieur des terres jusqu'à 3,5 Km. Il convient de classer en ERC du littoral que l'espace présente des caractéristiques littorales et d'exclure, par conséquent, les parties montagnardes. Ceci implique de classer les premiers versants naturels tournés vers la mer.

#### **Critères secondaires**

Les lignes de crêtes secondaire : Ce critère découle du précédent en écartant les espaces de l'intérieur du territoire. La limite initiale est ainsi augmentée sur la partie Sud de l'ERC, en englobant le versant Ouest de l'Altornu, véritable promontoire de l'espace littoral.

Limite des espaces artificialisés : Par définition, les espaces préservés en raison de leur caractère remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral sont naturels, ce qui exclut donc les espaces urbanisés. La marine de Negro fait l'objet d'une « *pastille* » à l'intérieur de l'espace remarquable ou caractéristique.

Eloignement à la mer : Il est nécessaire que l'espace est un lien avec la mer. L'espace est diminué sur sa frange Nord, car le versant Est de la Pointe de Negro est ouvert vers l'intérieur du territoire, sans vue du sur le littoral. Aucune formation végétale n'est de plus recensée dans ce périmètre, qui est plus orienté vers le monde rural (présence de bergerie « Sparaggiu »).

### 2.1.1.3. Les Espaces Proches du Rivage

Les faisceaux de critères et d'indicateurs au service de la délimitation des espaces proches du rivage sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Explications / commentaires
<b>Distance par rapport au rivage de la mer</b>		Critère secondaire qui découlera non pas d'une valeur fixe, mais de l'argumentaire ci-après.
<b>Configuration des lieux</b>	Typologie des littoraux	Séquence du «Cap-Corse», sous-séquence de type «Massif, Falaise». Cette typologie correspond aux zones de rencontre entre un massif montagneux et la mer, de façon plus ou moins abrupt. Ce sont des secteurs, où la mer est visible en quasi-continuité, ainsi la covisibilité avec la mer n'est pas évaluée comme un critère décisif dans la délimitation des espaces proches du rivage pour cette typologie. De même, pour l'ambiance et le paysage maritime. En revanche, des éléments de topographie, comme une ligne de crête ou un replat peuvent être des éléments de coupure, ainsi la topographie est appréciée comme critère prépondérant, de même que les étages de végétation, qui peuvent varier de manière significative avec l'altitude.
	Géomorphologie : topographie, nature du sol, altitude...	Verticalité de ses reliefs qui se jettent dans la mer.
	Existence d'une covisibilité entre les secteurs concernés et la mer	On retiendra de préférence les espaces bénéficiant d'une covisibilité proche à moyenne.
	Existence d'une coupure physique forte : artificielle (voie de chemin de fer, autoroute, route...) ou bien naturelle (ligne de crête.. )	Ici les lignes de crêtes secondaires jouent un rôle important, et constitue directement au premier plan, une barrière visuelle forte.
	Usage de l'espace séparant les terrains considérés de la mer (naturel, agricole, urbain)	Essentiellement naturel, hormis la marine de Negro.
<b>Ambiance et paysage maritime ou littoral</b>	Paysage maritime et littoral – cohésion architecturale et paysagère	La connotation paysagère maritime et littorale est recherchée en priorité. Dès lors que l'ambiance évolue vers un sentiment de ruralité plus prononcé, alors la limite est abaissée.
	Écosystème littoral : végétation, faune	Etages de végétation thermoméditerranéen et mesoméditerranéen
	Microclimat	Ouvert au Libeccio
	Usage de l'espace, bassin de vie en lien avec la mer (Dynamiques socioéconomiques-activités en lien avec la mer)	Hormis la marine de Negro, on recherchera les espaces participant à la découverte du littoral : activités de nature, dont la randonnée par exemple.

La délimitation des Espaces Remarquables et Caractéristiques et des Espaces Proches du Rivage est présentée sur la cartographie de la page suivante.

### 2.1.2. Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et

## Floristiques (ZNIEFF)

### 2.1.2.1. Définition et contexte local

Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, cet inventaire constitue un outil de connaissance destiné à éclairer les décisions. Il indique la présence d'un enjeu important qui requiert une attention et des études plus approfondies.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **La Z.N.I.E.F.F. type I** est un secteur d'une superficie en général limitée, caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,

- **La Z.N.I.E.F.F. type II** correspond à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'institution de ces zones ZNIEFF n'a pas d'effet direct sur les autorisations d'urbanisme, mais souligne la nécessité de la protection des espaces concernés.

Le territoire communal est inclu dans les limites de la **ZNIEFF de type I des crêtes asylvatiques du Cap- Corse,**

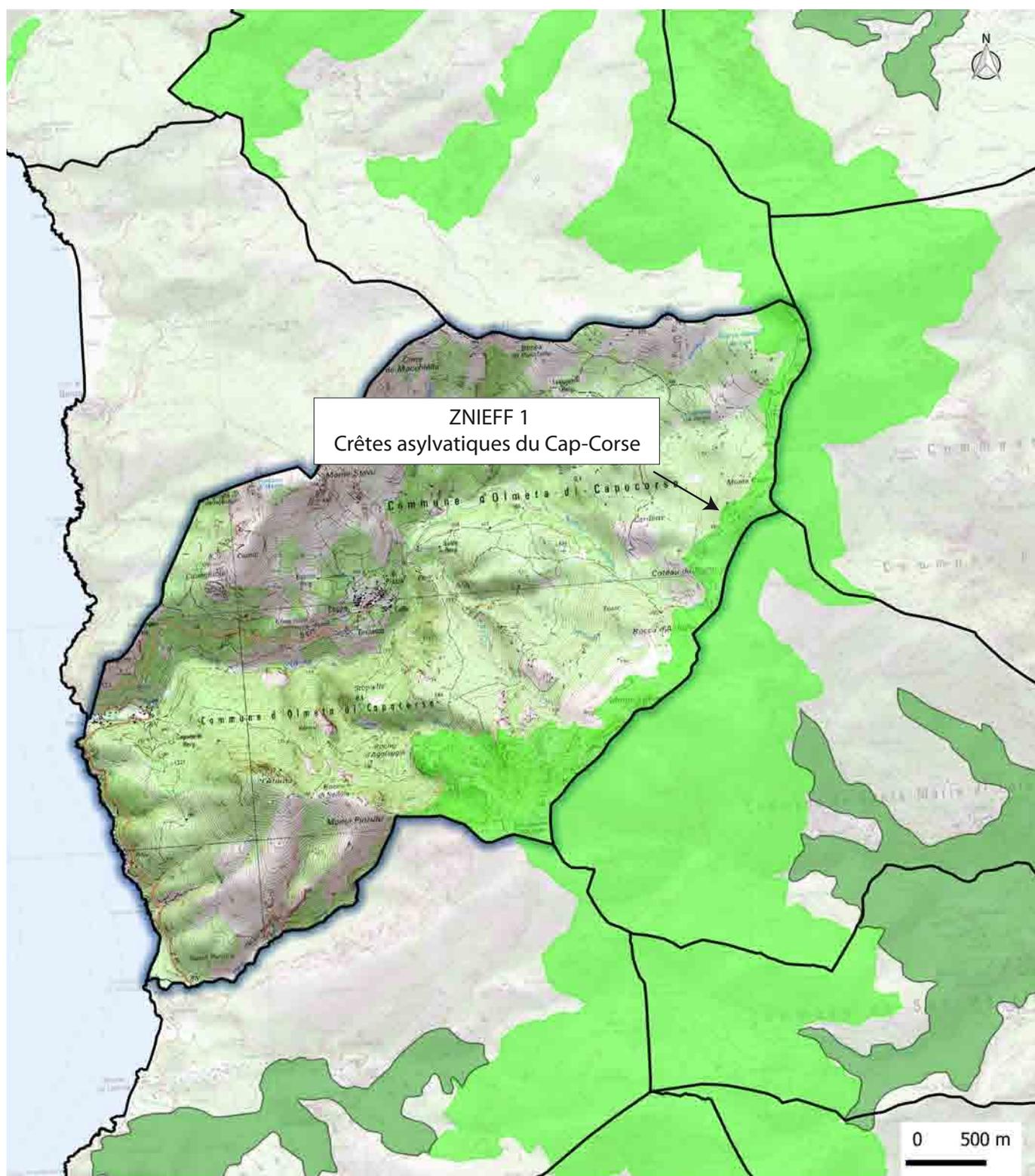
La **figure de la page suivante** illustre la localisation géographique de ces zones de protection écologique.

### 2.1.2.2. Les crêtes asylvatiques du Cap-Corse

#### 2.1.2.2.1. Présentation du site

C'est une ZNIEFF continentale de type 1, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Identifiant national	940004076
Identifiant régional	00120000
Superficie	6387,15 hectares



**Figure n°3.** Identification des zones écologiques réglementaires

Localisation administrative	Barbaggio (INSEE : 2B029), Barrettali (INSEE : 2B030), Bastia (INSEE : 2B033), Brando (INSEE : 2B043), Cagnano (INSEE : 2B046), Canari (INSEE : 2B058), Farinole (INSEE : 2B109), <b>Méria (INSEE : 2B152)</b> , Olmeta di Capocorso (INSEE : 2B159), Morsiglia (INSEE : 2B170), Ogliaastro (INSEE : 2B183), Olciani (INSEE : 2B184), Olmeta-di-Capocorso (INSEE : 2B187), Patrimonio (INSEE : 2B205), Pietracorbara (INSEE : 2B224), Pino (INSEE : 2B233), Sisco (INSEE : 2B281), San-Martino-di-Lota (INSEE : 2B305), Santa-Maria-di-Lota (INSEE : 2B309), Ville-di-Pietrabugno (INSEE : 2B353)
-----------------------------	---

Les informations de ce chapitre sont tirées de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (MONEGLIA P., 2013.- 940004076, CRETES ASYLVIQUES DU CAP CORSE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/940004076.pdf>).

#### 2.1.2.2. Localisation

L'intérêt écologique de ce secteur du Cap-Corse est marqué par la présence d'une Zone Naturelle d'Intérêts Ecologiques Floristiques et Faunistiques de type I, qui correspond à l'habitat asylvatique des crêtes

La ZNIEFF « *Crêtes asylvatiques du Cap Corse* » englobe la quasi-totalité de l'échine centrale du Cap Corse.

Sa limite Sud est marqué par le col de Teghime sur la commune de Barbaggio, tandis que la limite septentrionale correspond à la Punta di Gulfidoni au Nord du col de Santa Lucia sur les communes de Morsiglia et Olmeta di Capocorso.

Les crêtes asylvatiques du Cap Corse marque un système écologique singulier, avec une certaine homogénéité des milieux et des paysages rencontrés, et par sa richesse faunistique et floristique. Le paysage actuel de la ZNIEFF a été modelé par les feux, lui donnant une physionomie en mosaïque. Les incendies sont la principale si ce n'est la raison unique du caractère asylvatique des crêtes du Cap Corse.

Avec le pâturage, les incendies entretiennent les milieux ouverts qui accueillent un cortège d'espèces dépendant de ces milieux.

#### 2.1.2.3. Milieux, intérêt patrimonial et état de conservation

La ZNIEFF est recouverte de maquis, fruticées, pelouses et milieux rupestres. Ces milieux naturels offrent des conditions biotiques et abiotiques favorables à une faune et une flore patrimoniales.

Les milieux ouverts se maintiennent (i) par la récurrence du feu, (ii) par le fait que dans les

secteurs où les sols, dénudés après les incendies, ont été érodés, et (iii) par le pâturage. Leur conservation actuelle est bonne, les feux et le pâturage maintenant une mosaïque de milieux plus ou moins ouverts, favorables à la biodiversité.

#### 2.1.2.2.4. Espèces, intérêt patrimonial et état de conservation

Cette zone présente un intérêt particulier sur les plans floristiques, notamment avec la présence sur les crêtes asylvatiques d'une végétation basse, de pelouses sommitales et de fruticées basses épineuses rares et protégées. On y retrouve entre autres des plantes très originales comme *Viola corsica* (endémique des sommets du Cap Corse), la passerelle de Robert (*Alyssum robertianum*), *Morisia monanthos*, le genêt de Salzmänn, *Allium chamaemoly*, *Anthericum liliago*, *Lilium martagon* (le lys martagon), la pivoine sauvage (*Paeonia mascula*), des gagees (*Gagea sp.*) ou des isoètes (*Isoetes sp.*).

L'importance de cette zone repose également sur le plan de l'avifaune, avec la présence d'espèces migratrices et d'espèces nicheuses inféodées aux formations végétales précédentes.

La ZNIEFF « Crêtes asylvatiques du Cap Corse » comporte une faune et une flore classée comme déterminantes avec 25 espèces végétales, une colonie de reproduction de petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), deux couples d'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), et du lézard de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*).

Au vu des connaissances actuelles nous considérons les espèces présentes en bon état de conservation. Bien que le feu maintienne les milieux ouverts et donc les espèces qui en dépendent, certaines espèces peuvent être éliminées par le feu (et auront des difficultés à revenir) et donc la biodiversité peut être affectée négativement par les incendies.

#### 2.1.2.2.5. Occupation humaine

Les ripisylves de gattilier et de Laurier rose ont été victimes en automne 2007 d'un incendie. On observe donc de nombreuses cépées calcinées. Toutefois, on constate de multiples reprises de pousses. Il est certain que les pratiques de brûlages dirigés dans cette région battue par les vents violents d'Ouest seraient à proscrire, afin de garantir la conservation de la population de Gattilier et de Laurier rose.

#### 2.1.2.2.6. Critères d'intérêt de la zone

L'intérêt écologique du site est synthétisé dans le tableau suivant :

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
Ecologique	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	Paysagère
Faunistique	Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges	
Mammifères	Zone particulière liée à la reproduction	
Oiseaux		

Floristiques		
Reptiles		
Ptéridophytes		
Phanérogames		

La ZNIEFF « Crêtes asylvatiques du Cap Corse » présente une fonction d'habitat pour les populations animales et végétales, notamment comme (i) corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges et (ii) zone particulière liée à la reproduction.

En effet, les crêtes et les cols sont des sites de déplacement pour la faune, soit en période migratoire pour l'avifaune, soit pour transiter d'une vallée à l'autre. Ces zones jouent ainsi un rôle de corridor écologique.

Par ailleurs, nous avons enregistré la présence de deux couples reproducteurs certains ou probables d'aigle royal, avec les nids situés sur des zones rupestres de la ZNIEFF. La présence de cette espèce animale rupestre, et d'une flore rupestres patrimoniales (*Brassica insularis* par exemple) met en évidence l'intérêt fonctionnel des habitats rupestres de la ZNIEFF comme sites liés à la reproduction.

#### 2.1.2.2.7. Facteurs influençant l'évolution de la zone

Le site est soumis à plusieurs pressions réelles d'origine anthropique, comme le présente le tableau suivant :

<b>FACTEUR</b>
Incendies

Actuellement, aucune menace de la conservation des espèces recensées sur la ZNIEFF n'est identifiée. Le passage du feu maintient les communautés végétales à un niveau d'équilibre entre leur dynamique et la fréquence des incendies. Un déséquilibre peut être néfaste aux habitats et aux espèces. Lorsque les feux sont trop fréquents, des changements notables peuvent apparaître dans les populations ; certaines espèces pouvant disparaître.

2.1.2.2.8. Les espèces déterminantes

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Reproducteur
Oiseaux	<i>Aquila chrysaetos</i>	L'aigle royal	Reproducteur
Reptiles	<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger	Reproducteur
Phanérogames	<i>Allium chamaemoly</i>	Ail petit Moly	
	<i>Alyssum corsicum</i>	Passerage de Corse	
	<i>Alyssum robertianum</i>	Passerage de Robert	
	<i>Brassica insularis</i>	Le chou insulaire	
	<i>Cardamine chelidonia</i>	Cardamine fausse-chélidoine	
	<i>Carex grioletii</i>	Laîche de Griolet	
	<i>Charybdis maritima</i>	Scille maritime	
	<i>Elytrigia corsica</i>	Chiendent de Corse	
	<i>Euphorbia gayi</i>	Euphorbe de Gay	
	<i>Gagea granatelli</i>	Gagée de Granatelli	
	<i>Acis longifolia</i>	Nivéole à feuilles longues	
	<i>Mercurialis corsica</i>	Mercuriale de Corse	
	<i>Minuartia mediterranea</i>	Alsine du Midi	
	<i>Morisia monanthos</i>	Morisie	
	<i>Ophrys bombyliflora</i>	Ophrys bombyx	
	<i>Orchis pauciflora</i>	Orchis à fleurs peu nombreuses	
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse	
	<i>Romulea revelieri</i>	Romulée de Revelière	
	<i>Sedum andegavense</i>	Sédum d'Angers	
	<i>Serapias olbia</i>	Sérapias d'Hyères	
<i>Thymelaea tartonraira</i>	Passerine Tartonraire		
<i>Viola corsica</i>	Pensée de Corse		
<i>Stachys salisii</i>	Epiaire d'Aimeric		
Ptéridophytes	<i>Isoetes duriei</i>	Isoète de Durieu	

### 2.1.3. Les réseaux Natura 2000

#### 2.1.3.1. Présentation du réseau

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces dénommé Natura 2000 institué par la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats, faune, flore ».

Le réseau Natura 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones naturelles :

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** issues de la directive européenne « Habitats » de 1992. Dans un premier temps, les Etats membres établissent des propositions de sites d'importance communautaire (PSIC) qu'ils notifient à la Commission. Ces propositions sont alors retenues, à l'issue d'une évaluation communautaire, pour figurer sur l'une des listes biogéographiques de sites d'importance communautaire (SIC). C'est seulement à ce stade que les Etats doivent désigner, dans un délai maximal de 6 ans, ces SIC en droit national, sous le statut de zone spéciale de conservation (ZSC).

- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979, proposent la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

Les ZPS, au titre de la directive oiseaux, sont d'abord désignées en droit national par arrêté ministériel, puis elles sont notifiées à la Commission européenne.

Depuis 2008, ce réseau a été complété en mer par la désignation de site Natura 2000 en mer. Ces sites peuvent être mixtes (à savoir terrestres et marins) ou exclusivement marins. En Corse, tous les sites Natura 2000 en mer sont mixtes.

Le territoire communal est composé de deux zones NATURA 2000 marine :

- **La zone Spéciale de Conservation du « plateau du Cap-Corse » ,**
- **La zone Spéciale de Conservation des « Agriates ».**

Les deux secteurs sont illustrés sur la **figure**, présentée en page suivante.

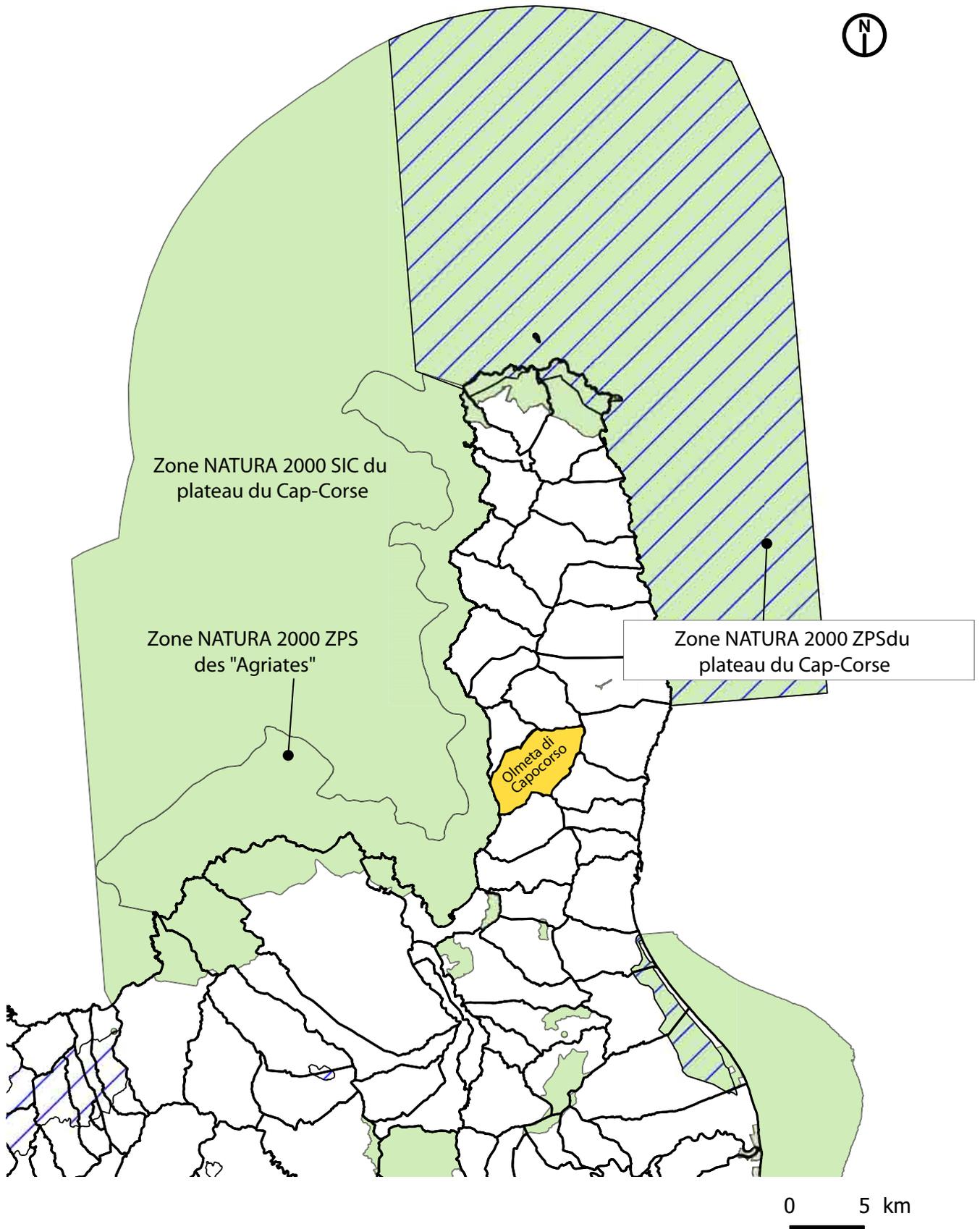


Figure n°4. Localisation des Zones Natura 2000 sur le territoire

## 2.1.4. Zone Spéciale de Conservation « Plateau du Cap-Corse »

### 2.1.4.1. Identification

<b>Appellation</b>	Plateau du Cap-Corse
<b>Statut</b>	Zone Spéciale de Conservation
<b>Code</b>	FR9402013
<b>Document d'objectifs (DOCOB)</b>	En cours

### 2.1.4.2. Localisation

<b>Région</b>	Corse
<b>Département</b>	Haute-Corse
<b>Superficie</b>	178 265 ha
<b>Région biogéographique</b>	Méditerranéenne

### 2.1.4.3. Description

Le secteur du Cap Corse et des Agriates constitue un ensemble connexe de milieux variés. On peut observer dans la partie Nord-Est des zones sableuses avec des dunes hydrauliques anciennes ou encore des herbiers de Posidonies sur roche.

La formation récifale de Posidonies de Saint-Florent est un monument naturel unique. L'herbier de Posidonies de la côte Est du Cap Corse présente un intérêt particulier par le fait qu'il constitue une continuité écologique avec le grand herbier de la Plaine Orientale. On rencontre au niveau du plateau du Cap Corse des récifs de coralligène et des tombants rocheux au niveau des îlots, propices au développement de nombreuses espèces animales et végétales. On y trouve également dans ce périmètre l'un des rares estuaires de Corse au niveau de l'embouchure de l'Ostriconi.

Dans la portion ouest, on trouve un continuum qui passe des habitats profonds aux habitats côtiers du Cap Corse et des Agriates. Le Grand dauphin est un habitué du grand canyon de Saint-Florent où il vient non seulement se nourrir, mais également se reproduire. La richesse du canyon attire également d'autres mammifères marins comme le dauphin bleu et blanc ou le rorqual.

### 2.1.4.4. Vulnérabilité et mesures de conservation

Le site comprend des teneurs élevées en métaux lourds qui s'expliquent par le fond géochimique rocheux d'une part, mais également par la présence d'une ancienne mine d'amiante située à Canari d'autre part (présence anormale de Chrome, Cobalt et Nickel notamment). Le canal de Corse est également très fréquenté par le trafic maritime commercial, susceptible d'apporter des teneurs en métaux lourds suite aux dégazages sauvages des cuves. L'herbier de Posidonies est exposé ponctuellement dans les fonds de baies à des mouillages forains.

Le Conservatoire du Littoral s'est porté acquéreur de plus de 5300 hectares de terrains dans le secteur des Agriates, et de plus de 650 hectares de terrains dans le Cap Corse. Deux cantonnements de pêche existent dans le périmètre, au niveau du Cap Sagro et entre Nonza et Farinole.

#### 2.1.4.5. Les habitats

4 habitats d'intérêt communautaire, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Habitats », sont inventoriés sur le site Natura 2000, représentant 5% de sa superficie.

Nom	Code Directive Habitat
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)	1120*
Estuaires	1130
Récifs	1170

\*Habitat prioritaire

#### 2.1.4.6. Les espèces

Une seule espèce est inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Cette dernière liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit :

- en danger d'extinction ;
- vulnérables, pour les espèces qui ne sont pas encore en danger mais qui peuvent le devenir dans un avenir proche si les pressions qu'elles subissent ne diminuent pas ;
- rares, lorsqu'elles présentent des populations de petite taille et ne sont pas encore en danger ou vulnérables, qui peuvent le devenir ;
- endémiques, lorsqu'elles sont caractéristiques d'une zone géographique restreinte particulière, et strictement localisées à cette zone, du fait de la spécificité de leur habitat.

Groupe	Espèce (nom scientifique)
Mammifères	Le grand dauphin commun ( <i>Tursiops truncatus</i> )

#### 2.1.4.7. Le document d'objectif

Le document d'objectif est en cours de réalisation.

## 2.1.5. Zone Spéciale de Conservation « Agriates »

### 2.1.5.1. Identification

<b>Appellation</b>	Agriates
<b>Statut</b>	Zone Spéciale de conservation
<b>Code</b>	FR9400570
<b>Document d'objectifs (DOCOB)</b>	Non programmé

### 2.1.5.2. Localisation

<b>Région</b>	Corse
<b>Département</b>	Haute-Corse
<b>Superficie</b>	29 670 ha
<b>Région biogéographique</b>	Méditerranéenne

### 2.1.5.3. Description

Le massif des Agriates, aujourd'hui improprement nommé «*désert des Agriates*» en raison de l'abandon de ses terres agricoles, abrite une importante diversité d'habitats littoraux d'intérêt communautaire et de nombreux sites d'intérêt floristique majeur, comme :

- un ensemble varié de plages et de dunes sablonneuses boisées (habitat prioritaire ; présence d'une espèce végétale de l'annexe II la Linaire jaune (*Linaria flava*) et de plusieurs espèces menacées et/ou protégées) ;
- des ruisseaux temporaires hébergeant une faune d'invertébrés adaptée à ces régimes «d'oueds» ;
- des pelouses temporairement humides (habitat prioritaire);
- une dizaine de petites zones humides (étangs, marais d'eau douce, lagunes d'eau saumâtre, embouchures de rivières,...), présentant un large éventail de groupements végétaux halophiles, saumâtres du d'eau douce, avec plusieurs, plantes rares ou absentes de France continentale (comme *Glinus lotoides*).

Le milieu marin couvre plus de 23 000 ha et s'étend depuis l'Ostriconi au sud jusqu'au Capo Bianco au nord sur plus de 50 km. Il est très bien conservé et offre des surfaces importantes d'herbiers de Posidonies et de massifs récifales. On y trouve la plus grosse population de Grands Dauphins de Corse.

Un cantonnement de pêche au nord de St Florent couvre plus de 2400 ha. La zone marine est également au cœur du sanctuaire international Pélagos.

#### 2.1.5.4. Vulnérabilité et mesures de conservation

La fréquentation touristique mal maîtrisée et les incendies constituent deux risques principaux en secteur terrestre. Dans les Agriate, la gestion par le Conservatoire du Littoral en lien avec le syndicat mixte des Agriates permet de gérer la fréquentation et de limiter au maximum les atteintes au milieu.

Néanmoins ces dernières années certaines dérives dans la gestion ont été constatées, en particulier en milieu dunaire et bord de mer où des véhicules 4x4 et des quads circulent en toute impunité et illégalité endommageant la fragile végétation. Le camping sauvage est aussi pratiqué avec les risques d'atteintes aux milieux fragiles littoraux.

Le milieu marin semble à l'abri d'atteintes environnementales fortes. Les dégâts causés aux filets par les Dauphins constituent cependant un souci pour les professionnels de la pêche et, ponctuellement, l'herbier de posidonie peut subir des atteintes liées aux mouillages forains. un programme Life Nature sur les Grands Dauphins (programme Linda) permet de gérer cette situation en recherchant des moyens de gestion intégrés et de cohabitation entre pêcheur et Dauphin.

#### 2.1.5.5. Les habitats

5 habitats d'intérêt communautaire dit Prioritaire, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Habitats », sont inventoriés sur le site Natura 2000 :

Nom	Code Directive Habitat
Lagunes côtières	1150
Herbiers de posidonies ( <i>Posidonium oceanicae</i> )	1120
Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp	2250
Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i>	2270
Mares temporaires méditerranéennes	3170

#### 2.1.5.6. Les espèces

Plusieurs espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Cette dernière liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit :

- en danger d'extinction ;
- vulnérables, pour les espèces qui ne sont pas encore en danger mais qui peuvent le devenir dans un avenir proche si les pressions qu'elles subissent ne diminuent pas ;
- rares, lorsqu'elles présentent des populations de petite taille et ne sont pas encore en danger ou vulnérables, qui peuvent le devenir ;
- endémiques, lorsqu'elles sont caractéristiques d'une zone géographique restreinte particulière, et strictement localisées à cette zone, du fait de la spécificité de leur habitat.

Groupe	Espèce (nom scientifique)
Mammifères	Le grand dauphin commun ( <i>Tursiops truncatus</i> )
Mammifères	Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )
Mammifères	Rhinolophe euryale ( <i>Rhinolophus euryale</i> )
Mammifères	Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )
Insectes	Porte-Queue de Corse ( <i>Papilio hospiton</i> )
Insectes	Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )
Amphibien	Le discoglosse sarde ( <i>Discoglossus sardus</i> )
Reptiles	La cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )
Plantes	Linaire jaune de Corse ( <i>Linaria flava subsp. sardoa</i> )
Reptiles	Euleptes europaea ( <i>Eulepte d'Europe</i> )

## 2.2. Le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Il a été créé par décret le 15 juillet 2016. Le Parc, dans lequel l'ensemble des acteurs locaux sont représentés, constitue une nouvelle opportunité pour l'île de Beauté, déjà pionnière et exemplaire en matière de protection de ses espaces naturels terrestres et marins. Ce huitième parc naturel marin français, vaste de 6 830 km<sup>2</sup>, est le plus grand parc naturel marin de métropole.

Les six orientations de gestion sont les grands objectifs du Parc. Elles répondent aux attentes et préoccupations identifiées par les habitants et usagers des communes concertées. Elles vont désormais guider l'élaboration du plan de gestion du Parc qui sera la feuille de route à quinze ans pour les actions de suivi du milieu marin, de contrôle, de soutien des activités maritimes durables et à la sensibilisation des usagers.

Ces orientations de gestion sont fixées par le décret de création :

- Améliorer la connaissance des espaces littoraux et marins autour du cap Corse et de l'Agriate dans leurs composantes naturelles et culturelles, par l'inventaire, le recueil et l'approfondissement des connaissances scientifiques, des savoirs locaux et de la recherche participative.
- Sensibiliser, responsabiliser et accompagner les différents publics pour que leurs pratiques répondent aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité marine.
- Préserver, voire restaurer, l'intégrité des écosystèmes marins et littoraux, notamment celle des habitats et espèces rares ou emblématiques du parc.
- Contribuer à la caractérisation, l'évaluation et l'amélioration de la qualité des eaux, indispensables au bon fonctionnement et au bon état des écosystèmes marins du cap Corse et de l'Agriate.
- Créer et entretenir une dynamique pour que les activités professionnelles et de loisirs fassent du parc un modèle exemplaire de développement durable et équitable, ouvert à l'innovation.

- Se réappropriier la culture maritime locale et transmettre la passion de la mer : espace d'évasion, de liberté mais aussi de devoir.

Le périmètre du parc est présenté sur la cartographie de la page suivante.

#### 2.2.5.1. Le document d'objectif

Le document d'objectif n'a pas encore été programmé.

### 2.3. Le site de la côte occidentale du Cap-Corse

Un site inscrit est un monument naturel ou un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, qui a fait l'objet d'une inscription sur la liste des monuments naturels du ou des départements au(x) quel(s) il appartient. L'inscription a pour but la conservation de milieux et de paysages dans leur état actuel, de villages et bâtiments anciens, la surveillance des centres historiques, le contrôle des démolitions, l'introduction de la notion d'espace protégé dans les raisonnements des acteurs de l'urbanisme.

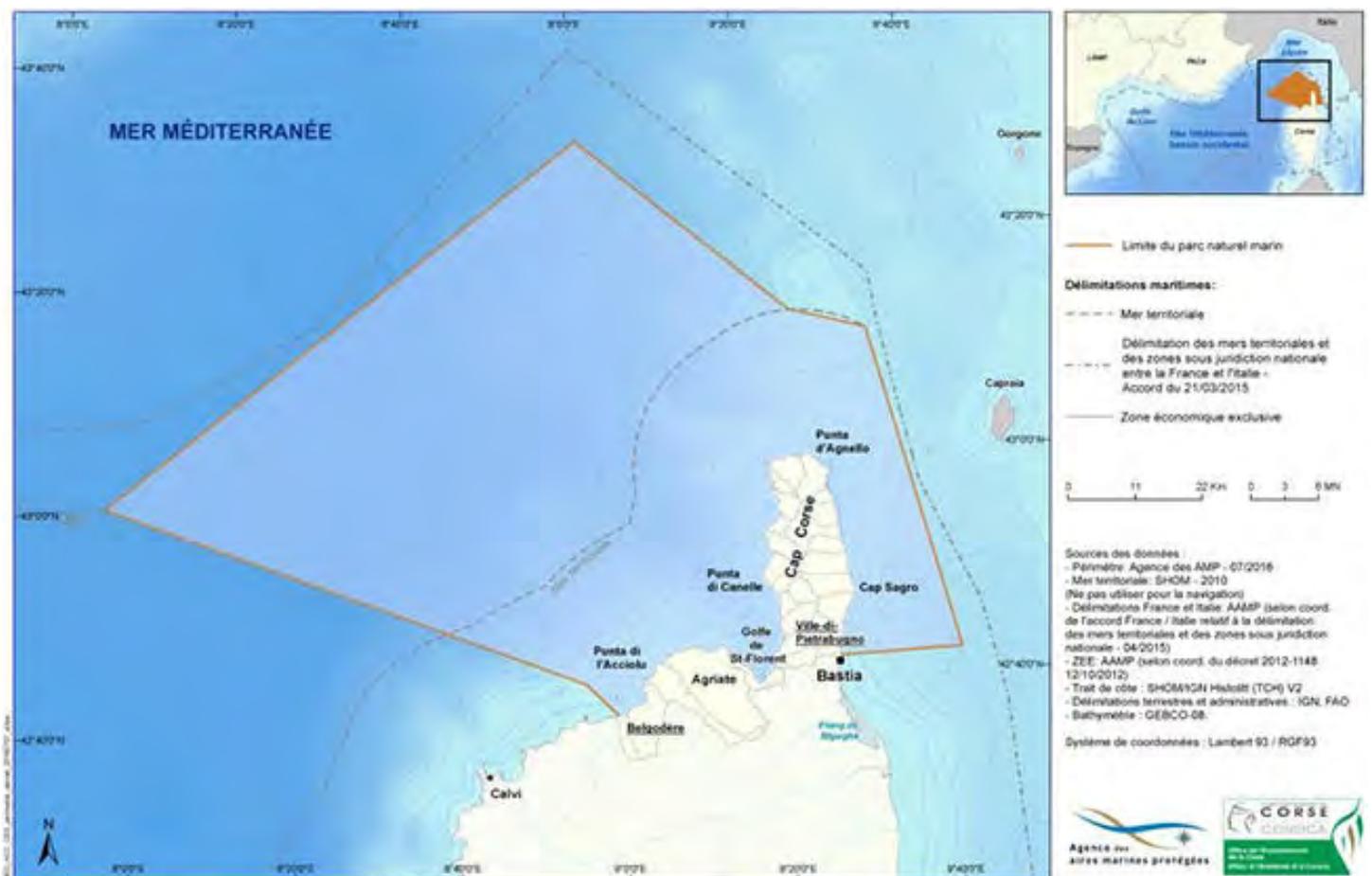
La commune se caractérise par la présence du site inscrit correspondant à une partie des **côtes occidentales du Cap Corse.**

Le descriptif de la zone est synthétisé dans le tableau suivant :

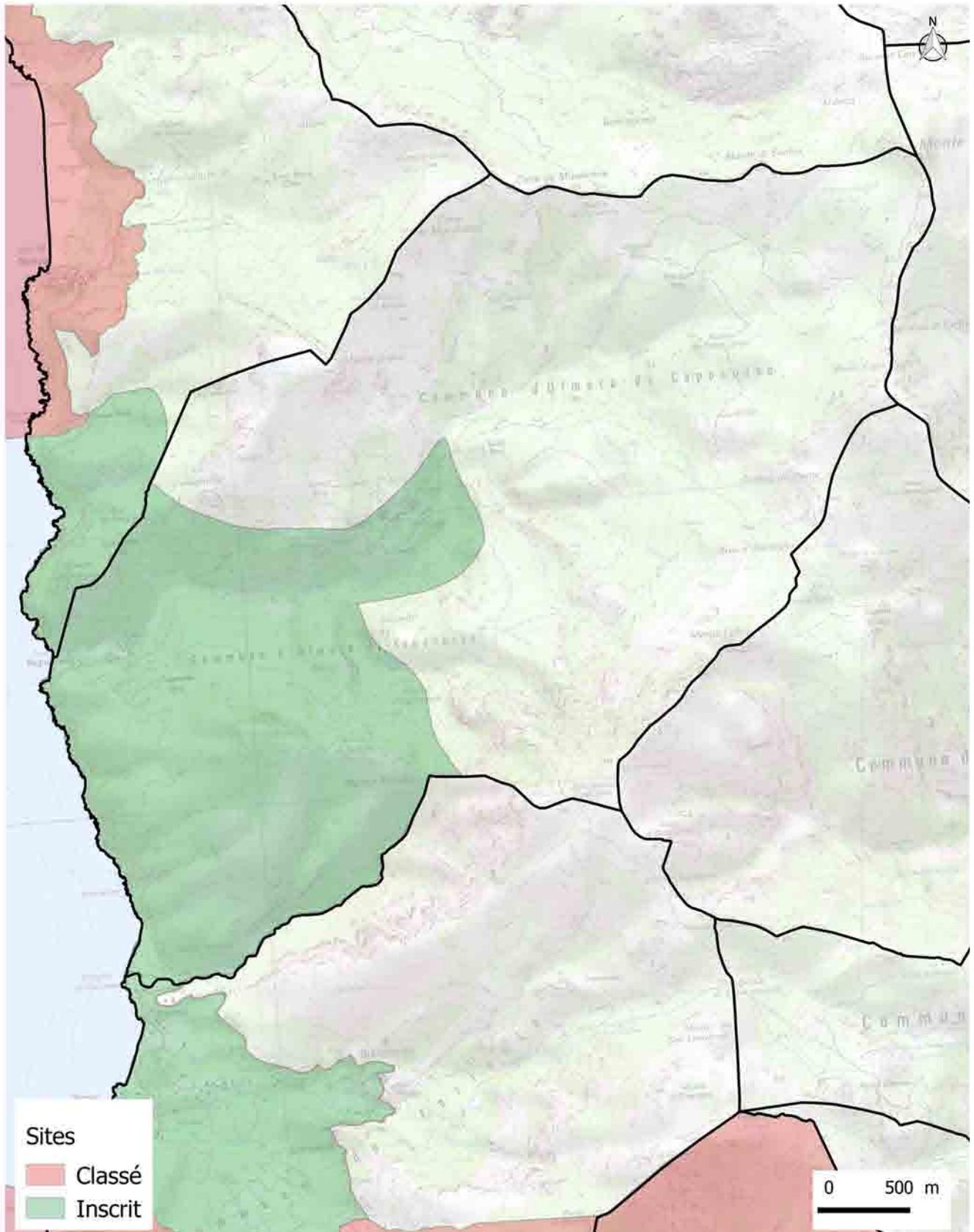
<i>DESIGNATION</i>	Cap Corse (côte occidentale)
<i>DEPARTEMENT</i>	2B
<i>DATE DE PROTECTION</i>	15/05/1974
<i>EXISTENCE D'UN PROGRAMME DE GESTION</i>	Non
<i>SURFACE PROTEGEE</i>	6064 ha
<i>TYPE DE PROTECTION</i>	I
<i>EXISTENCE D'UNE PROTECTION PARTICULIERE</i>	Non
<i>CODE SITE</i>	19743

**La cartographie** présentée en page suivante permet de localiser les limites du site inscrit. On remarquera que le périmètre englobe les zones urbanisées suivantes : la marine de Giottani, Annonciada, Conchigliu, Minervio.

Un second site inscrit depuis 1942 est présent sur le territoire. Il correspond aux tours génoises des côtes de Corse, et comprend sur le territoire communal la tour de Giottani.



**Figure n°5. Localisation du Parc naturel marin du Cap-Corse et de l'Agriate**



**Figure n°6.** Localisation des limites du Site Inscrit

## 2.4. Le milieu physique

### 2.4.1. Morphologie du territoire

#### 2.4.1.1. Le territoire du Cap-Corse

La commune d'Olmata di Capocorso fait partie de la microrégion du Cap-Corse. Morphologiquement, cette région est marquée par un relief imposant, et une façade maritime accidentée. L'arête dissymétrique du Cap Corse présente des altitudes moindres, mais son altitude moyenne est très élevée (la moitié de la superficie est située au-dessus de 400 m). Elle est composée d'une échine centrale d'altitude moyenne 1000 m (Monte Stello, 1307 m) et disséquée sur ses versants Est et Ouest par de petites vallées incises, qui descendent perpendiculairement vers le littoral, encadrées par des crêtes acérées.

Cette configuration en « *arêtes de poisson* » se traduit dans l'orientation des cours d'eau, presque exclusivement Est-Ouest.

#### 2.4.1.2. Le territoire d'Olmata di Capocorso

Le territoire communal s'étire du Nord en Ouest sur une longueur approximative de 7,5 Km. La géographie du territoire communal est particulière. Elle est directement liée à l'existence de trois unités morphologiques distinctes.

- La partie Ouest est formée par la bande littorale, présentant des pentes abruptes tout le long de la route départementale 80. L'urbanisation s'est développée essentiellement au niveau de la marine de Negro, présentant une topographie plus accueillante.

- La partie piedmont, où se situe le village d'Olmata di Capocorso, est accessible par la route départementale 433. Le relief est marqué par des pentes moyennes modérées de l'ordre de 25 %.

Cet espace est entouré de part et d'autre par une ceinture montagneuse, dont le point culminant est représenté par le Monte Stello (1307 m).

- La zone montagneuse est absente de toute urbanisation. L'affleurement des roches et les zones d'éboulis, accentués par les pentes relativement fortes dans cette partie, offrent un paysage accidenté.

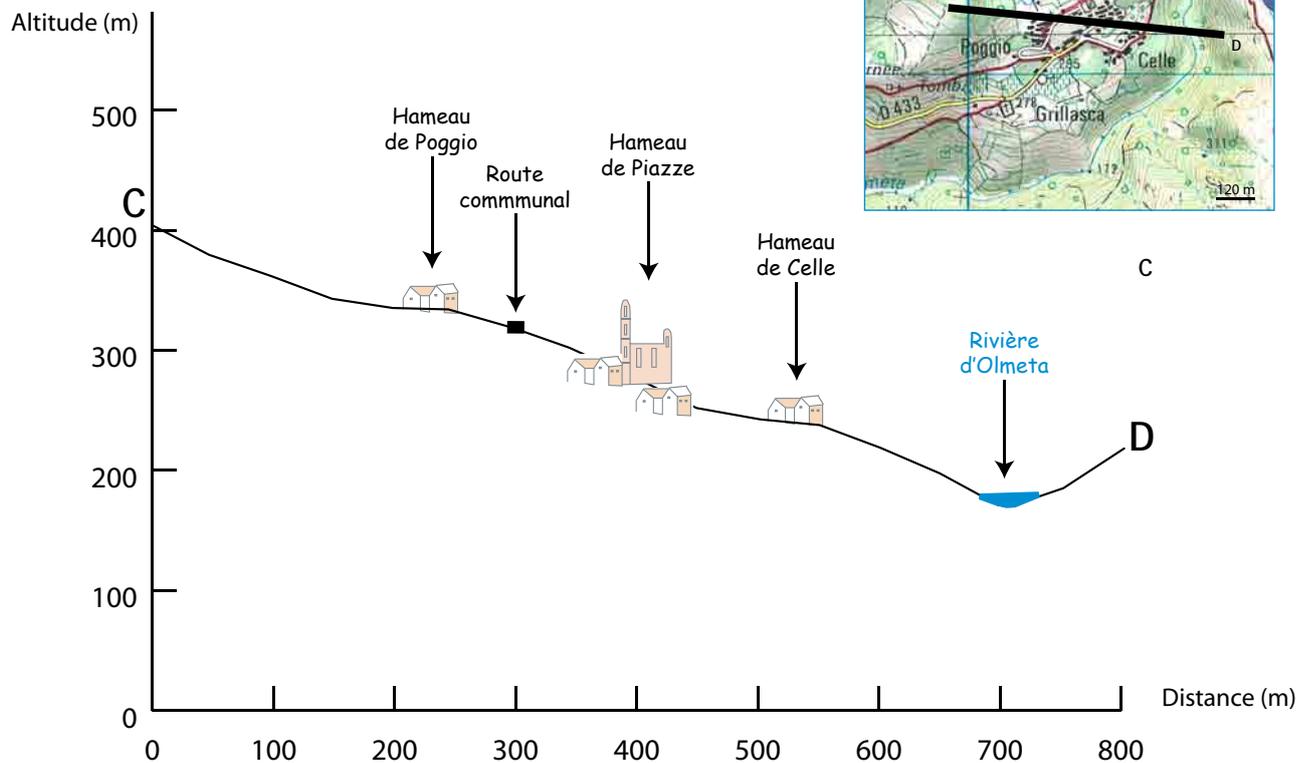
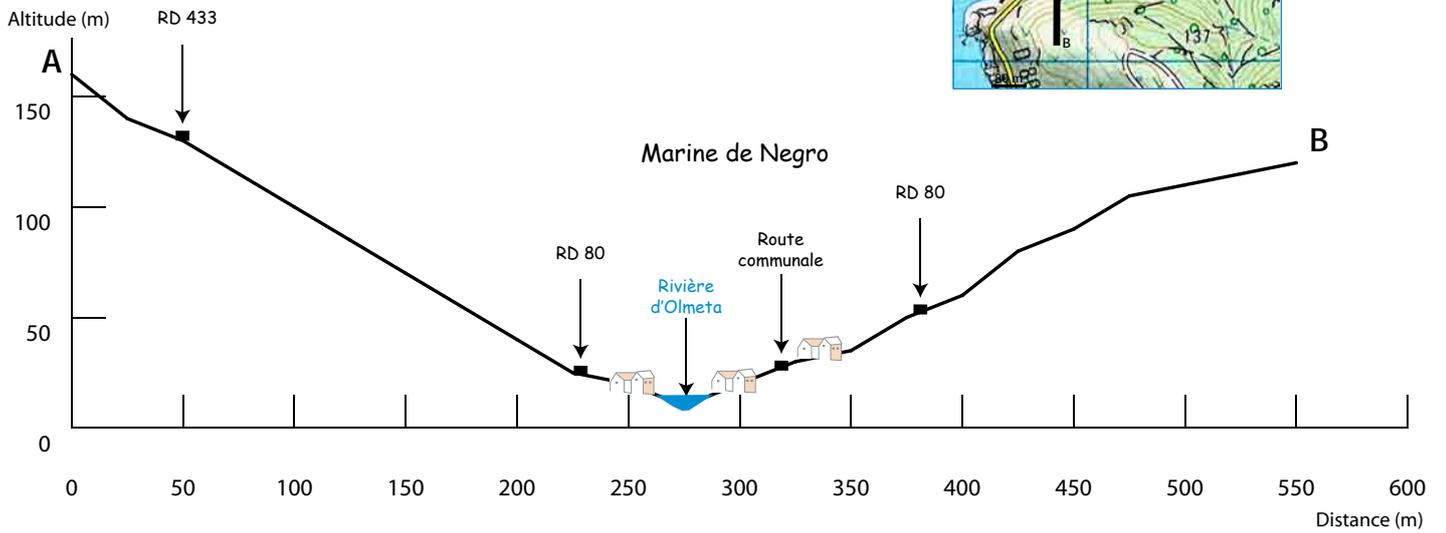
### 2.4.2. Contexte géologique et hydrogéologique

D'une manière générale, la Corse se divise en deux ensembles géologiques très différents :

- La Corse ancienne, dite aussi granitique,
- La Corse alpine, schisteuse.

D'autre part, il existe une étroite dépression centrale, correspond à la zone de contact entre ces deux ensembles.

La zone d'étude est incluse dans le contexte géologique des formations éruptives basiques.



**Figure n°7.** Coupe topographique schématique de la marine de Negro et du village d'Olmeta

Ces formations éruptives sont composées dans ce secteur de prasinites et de serpentinites avec la présence de gabbros au Nord.

Situées sous les formations granitisées du Pigno, les serpentinites présentent des massifs importants. Ce sont des roches très dures, souvent compact, de teinte verte à noire, et à éclat brillant, nacré.

Ces formations ont été profondément affectées par les transformations alpines, et présentent le plus souvent une schistosité importante.

D'après la carte géologique, les serpentinites sont superposées aux prasinites. Les colluvions de pente, ainsi que les placages d'éboulis quaternaire masquent une bonne partie des affleurements et des contacts entre ces deux formations principales. Ces éboulis sont particulièrement présents sur le territoire d'Olmeta di Capocorso, et sont essentiellement dus aux altitudes atteintes par les principaux reliefs.

L'ensemble aquifère semble être formé par les réseaux de fractures qui affectent les prasinites et alimenté par la forte couche d'éboulis.

La carte géologique représentant les différentes formations est exposée sur la figure de la page suivante.

### 2.4.3. L'eau

#### 2.4.3.1. Hydrologie

Dans le cadre de ce paragraphe, nous décrivons sous divers angles les cours d'eaux, au travers deux critères que sont leur qualité et leurs usages.

Le tableau suivant identifie l'ensemble des cours d'eau présents sur le territoire d'Olmata di Capocorso. Cette étude descriptive est nécessaire pour évaluer les risques de pollution des milieux aquatiques.

Nature du cours d'eau	Nom du cours d'eau	Ecoulement	Ordre	Pollution observée	Exutoire
Ruisseau	Pastinella	Temporaire	I	-	Cours d'eau d'Olmata
Ruisseau	Pierragia	Temporaire	I	-	Cours d'eau de Pastinella
Ruisseau	Antigliu	Temporaire	I	-	Cours d'eau d'Olmata
Ruisseau	Tenzione	Temporaire	I	-	Cours d'eau d'Olmata
Ruisseau	Lori	Temporaire	I	-	Cours d'eau d'Olmata
Ruisseau	Monte Grosso	Temporaire	I	-	Cours d'eau d'Olmata
Ruisseau	Canarinca	Temporaire	I	-	Cours d'eau d'Olmata
Rivière	Olmata	Pérenne	II	Collecte par ruissellement une partie des effluents domestiques du réseau d'assainissement du village d'Olmata di Capocorso.	Mer méditerranée

De nombreux cours d'eau sont présents sur le territoire de la commune d'Olmata di Capocorso, mais leur nature est très souvent temporaire. Seule la rivière d'Olmata est pérenne, et reçoit actuellement, par ruissellement les eaux usées domestiques brutes..

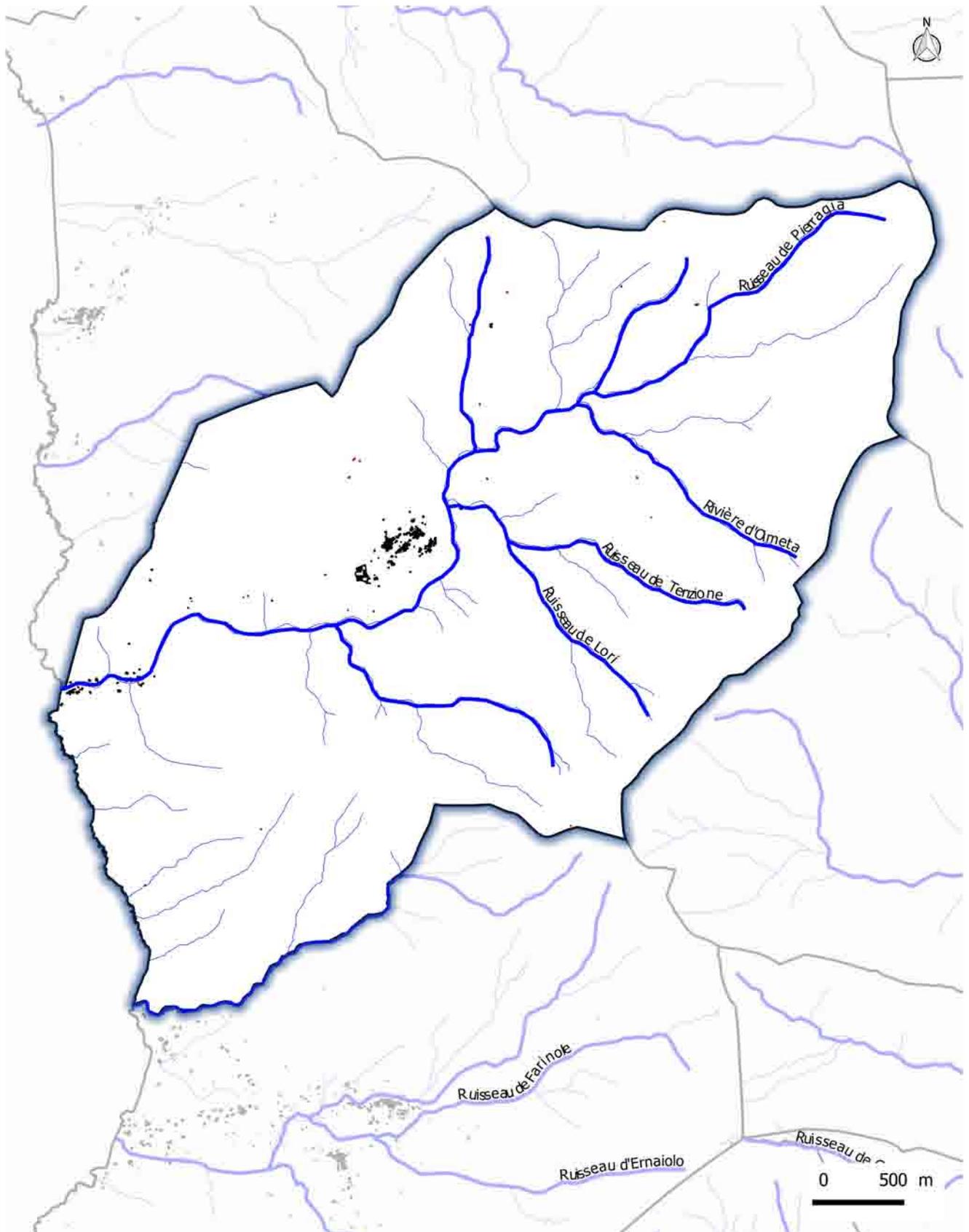
Cette pollution d'origine organique est néfaste pour le milieu aquatique superficiel. Cependant, le bilan des analyses effectuées par l'ARS de Haute-Corse, au niveau de la marine de Negro, met en évidence des eaux de baignades conformes aux normes européennes.

#### 2.4.3.2. L'alimentation en eau potable (AEP) de la commune

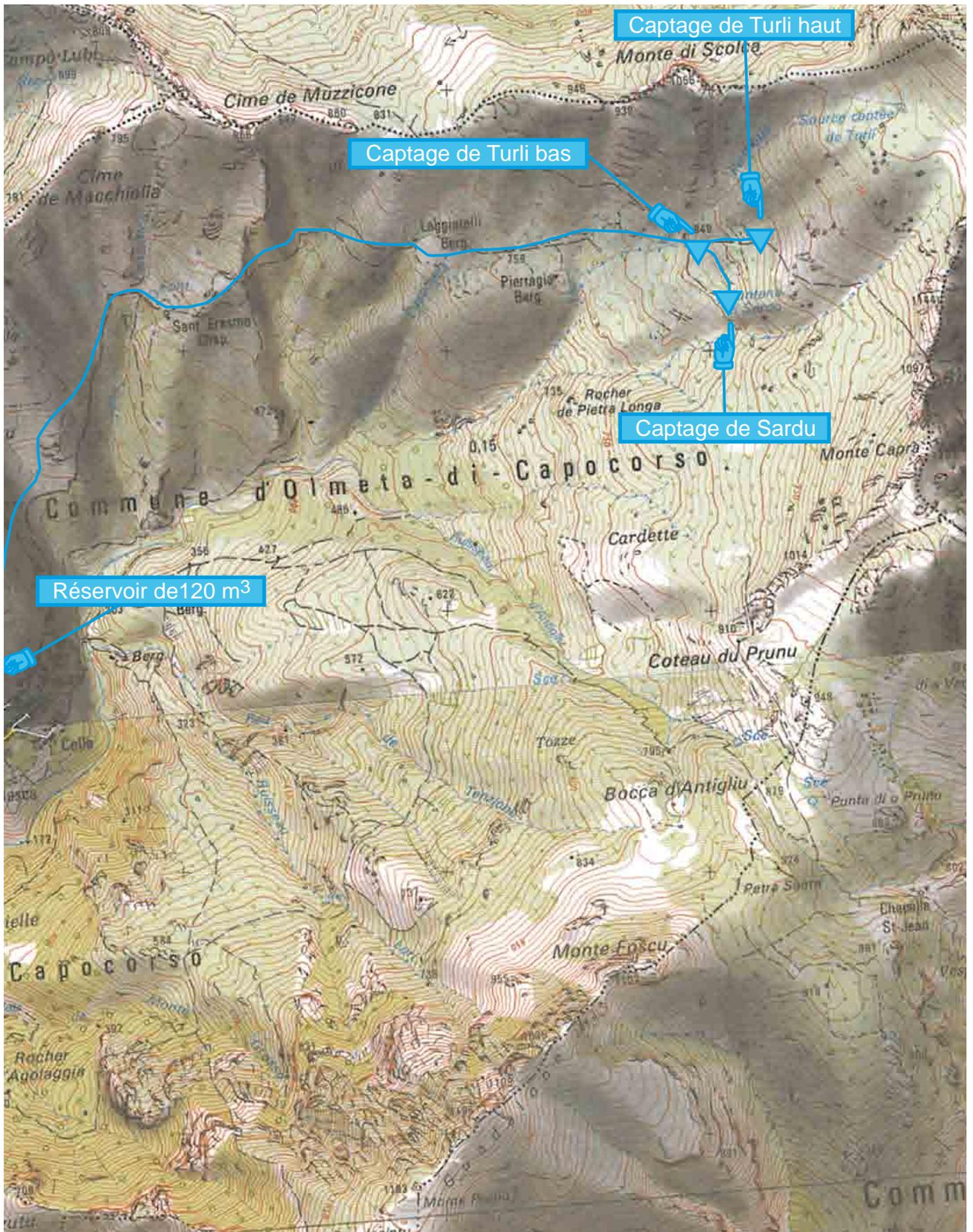
La commune d'Olmata di Capocorso est alimentée actuellement par trois (3) captages de source situés à l'Est du village, sur le versant Ouest du massif du Monte Stello (1307 m).

Le réseau d'adduction en PVC qui rejoint le réservoir du village est entrecoupé par deux regards « brise-charges ».

L'organisation de la distribution s'effectue par l'intermédiaire de deux réservoirs :



**Figure n°8.** Le réseau hydrographique communal



**Figure n°9.** Localisation des ressources participant à l'AEP

- Le réservoir du village alimente gravitairement les habitations des zones urbanisées de Poghju, Piazza, Grellasca et Celle,

- Le réservoir littoral distribue l'eau à la population de la marine de Negru.

La ressource est distribuée à la population sans traitement préalable de désinfection, mais le réseau sera prochainement équipé d'une station de traitement de type chlore gazeux, placée au niveau des deux réservoirs.

#### **A vérifier**

Un projet concernant la mise en place de compteurs de consommation aux réservoirs et aux habitations est également en cours de réalisation.

#### **A vérifier**

La procédure administrative de Déclaration d'Utilité Publique des captages d'eau potable autorisant le prélèvement dans le milieu naturel et l'utilisation des ressources pour l'alimentation humaine a été réglementé par l'arrêté préfectoral n° 04/5081 du 20 juillet 2004 . Cette procédure permettra la mise en place des périmètres de protection autour des captages. Les terrains concernés par ces périmètres présenteront des servitudes afin d'éviter tout risque de pollution.

L'élaboration du document d'urbanisme sera cohérent avec les servitudes de protection des captages d'eau potable instaurées en application de l'article L-215-13 du Code de la Santé publique.

### 2.4.3.3. La gestion des eaux usées domestiques

#### 2.4.3.3.1. *Présentation générale*

La gestion de l'assainissement des eaux usées domestiques de la commune d'Olmata s'organise de deux manières différentes :

- Situé dans la zone piedmont, le village organise son assainissement de manière collective, par l'intermédiaire d'un réseau de collecte gravitaire récupérant les eaux usées des 4 zones urbanisées. Les effluents domestiques ne sont pas traités, et sont directement évacués vers le milieu naturel.

- Contrairement au village, la marine de Negro ne possède pas de réseau collectif, mais les habitations utilisent un système d'assainissement autonome pour épurer les eaux usées domestiques. L'épuration n'est pas correctement réalisée, car les filières individuelles ne sont pas complètes (fosse toutes eaux suivi du rejet direct dans le cours d'eau).

#### 2.4.3.3.2. *Le réseau de collecte*

Le réseau d'assainissement du village est ancien. Aucun document n'est disponible, et les informations relatives à son organisation et à sa nature sont réduites, trouvant leurs origines dans le témoignage des habitants et de la mairie, ou dans les réparations effectuées sur le réseau.

Pour l'essentiel, le réseau de collecte récupère gravitairement les eaux usées domestiques

des quatre hameaux du village d'Olmata. Seules quelques habitations (5 au total) ne sont pas raccordées, et utilisent un système autonome pour assainir leurs eaux usées domestiques. D'après les renseignements de la mairie, ces dernières fonctionnent correctement.

#### 2.4.3.3.3. *Le rejet*

Les effluents bruts ne subissent aucun traitement, et sont rejetés directement dans le milieu naturel. L'exutoire se localise au niveau du lieu dit « Ribbe ».

La quantité de pollution déversée dans le milieu naturel, au niveau de l'exutoire, est estimée dans le tableau suivant :

Période	Nombre maximum d'habitants connectés	Charge hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	Charge organique (Kg de DBO5/j)
Hivernale	100	15	6
Estivale	300	45	18

Ces chiffres sont donnés sur la base d'une consommation de 150 l/jour/hab. et de 60 g de DBO5 par jour et par habitant.

Les résultats mettent en évidence une pollution organique non négligeable pour le milieu naturel, et cela d'autant plus en période estivale.



> L'exutoire du réseau collectant les effluents domestiques du village

La pente, importante dans ce secteur, ne favorise pas la migration des effluents dans le sol, et donc leurs épurations. Le ruissellement des eaux domestiques se poursuit vers le cours d'eau d'Olmata, située plus en aval.

#### 2.4.3.3.4. *L'assainissement individuel de la marine de Negro*

Située sur la partie littorale, l'assainissement des eaux usées domestiques de la marine de Negro s'effectue de manière autonome au niveau de chaque habitation.

D'une manière générale, ces installations sont anciennes. La phase de traitement, avec épuration par le sol, fait défaut, et se réduit uniquement à un prétraitement par l'intermédiaire d'une fosse septique avant le rejet direct ou indirect dans le milieu aquatique (cours d'eau d'Olmeta).

### Un mot sur le SPANC :

#### 2.4.3.3.5. Conclusions

Les problèmes liés à la gestion des eaux usées domestiques d'Olmeta di Capocorso relèvent de l'absence de traitement des eaux usées domestiques du réseau collectif du village et des ouvrages non collectifs de la marine de Negro, ainsi que de leurs rejets dans le milieu naturel.

#### 2.4.3.3.6. Le plan de zonage de l'assainissement

La gestion de l'assainissement des eaux usées domestiques sur le territoire communal se traduit par l'élaboration du plan de zonage assainissement. Ce dernier consiste en une délimitation par la commune, sur la base d'études technico-économiques, de :

- **Zones d'assainissement collectif**, où elle est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. .

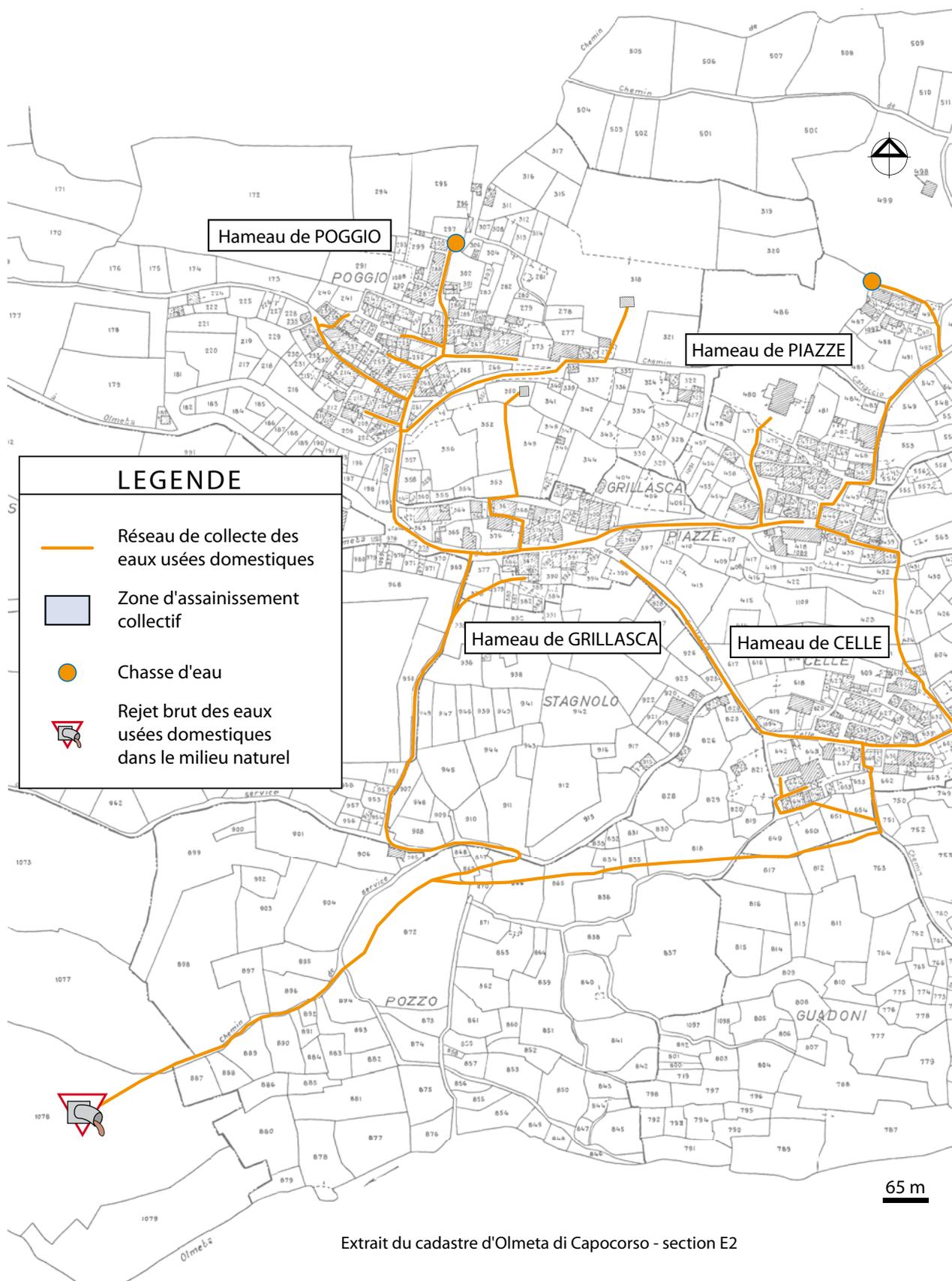
- **Zones relevant de l'assainissement non collectif**, où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et, si elles le décident, leur entretien.

La commune d'Olmeta di Capocorso a approuvé son Plan de zonage de l'assainissement par délibération en date du XXXXXXXX.

Le village oriente sa gestion de l'assainissement vers un mode collectif, dans lequel le réseau de collecte des effluents domestiques est conservé, mais amélioré par la construction d'une unité de dépollution en aval du village. Cette dernière permettra d'épurer correctement les effluents domestiques des habitations du village d'Olmeta di Capocorso.

Seules quelques habitations ne seront pas raccordées au réseau d'assainissement, eu égard au bon fonctionnement des installations d'épuration autonome.

L'assainissement de la marine de Negro sera individuel, avec la mise en conformité des installations d'assainissement autonome.



**Figure n°10.** Le réseau d'assainissement communal

#### 2.4.3.4. Compatibilité du projet avec le SDAGE du bassin Corse Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

##### 2.4.3.4.1. *Présentation*

Le premier SDAGE exclusivement consacré aux bassins hydrographiques de Corse a vu son contenu défini par l'arrêté n°06.30 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 4 septembre 2006, puis approuvé en octobre 2009 par l'Assemblée de Corse.

Il formule des préconisations à destination des acteurs locaux. Ce document définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin Corse.

Dans la pratique, le SDAGE formule des préconisations à destination des acteurs locaux du bassin. Il oblige les programmes et les décisions administratives à respecter les objectifs de gestion équilibrée de protection, ainsi que les objectifs environnementaux fixés par la loi cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Le présent schéma se décline selon quatre Orientations Fondamentales (OF) qui s'articulent autour du principe de « non dégradation des milieux aquatiques ». Les thématiques des orientations fondamentales sont les suivantes :

- **OF1** : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement ;
- **OF2** : Lutter contre les pollutions, et évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine ;
- **OF3** : Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ;
- **OF4** : Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

Le SDAGE « est opposable à l'administration (Etat, Collectivités territoriales, établissements publics) et non aux tiers ». Aussi, le code de l'urbanisme « établit que les SCOT, PLU et Cartes communales doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par ce document de planification comme avec les objectifs de protection définis par les SAGE » (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

##### 2.4.3.4.2. *Orientations à prendre en considération*

Au travers du plan local d'urbanisme de la commune de la commune, il s'agit plus particulièrement d'agir sur les dispositions suivantes :

Orientation Fondamentale 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipements.

Disposition	Thème abordé	Intitulé
1-09	Général	Poursuivre la définition de niveaux piézométriques de référence et de volumes prélevables globaux pour les eaux souterraines

Olmata di Capocorso fait partie des points stratégiques de référence pour les eaux souterraines.

Orientation Fondamentale 2A : Lutter contre les pollutions, et évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

Disposition	Thème abordé	Intitulé
2B-06	Général	Mobiliser les outils fonciers, agri-environnementaux et de planification dans les secteurs à enjeux

Orientation Fondamentale 3 : Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités.

Disposition	Thème abordé	Intitulé
3A-01	Milieux aquatiques	Progresser dans l'identification et la prise en compte de l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
3B-03	Réservoir biologique	Identifier et préserver des réservoirs biologiques
3B-04	Protection de l'environnement	Identifier et préserver les sites d'intérêt patrimonial et les corridors écologiques

Orientation Fondamentale 4 : Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

Disposition	Thème abordé	Intitulé
4-01	Gestion	Développer la gestion locale et concertée
4-04	Maîtrise du développement	Rendre cohérents les projets de développement et d'aménagement du territoire avec ceux de protection et de gestion des milieux aquatiques
4-05	Maîtrise du développement	Assurer une maîtrise du développement des différentes activités

4-06	Développement durable	Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
4-07	Développement durable	Se donner des outils de progrès pour une réelle solidarité économique
4-08	Gestion	Optimiser les financements publics

Le référentiel des masses d'eau superficielle est identique à celui du SDAGE 2010-2015. Il comprend au total 234 masses d'eau.

#### 2.4.3.4.3. Masse d'eau souterraine

Pour le bassin de Corse, le référentiel révisé comprend 15 masses d'eau. La commune d'Olmeta di Capocorso fait partie de la masse FREG398, correspondant aux alluvions des fleuves côtiers de la Corse alpine.

#### 2.4.3.4.4. Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau

La Directive cadre sur l'Eau fixe comme objectif le bon état écologique de toutes les masses d'eau en 2015. Pour une masse d'eau superficielle, le bon état est atteint lorsque l'état ou le potentiel écologique et l'état chimique sont bons ou très bons,.

Sur le bassin versant d'Olmeta di Capocorso, une masse d'eau a été identifiée :

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'Etat écologique		Objectif Etat chimique	
		Etat	Echéance	Etat	Echéance
FRER11829	Ruisseau de	BE	2015	BE	2015

#### 2.4.3.5. Les eaux de baignade

##### 2.4.3.5.1. *Notion de plage*

L'ensemble des plages corses présente des caractéristiques géologiques et des usages qui leur sont propres. Si certaines sont encore peu connues et peu accessibles au sein d'un espace naturel, d'autres sont largement fréquentées et concentrent des activités en lien avec le milieu urbain qui les jouxte.

Dans ce contexte, la vocation d'une plage et les prescriptions associées sont déterminées en considérant sa fréquentation, sa géographie, son accessibilité, sa sensibilité à l'érosion et sa sensibilité écologique, la vocation des espaces terrestres et marins voisins.

**Il existe deux séquences de la plage sur le territoire : La première, la plage de la marine de Negro est qualifiée de « semi-urbaine ». Le reste du linéaire côtier s'inscrit dans une vocation plus naturelle.**

##### 2.4.3.5.2. *Aspect qualitatif*

Une analyse d'eau de baignade permet d'apprécier certains paramètres physico-chimiques. Le recueil d'informations est effectué par évaluation visuelle ou olfactive sur site des paramètres suivants : transparence, couleur, huiles minérales, détergents (mousses), résidus goudronneux, matières flottantes, odeurs de phénols (transparence, couleur, huiles minérales).

Les paramètres microbiologiques sont également recherchés dans les échantillons prélevés. Ils permettent de mettre en évidence la présence des coliformes totaux, des *Escherichia Coli* et des streptocoques fécaux.

La qualité des eaux de baignade en Corse est surveillée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

**La commune d'Olimeto di Capocorso dispose sur son territoire d'un point de baignade autorisé. Selon la directive 2006/7/CE, la qualité des eaux de baignade est qualifiée d'excellente sur les 5 dernières années de mesure.**

Cette observation permet notamment de constater le bon état écologique du bassin versant, et donc du territoire communal.

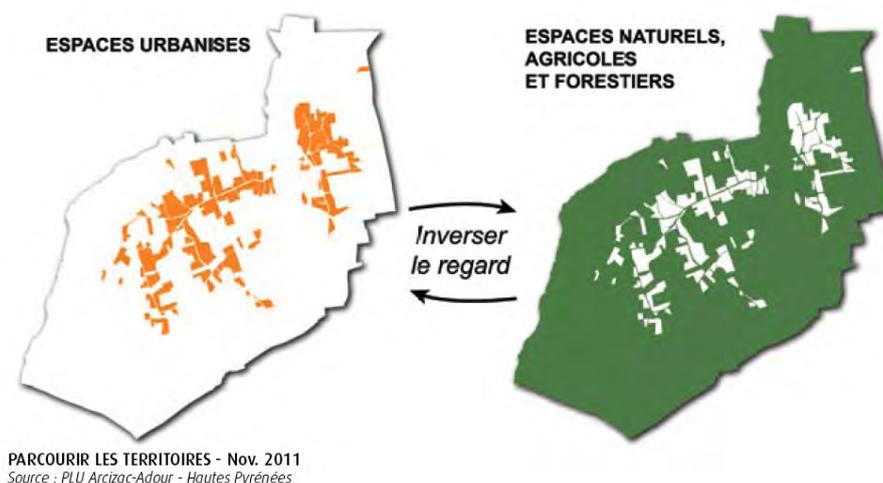
## 2.5. La trame verte et bleue

### 2.5.1. Contexte réglementaire

Au-delà de la définition des règles indiquant les formes urbaines des villes et les zones réservées pour les constructions futures, le Plan Local d'Urbanisme doit aujourd'hui définir la place et le devenir des espaces agricoles, forestiers et naturels. Ainsi, en s'appuyant sur la définition du devenir des sols, le PLU participe à préserver ces espaces naturels, agricoles et forestiers et à limiter et contrôler l'étalement urbain ainsi que le morcellement du territoire.

#### Une inversion du regard

L'aménagement du territoire a très longtemps été pensé, de manière quasi exclusive, à partir des espaces urbanisés. Ces dernières années, la prise en compte croissante du développement durable et des enjeux environnementaux a inversé cette posture en donnant une nouvelle valeur aux espaces ouverts, qu'ils soient naturels, agricoles ou forestiers.



L'identification des intérêts écologiques du territoire communal nécessite la réalisation de la Trame Verte et Bleue, définie législativement à l'article L. 371-1. – I. du Code de l'Environnement :

*« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.*

A cette fin, ces trames contribuent à :

1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
2. Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
3. Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humi-

*des visées aux 2° et 3° du III du présent article ;*

*4. Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;*

*5. Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage ;*

*6. Améliorer la qualité et la diversité des paysages.»*

La Trame Verte et Bleue s'appuie sur la notion de continuités écologiques. Ces continuités sont constituées d'un maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur diversité, ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de faune et de flore sauvages.

Au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants du code de l'environnement, ces continuités correspondent à l'ensemble des « **réservoirs de biodiversité** », des « **corridors écologiques** », des cours d'eau et canaux.

Synthèse des principales lois concernant la TVB :

- la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 instaure les PLU (à la place des POS) et les SCOT dans le droit français de l'urbanisme,
- la Loi Urbanisme et Habitat (2 juillet 2003) complète et modifie la loi SRU,
- la Loi dite «Loi Grenelle I» (3 août 2009) instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle,
- la Loi dite «Loi Grenelle II» (12 juillet 2010) portant Engagement National pour l'Environnement (loi ENE), propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant et inscrit la Trame verte et bleue dans le code de l'environnement et des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme (art L 110 et L 121.1),

## 2.5.2. Méthodologie de travail

Ce chapitre a pour objectif de présenter la méthodologie de travail concernant l'identification de la Trame verte et bleue de la commune d'Olmata di Capocorso.

Ce travail permettra de construire un projet de territoire en intégrant la problématique des continuités écologiques.

La première phase de caractérisation du territoire a pour but d'avoir une première appréhension des enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire à intégrer à l'analyse de la TVB.

Les données du territoire d'étude vont influencer sur l'analyse de la TVB au travers du choix des méthodes, des outils de cartographie et des données disponibles. La décomposition en sous-trames de la TVB doit s'appuyer sur les caractéristiques du territoire, de façon à appréhender toutes les continuités écologiques (milieux boisés, milieux ouverts...) y compris les plus discrètes (milieux rocheux...).

La chronologie proposée est la suivante :

- Détermination des sous-trames,
- Identification des réservoirs de biodiversité,
- Identification des corridors écologiques
- Identification des menaces et obstacles
- Carte de synthèse

Afin d'identifier les enjeux environnementaux, spécifiques au territoire D'Olmata di Capocorso, des inventaires faune/flore sur tous les secteurs périurbains à enjeux de développement (délimitation des zones humides, recherche des plantes protégées) ont été réalisés. Le travail de terrain a été complété par la bibliographie. Ces secteurs d'investigation plus poussés ont été déterminés avec la commune à partir de la concertation et des projets de développement.

Pour les secteurs plus ruraux sans enjeux de développement urbain, le travail a consisté en une analyse des continuums écologiques à partir de photo-interprétation et de bibliographie (zones boisées, cours d'eau, zones humides ...), complété en cas de nécessité, par un travail de vérification sur le terrain. Dans ces secteurs, l'approche a été plus globale puisque, les pressions vis-à-vis des milieux naturels sont faibles dans le cadre du PLU.

### 2.5.3. Prise en compte de la TVB régionale

Le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) a permis de caractériser la TVB à l'échelle régionale. Elle constitue un outil stratégique d'aménagement du territoire, et vaut Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Cette première analyse permettra de situer la commune dans un contexte environnemental général, et d'affiner plus précisément les enjeux locaux.

**La cartographie présentée en page suivante** illustre la TVB à l'échelle régionale. Elle est orientée sur le territoire de la commune D'Olmata di Capocorso.

Cette cartographie permet de mettre en évidence les conclusions suivantes :

**1) La moitié Sud et Est du territoire est situé au sein des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Ils intéressent à la fois des étages de moyenne montagnaise, de piedmont et vallée, et de basse altitude, en englobant le périmètre du site inscrit.**

Les éléments de la Trame verte et bleue peuvent notamment orienter certaines décisions en matière d'aménagement, notamment en répondant aux enjeux de l'étalement urbain, du maintien d'une agriculture adaptée et économiquement viable. Néanmoins, il semble important de préciser que cette trame **ne vise pas à figer le territoire**, mais plutôt à chercher un équilibre entre les espaces « naturels » et les espaces artificialisés en s'adaptant aux différents enjeux du territoire étudié.

**2) les espaces agricoles** cultivables et à potentialités agronomiques sont identifiés par l'intermédiaire des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA). Le territoire d'Olmata di Capocorso dispose d'environ **23 hectares classés**. Ces espaces sont constitués par les espaces cultivables (moins de 15% de pente) à potentialité agronomique, incluant les espaces pastoraux présentant les meilleures potentialités, ainsi que par les espaces cultivables et équipés ou en projet d'un équipement structurant d'irrigation.

Ces espaces sont inconstructibles, à l'exception des constructions et installations nécessaires à l'activité agricole, aux équipements collectifs ou d'intérêt général ou à des services publics, ainsi qu'à des activités économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles locales.

Le PADDUC n'admet pas de modification de la destination des sols au sein de ces espaces.

Ces espaces sont inconstructibles, à l'exception des constructions et installations nécessaires à l'activité agricole, aux équipements collectifs ou d'intérêt général ou à des services publics, ainsi qu'à des activités économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles locales.

**3) Sur le plan environnemental**, et parmi les protections fortes, on signalera les espaces remarquables ou caractéristiques au sens de la loi « Littoral ».

Par ailleurs, en enjeux complémentaires, la **ZNIEFF** de type 1 est présente.

**4) La cartographie fait figurer les taches urbaines.** Il n'y a de zones de pression urbaine.

L'objectif des parties suivantes est donc de définir précisément, après analyse des enjeux environnementaux locaux, les différents critères présentés dans ce chapitre.

#### 2.5.4. Le choix des sous-trames

La localisation géographique (montagne, plaine, coteaux...), l'intensité de l'urbanisation (espace urbain, périurbain, rural) vont conditionner les types de milieux (prairies, champs cultivés, forêts,...), et la biodiversité qui lui sont associés. La TVB doit être caractérisée en fonction des contextes.

Chaque sous-trame est constituée de deux composantes principales : **les réservoirs de biodiversité et les corridors** permettant les échanges entre ces réservoirs. A chaque type de milieu correspond une sous-trame. On distingue par exemple une sous-trame forestière, une sous-trame des zones humides, une sous-trame aquatique (eaux courantes), une sous-trame des milieux agricoles extensifs...

L'ensemble des sous-trames forme la Trame Verte et Bleue

L'étude du territoire de la commune permet de constater que l'urbanisation actuelle occupe une place très réduite, assez bien concentrée. Les espaces naturels, accentués par la déprise agricole, se développent sur une grande partie du territoire avec un fort degré de recouvrement.

Le territoire se décline fonctionnellement en trois grandes entités géomorphologiques, qui conditionnent l'occupation de l'espace :

- **La sous-trame « Moyenne montagne » (600-1800 m)** : les étages, supraméditerranéen, montagnard et une partie de l'étage subalpin y sont regroupés. Celle-ci se retrouve entre 600 m et 1800 mètres d'altitude. Cette sous-trame correspond à la limite altitudinale des boisements.

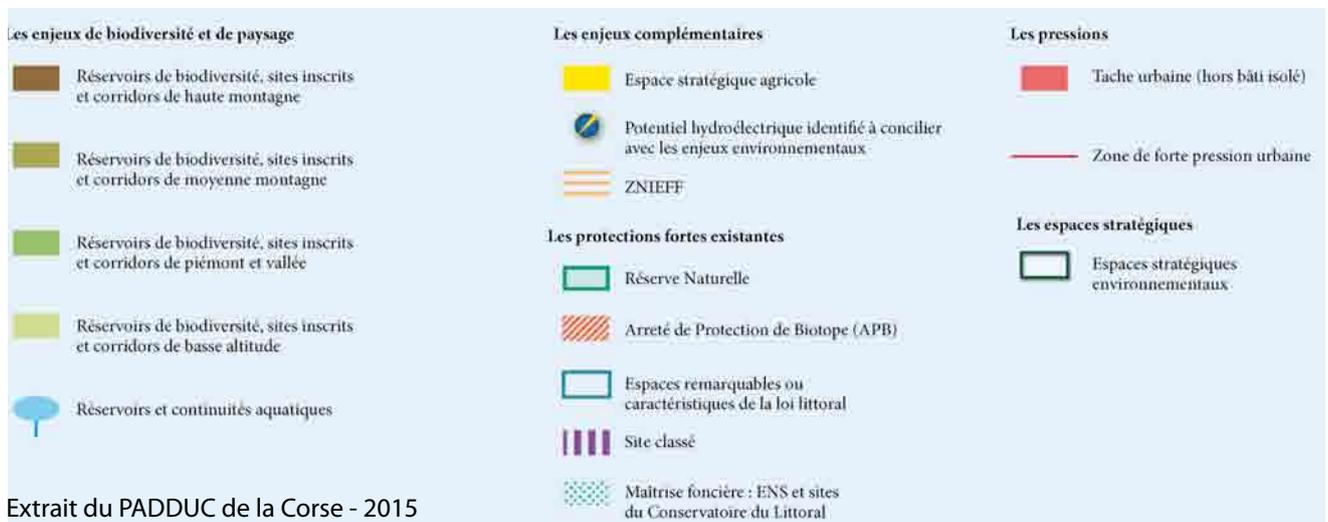
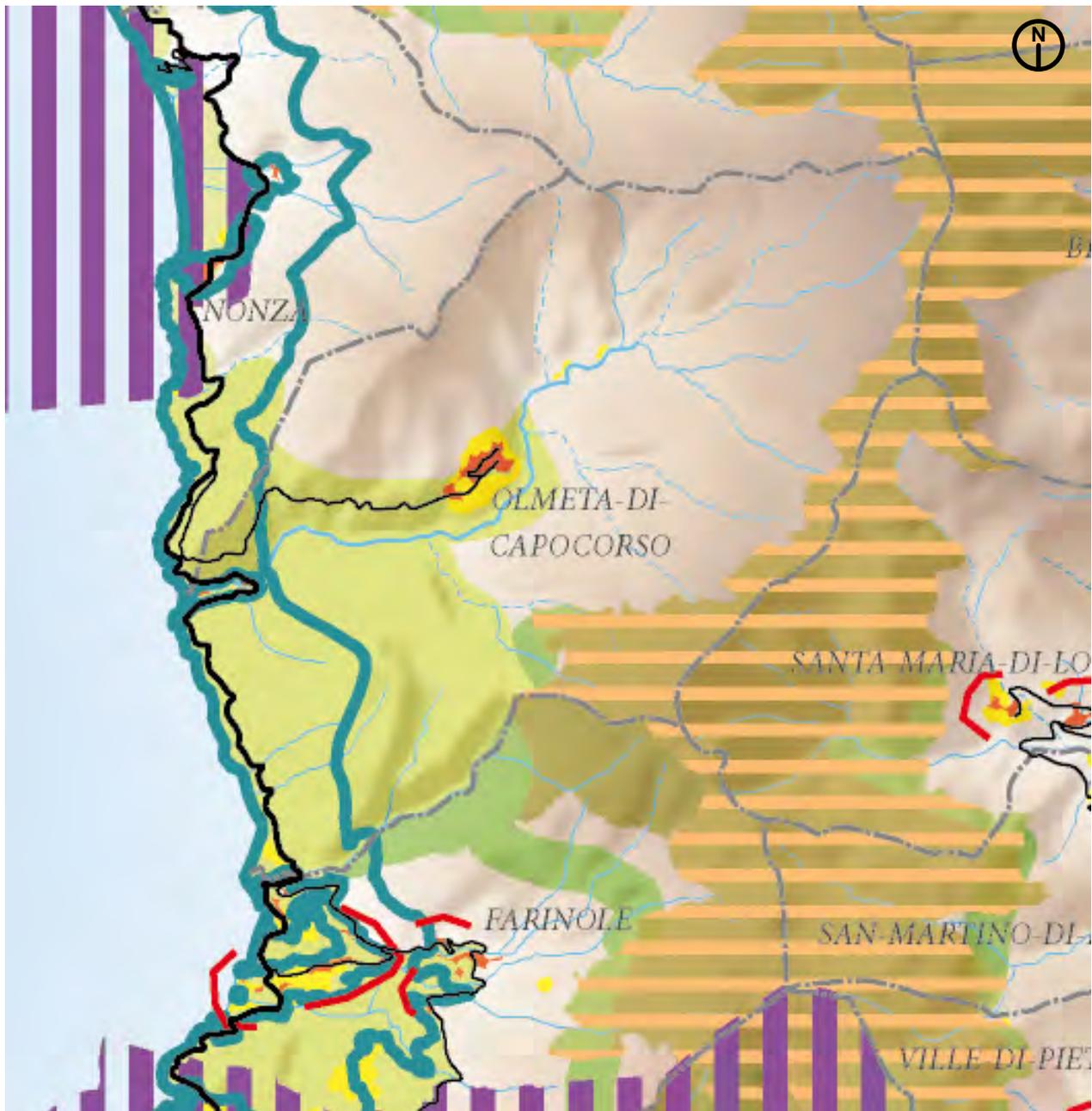
La sous-trame « Moyenne montagne » est ainsi essentiellement composée, selon Corine Land Cover (2006), de forêts, de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et d'espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation.

**Cette première entité concerne la zone de moyenne montagne occupée par le village, où l'on retrouve notamment les anciennes châtaigneraies.**

- **La sous-trame « Piémonts et vallées » (100-600 m)** : l'étage mésoméditerranéen (excepté pour la partie inférieure à 100 mètres) la représente. Celle-ci s'étend de 100 m à 600 m d'altitude. Cette sous-trame permet de conserver les connectivités entre les vallées, et est majoritairement composée de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et de forêts.

La seconde concerne la zone de piedmont, plutôt colonisée par une végétation de type arbustive à chêne (*Quercus ilex* essentiellement), où la topographie est très marquée.

- **La sous-trame « Basse altitude » (0-100 m)** : la sous-trame correspond au regroupement des étages liés au littoral, du thermoméditerranéen et du mésoméditerranéen de basse altitude. Cette sous-trame est essentiellement constituée, selon la typologie Corine Land Cover, de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et de zones agricoles hétérogènes.



Extrait du PADDUC de la Corse - 2015

**Figure n°11.** Les enjeux environnementaux à l'échelle régionale - Région de Cap-Corse

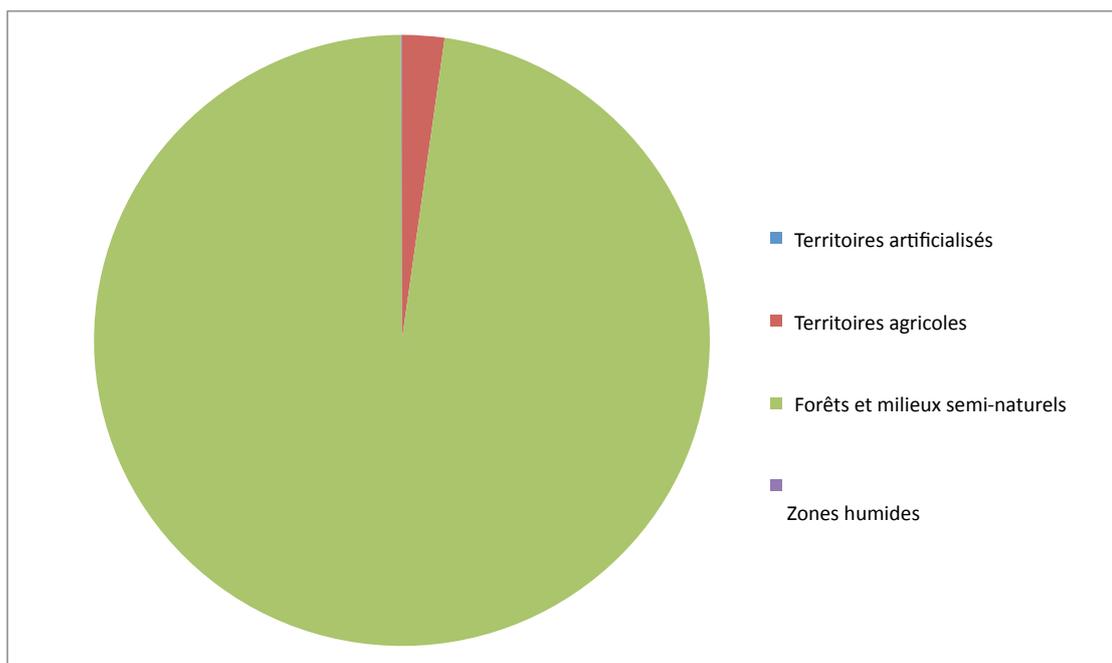
Cette entité prend place sur le littoral rocheux, y compris la zone de l'embouchure du cours d'eau d'Olmata et sa ripisyle. Elle offre une alternance de milieux ouverts et fermés, avec une grande biodiversité. Elle constitue le milieu le plus fragile compte tenu de sa proximité avec les lieux habités.

Les zones de transition (écotone) entre les différentes entités constituent des interfaces intéressantes, par le changement des biotopes et donc des sous-trames. Les barrières et obstacles entre ces entités sont bien évidemment d'ordre physique (urbanisation, infrastructures de transport...), mais ils peuvent être moins visibles (pollutions, climat, sur fréquentation...).

Les zones agricoles, en continuité de la marine de Negro et celles entourant le village constituent des écotones très intéressants, qu'il sera nécessaire de préserver.

Les cours d'eau sont peu nombreux, et souvent encaissés dans des fonds de vallée. Ils constituent néanmoins des voies de circulation privilégiées pour la faune.

**La commune présente un taux d'artificialisation presque nul, tandis que près de 98 % du territoire est constitué de zones naturelles.**



> **Graphique** : Les 4 grands types d'occupation du sol sur la commune - Superficie - Sélection 2012 (Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - 2012).

**La cartographie** de la page suivante permet d'identifier l'occupation du sol sur le territoire communal.

## 2.6. Les réservoirs de biodiversité

C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies.

Une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos, et les habitats naturels assurer leur fonctionnement.

Ce sont :

- soit des réservoirs à partir desquels des individus d'une espèce présente se dispersent,
- soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.

Ce terme est utilisé de manière pratique pour désigner les espaces naturels et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité, au sens de l'article L. 371-1 du code de l'environnement.

Au sein de ces réservoirs de biodiversités, il est possible d'identifier des espaces plus importants que d'autres. Il s'agit des :

### 1) Les coeurs de biodiversité

A l'échelle insulaire, il a été proposé de prendre en considération les zonages suivants pour l'identification des réservoirs de biodiversité :

- Les espaces qui bénéficient d'un statut de protection réglementaire : APPB, Réserves, site Natura 2000, réserves de chasse, sites du conservatoire du littoral,
- Les espaces qui bénéficient d'une protection ou d'un inventaire : Znieff I, réserve de biosphère, sites RAMSAR, site du CEN de Corse, site du Golfe de Porto.

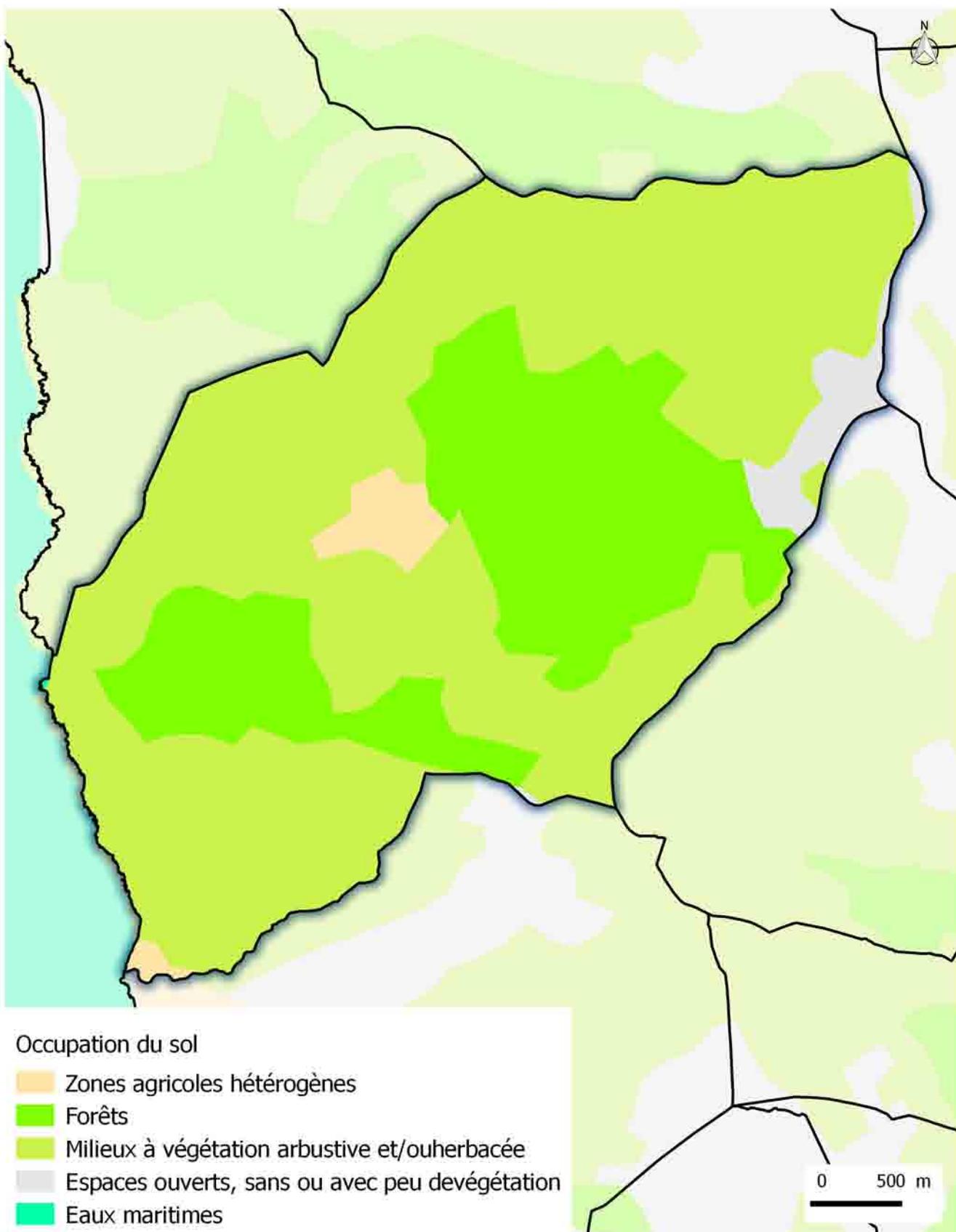
D'autres zonages rentrent également dans le champ d'études des réservoirs de biodiversité, mais doivent être étudiés selon leur intérêt écologique. Il s'agit :

- des ZNIEFF II,
- des sites inscrits/classés,
- des ERC

**Parmi les coeurs de biodiversité, et au regard de leur intérêt écologique, il est également proposé d'intégrer les limites de l'ERC.**

La TVB régionale a mis en évidence trois principaux réservoirs de biodiversité, matérialisés par la zone montagneuse des crêtes asylvatiques du Cap-Corse, ainsi que par la façade littorale, et enfin l'espace médian calqué sur le périmètre du site inscrit.

Sur ce dernier point, la prise en compte du site inscrit en tant que réservoirs de biodiversité ne doit concerner que les sites et les parties de ces sites présentant un intérêt scientifique et écologique et qui bénéficient déjà par ailleurs de différents zonages. Ce n'est pas le cas pour ce dernier. **Nous proposons de ne pas le retenir. Il est par ailleurs repris en partie par**



**Figure n°12.** Occupation des sols sur la commune

## **l'espace remarquable.**

Hormis, ce dernier zonage Ces espaces d'importante écologique seront classés en «*réservoir de biodiversité*» dans le cadre de la trame verte et bleue.

### 2) Cas particulier des milieux aquatiques et humides

L'identification des réservoirs de biodiversité du territoire se base à partir :

- des listes 1 et 2 des cours d'eau : Ils ne sont pas présents sur le territoire.
- l'inventaire des zones humides d'une superficie supérieure à 1 hectare, dont les lacs de montagne, les étangs et lagunes ou encore certaines mares temporaires.

**Il n'y a pas de cours d'eau classé sur la commune.**

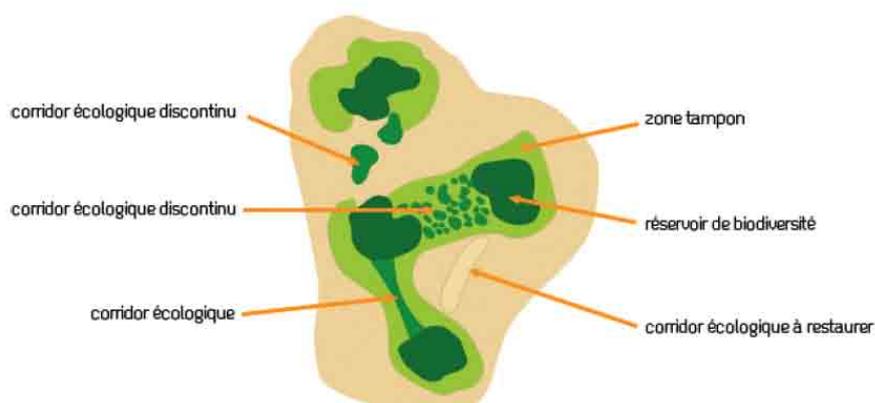
### **2.6.1. Les corridors écologiques**

Ils sont matérialisés par des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité.

Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permet sa dispersion et sa migration. On les classe généralement en trois types principaux :

- être continus et linéaires (les corridors au sens strict), comme dans le cas des cours d'eau (poissons) ou des haies,
- être discontinus, ou en pas japonais (séries de bosquets, de mares ou d'îlots), pour des espèces susceptibles de voler ou de traverser des espaces inhospitaliers mais non rédhibitoires, tels que des courtes surfaces minéralisées pour des petits mammifères ou des reptiles,
- prendre la forme d'une trame générale ou mosaïque paysagère, comme dans le cas du sanglier, susceptible de traverser une trame agricole pour passer d'un bois à un autre.

Autour de ces espaces, une zone tampon doit souvent être instaurée pour préserver les conditions de vie du noyau central. Par exemple une mare protégée, mais dont le bassin-versant apporterait des toxiques, ne pourrait maintenir ses populations.



#### **Représentation schématique des composants de la TVB**

(source : Site officiel du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Basse-Normandie)

Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors auxquels s'appliquent déjà, à la fois des règles de protection en tant que milieux naturels et des obligations de restauration de la continuité écologique.

Dans le cadre de l'identification des corridors écologiques, nous avons choisi une approche par milieux. Ceci consiste à identifier, par le biais d'analyses spatiales, des continuités physiques entre des milieux similaires ou complémentaires au regard du cycle de vie d'une espèce ou d'un groupe d'espèces (ex : zones humides et boisements pour les batraciens).

Ces similitudes et complémentarités s'apprécient le plus souvent à travers la définition de tous les habitats naturels du territoire, ou sur la présence d'habitat d'espèces particulières (espèces cibles).

La connectivité exprime globalement la capacité d'un paysage à assurer la satisfaction des besoins de déplacements des espèces entre les différents éléments qui le composent, par l'existence d'un maillage paysager diversifié. La connectivité diminue quand la fragmentation augmente.

**Il est possible d'identifier des corridors écologiques correspondant aux ensembles forestiers les plus significatifs (Cf. Figure page suivante).**

Au sein des espaces naturels prédominant, il est possible d'identifier des formations présentant un plus grand intérêt. C'est le cas des forêts de chênes verts, bien représentés à l'étage de végétation mésoméditerranéen (200 à 600 m), mais également des feuillus indifférenciés, localisés le long des versants des cours d'eau. Ces grands ensembles constitueront des réservoirs de biodiversité secondaire, et pourront, selon leur morphologie, participer à la circulation des espaces (corridors).

**L'approche pour la définition des corridors se base également sur les espèces.**

Les continuités écologiques conditionnent l'organisation des populations. L'espèce est cette fois le point d'entrée de l'analyse. L'approche se base sur un choix d'espèces représentatives (espèces déterminantes) des espèces du territoire, sur la caractérisation de leur milieu de vie ainsi que sur la présence ou l'absence des habitats assurant la conservation de ces populations sur le territoire considéré.

> *Faune*

L'importance des continuités écologiques varie selon les espèces considérées. Il est ainsi proposé dans le cadre de la trame verte et bleu d'identifier des espèces sensibles, ayant une nécessité d'échanges entre leurs populations, de migrations, ou de déplacements.

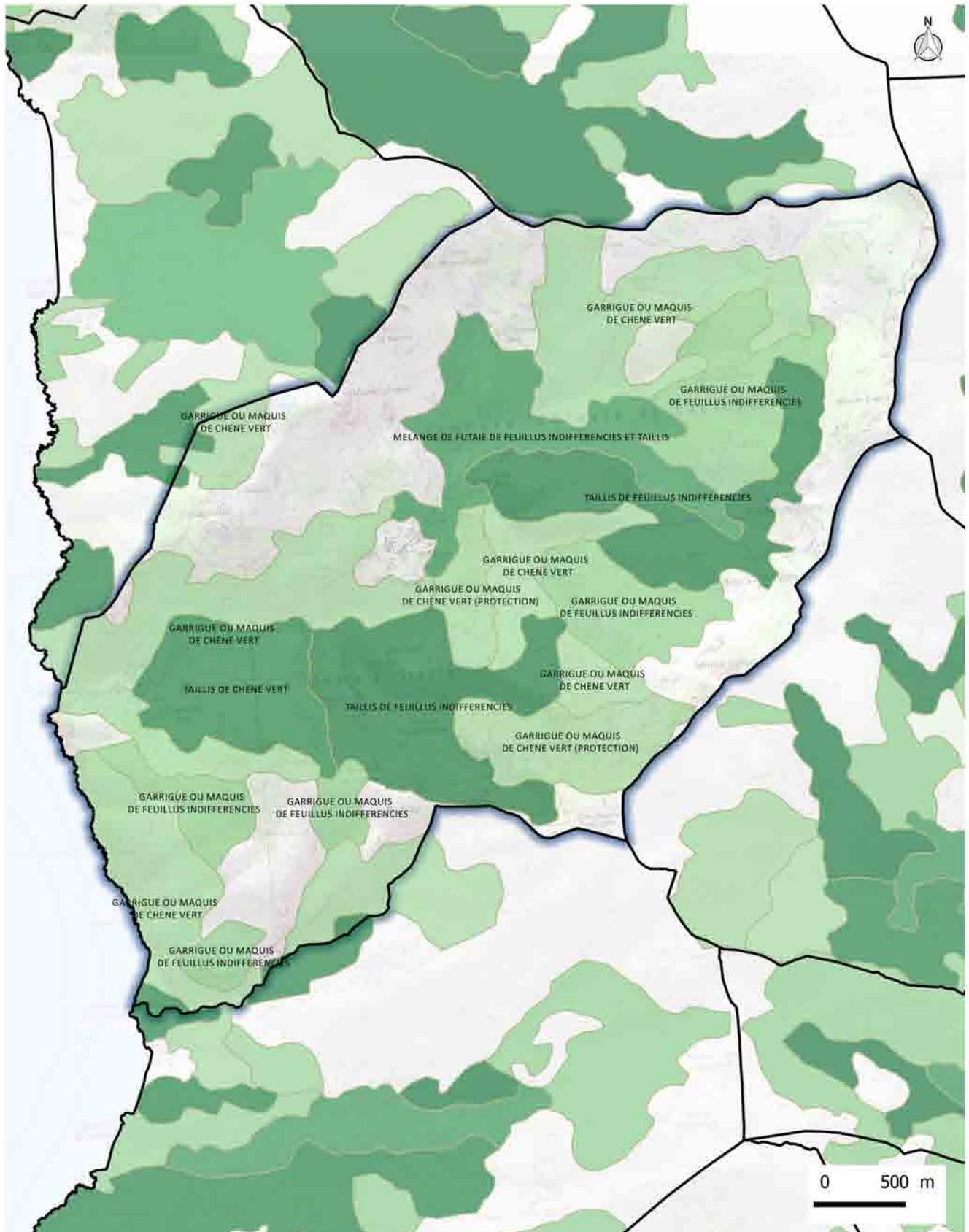
Ces espèces ont été définies à l'échelle insulaire par le CSRPN. Ce choix se base sur les caractéristiques biologiques propres des espèces, sur leur état de conservation, ainsi que sur leurs besoins en termes de continuités écologiques.

> *Flore/habitat*

Malgré la richesse et la spécificité de la flore insulaire, aucune liste d'espèce végétale n'a été établie. En effet, un travail d'analyses de la flore Corse, en lien avec les problématiques liées aux continuités écologiques, est nécessaire afin d'identifier les espèces pour lesquelles l'outil TVB est le mieux adapté.

**Enfin, les corridors de la trame bleue seront identifiés par l'intermédiaire de la composante aquatique.** La continuité écologique de ces milieux concerne les cours d'eau, les canaux, les plans d'eau mais également les milieux annexes ou connexes hydrauliques (zones humides, tourbières, ripisylves...). Cette continuité est approchée selon plusieurs dimensions : continuité tout le long du cours d'eau, ou entre le cours d'eau et les milieux annexes. Elle s'apprécie à travers les outils actuels de la politique de gestion de l'eau (DCE , SDAGE ...).

**La cartographie de synthèse de la trame verte et bleue est jointe en page suivante.**



**Figure n°13. Inventaire forestier communal**

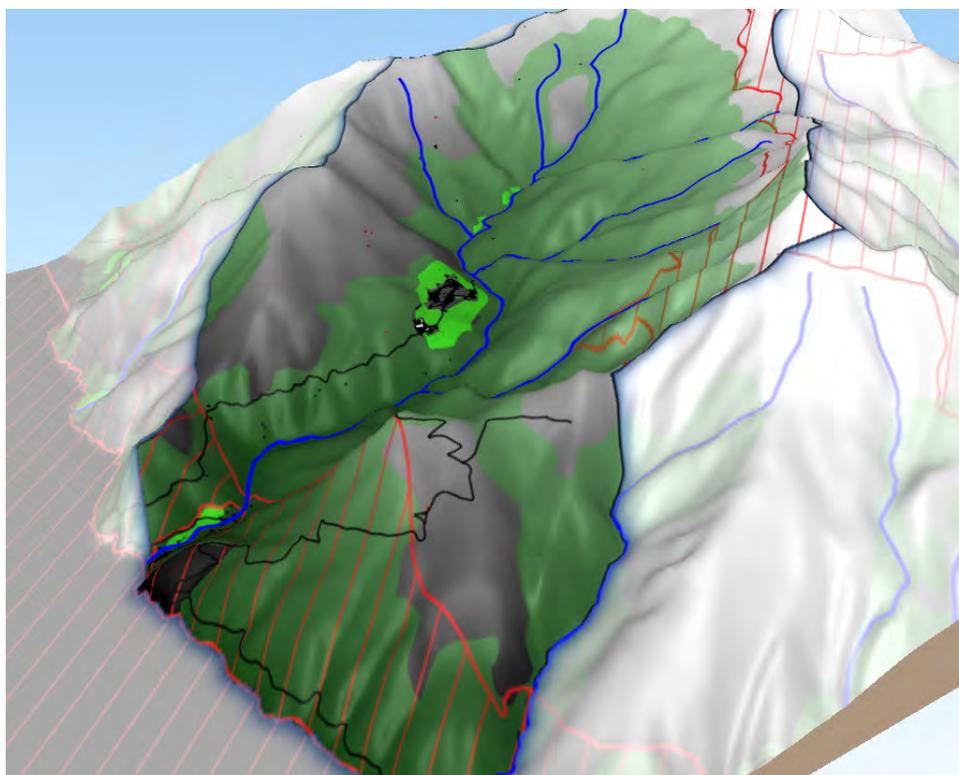
## 2.7. Identification des enjeux liés à la TVB

Il est nécessaire d'identifier l'ensemble des zones de conflits et obstacles qui perturbent la fonctionnalité des continuités écologiques comme, par exemple :

- les zones construites et plus ou moins artificialisées (villes, zones industrielles et commerciales) ;
- les voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées) et autres infrastructures linéaires ;
- les barrages, hydroélectriques et autres seuils en travers des cours d'eau, digues, berges, canaux artificialisés et les lits de cours d'eau bétonnés en traversée urbaine ;
- certaines zones d'agriculture intensive ;
- les ruptures topographiques ;
- les barrières chimiques, thermiques, lumineuses et sonores ;
- les clôtures.

**L'analyse de la trame verte et bleue permet de constater que le territoire présente un bon état écologique. Les fonctionnalités (déplacements, cycle de vie) sont bien préservées sur un territoire résolument sauvage avec 98 % d'espaces naturels. Les espaces urbanisés sont bien circonscris du fait notamment d'une topographie très accidentée.**

**Les espaces agricoles jouent un rôle important dans cet équilibre, notamment au regard de leur ouverture, mais ils ont tendance à se refermer en l'absence d'exploitation.**



> Vue en 3D de la trame verte et bleue

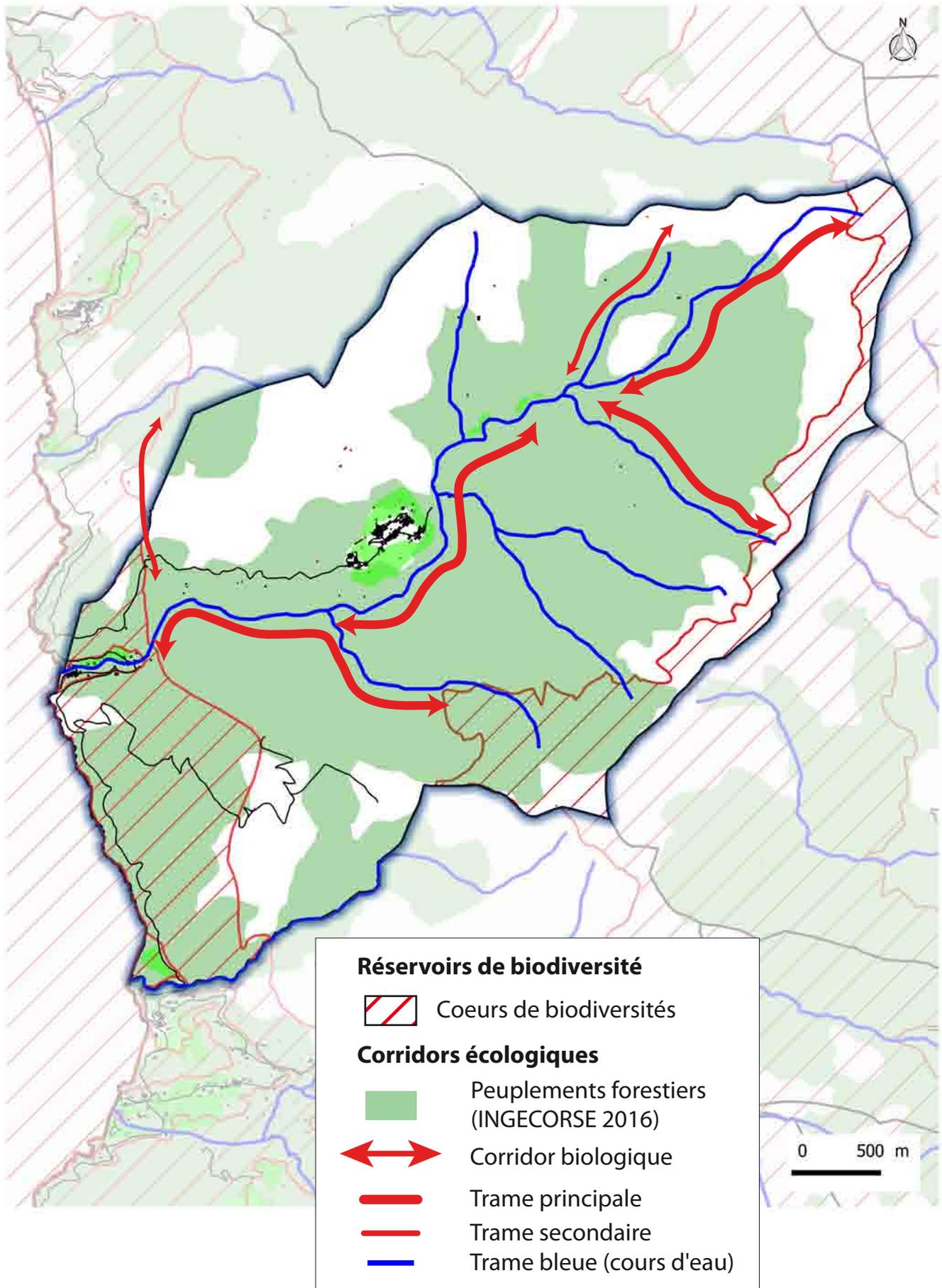


Figure n°14. Trame verte et bleue

## 3. LES RISQUES NATURELS

### 3.1. Introduction

Le territoire de la commune d'Olmata di Capocorso se caractérise par la présence des risques naturels suivants :

- Inondation,
- Incendie,
- L'amiante environnementale.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme, la prise en compte de ces éléments, prévue par l'article L.121-1/alinéa 3 du Code de l'urbanisme, sera transcrite tant dans le rapport de présentation (volet spécifique portant le type de risque identifié, la localisation et les mesures adoptées) que dans le règlement du PLU (zonage et règlement écrit) et les annexes du PLU.

### 3.2. Le risque inondation

Au regard de se son climat de type méditerranéen et de ses caractéristiques géomorphologiques, la Corse est soumise, notamment à l'occasion des fortes pluviométries printanière ou automnale, à des risques d'inondation notables.

Ces inondations sont très souvent localisées, mais peuvent être parfois assez intenses. Elles sont dues soit à des débordements de cours d'eau (crues torrentielles ou lentes de plaines), soit à un ruissellement important. Le risque d'inondation est souvent amplifié par la hausse du niveau de la mer due à une dépression, à des vents violents et à une forte mer qui empêche ou ralentit au droit des embouchures le rejet des eaux pluviales par les cours d'eaux littoraux.

Suite à des épisodes pluvieux intenses et exceptionnels, la commune d'Olmata di Capocorso a fait l'objet de plusieurs arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle de type « *Inondations et coulées de boue* » :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	31/10/1993	02/11/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/12/1999	28/12/1999	06/06/2000	23/06/2000
Inondations et coulées de boue	15/03/2015	17/03/2015	05/06/2015	07/06/2015

Sources : d'après [www.prim.net](http://www.prim.net) - Mise à jour : 16/08/2016

En outre, les ruisseaux d'Olmata di Capocorso et de Pianu, comprennent des zones à risque qui sont identifiées dans « *l'Atlas des zones inondables de Haute-Corse* ». Si ce dernier n'a pas un caractère opposable, il doit être pris en compte dans le document d'urbanisme, à titre préventif. Ils sont illustrés sur la cartographie de la page suivante.

### 3.3. Le risque incendie

#### 3.3.1. Une politique régionale de prévention et de lutte contre les feux de forêts

**La totalité des communes de Corse est concernée par le risque d'incendie de forêt.**

De nombreux facteurs font de cette région un milieu propice aux incendies et dont la lutte est délicate : un relief accidenté, une végétation combustible sur 80% du territoire facilitant la propagation, une sous exploitation agricole du territoire, une urbanisation diffuse compliquant les secours, un climat méditerranéen non uniforme avec beaucoup de vent, une déserte non adaptée à la lutte, peu de voies de circulation, quelques faiblesses des ressources en eau, un tourisme de pleine nature en développement.

L'article L 133-2 du Code forestier prévoit que, « *dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels* », soit rédigé par l'autorité administrative compétente de l'État, un plan interdépartemental de protection des forêts contre les incendies par massif.

La Corse, qui peut être considérée comme un massif forestier unique, a été la première en France à se doter d'un plan de protection régional : **le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI)**. La dernière version a été validée par le comité de suivi pour la période 2013-2022.

Ce document-cadre a pour objectifs :

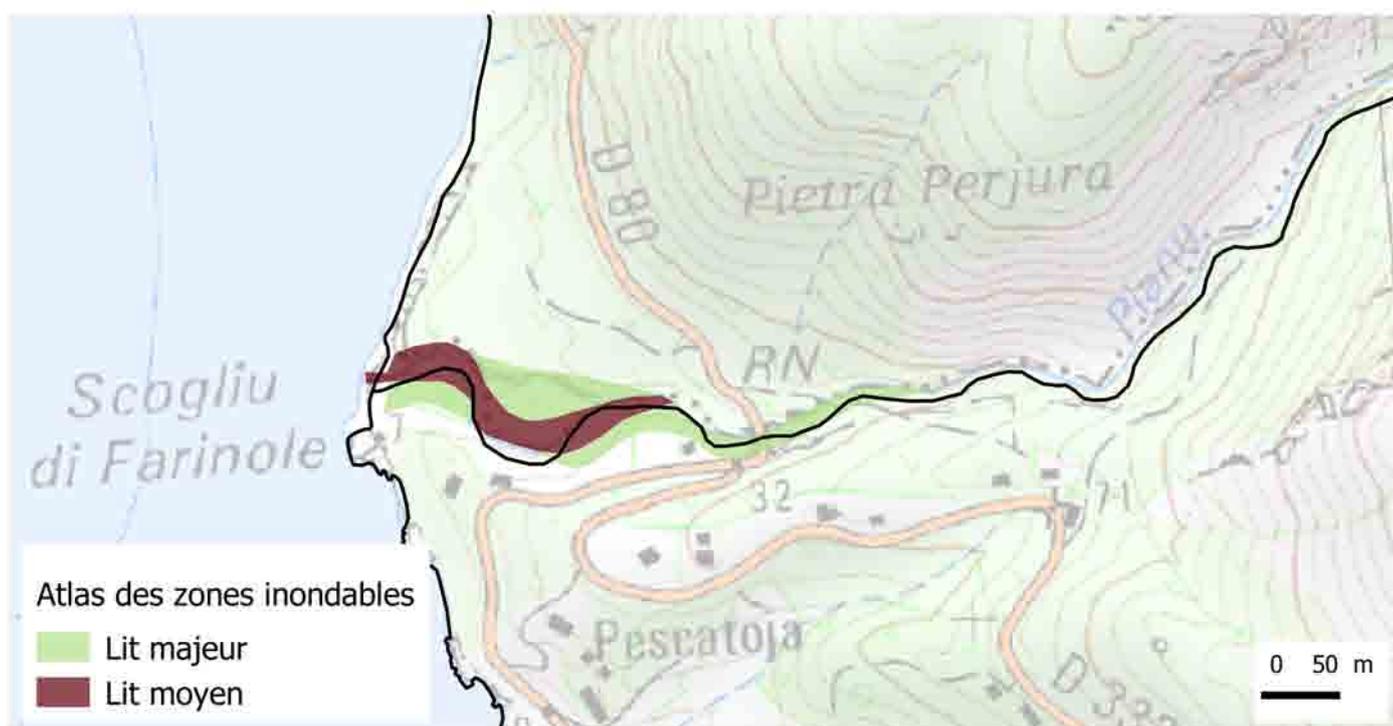
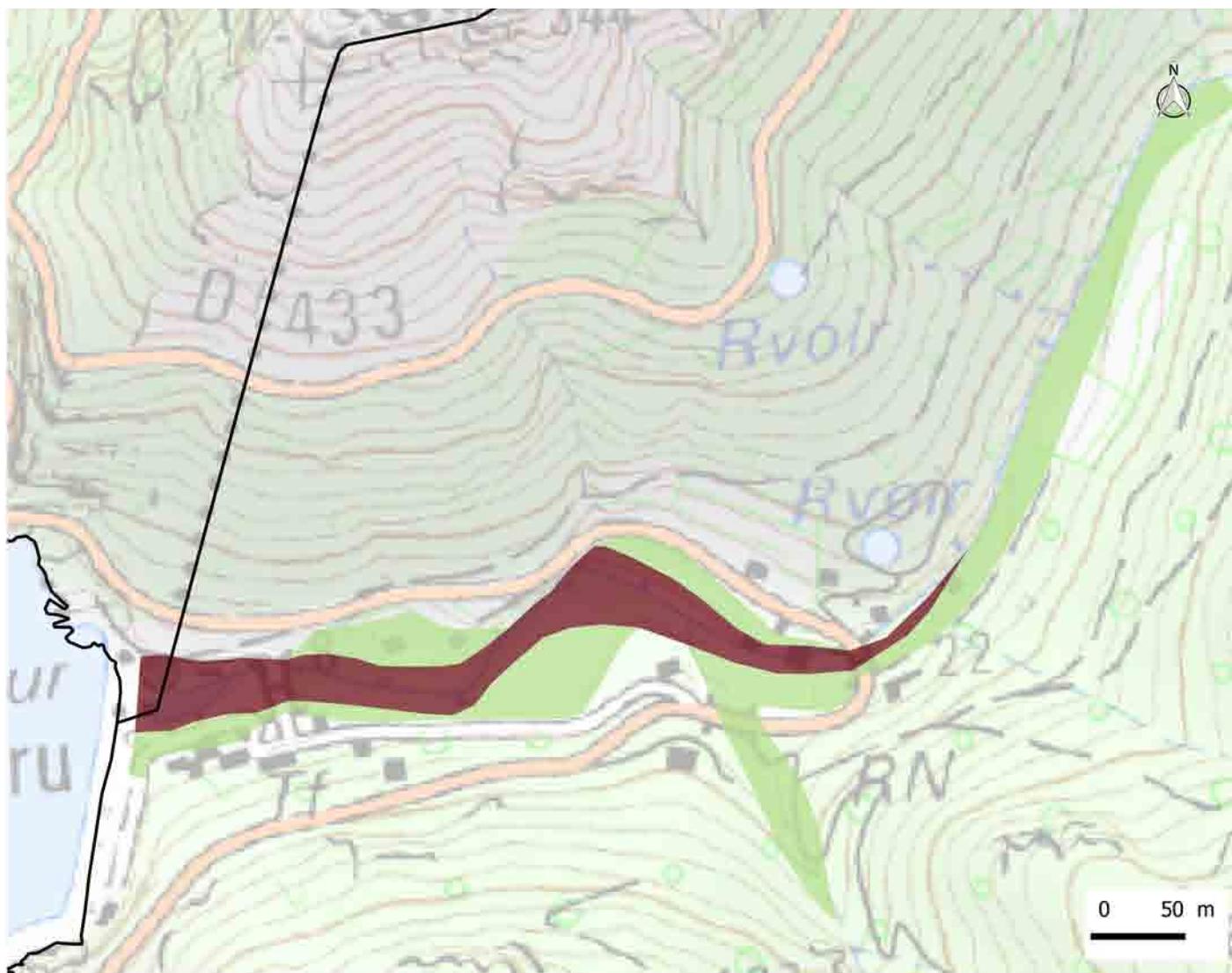
- **La prévention** : « Prévenir le risque incendie par la réduction du nombre de départs de feux »
- **La réduction des conséquences** : « Réduire les surfaces parcourues par les incendies et limiter leurs conséquences ; Protéger les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels »
- **La concertation** : « Comprendre, communiquer et organiser »

Plus spécifiquement, l'élaboration du document d'urbanisme vient renforcer l'objectif n°2, avec comme sous-orientation : « *Mieux appréhender l'aléa incendie sur l'ensemble de la région Corse* ».

#### 3.3.2. Le Plan Local de Protection contre les Incendies du Cap-Corse (PLPI)

Le P.L.P.I a permis de définir, pour le moyen terme, un aménagement cohérent de l'espace, associant principalement :

- des ouvrages défensifs permettant une lutte la plus efficace possible et que l'on nommera désormais « zones d'appui »,
- des ouvrages à caractère préventif, visant à réduire le nombre de départs de feu et qui ont la particularité d'associer l'activité principale utilisatrice et consommatrice d'espace qu'est



**Figure n°15.** Atlas des zones inondables sur le territoire communal

l'élevage. Leur objectif est basé plus sur **la reconquête agro-pastorale de l'espace combustible** que sur une fonction strictement PFCI. Ceci leur confère une dimension «*dynamique*» dans la mesure où ces réalisations sont directement dépendantes de la situation de l'élevage au cas par cas et doivent donc s'adapter à l'évolution des situations au cours du temps (abandon ou au contraire, nouvelles activités d'élevage). Ces ouvrages sont dénommés «*aménagements préventifs*» ou «*aménagements agro-pastoraux*» .

La synthèse de ce travail de propositions d'aménagements divers et complémentaires s'est concrétisée par la réalisation d'une cartographie à l'échelle du 1/25 000ème, présentée en page suivante. Cette cartographie met en évidence le classement stratégique des «zones d'appui» existantes et proposées mais aussi les aménagements agro-pastoraux retenus pouvant apporter ou non une aide directe à la lutte.

### 3.4. L'amiante environnementale

L'amiante environnemental peut être présent dans les serpentinites qui constituent des roches ultrabasiques formant le manteau supérieur de la Terre. Ces serpentinites soumises à l'érosion naturelle et aux activités humaines sont susceptibles d'émettre des fibres d'amiante dans l'air.

Le département de la Haute-Corse, seul département de Corse touché par ce risque, compte sur son territoire de nombreux affleurements de serpentinites ou de gabbros se trouvant au contact de serpentinites. La probabilité de rencontrer de l'amiante dans les zones d'affleurement de ces roches est maximale dans les secteurs fracturés.

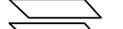
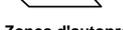
La commune d'Olmeta di Capocorso est soumise aux risques liés à l'amiante environnementale. Le niveau d'aléa est élevé à proximité de la zone urbanisée du village et en périphérie des franges urbaines de la marine. La cartographie des aléas est présentée en page suivante.

### Aménagements existants

#### Zones d'appui

-  Voie d'accès prioritaire
-  Voie d'accès secondaire
-  Débroussaillage PFCI associé

#### Aménagement agro-pastoral

-  Préventif
-  Intégré PFCI

#### Zones d'autoprotection

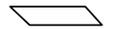
-  Brûlage dirigé
-  nettoyage de sous-bois

#### Projets

##### Zones d'appui

-  Projet retenu

##### Zones d'autoprotection

-  Brûlage dirigé
-  nettoyage de sous-bois

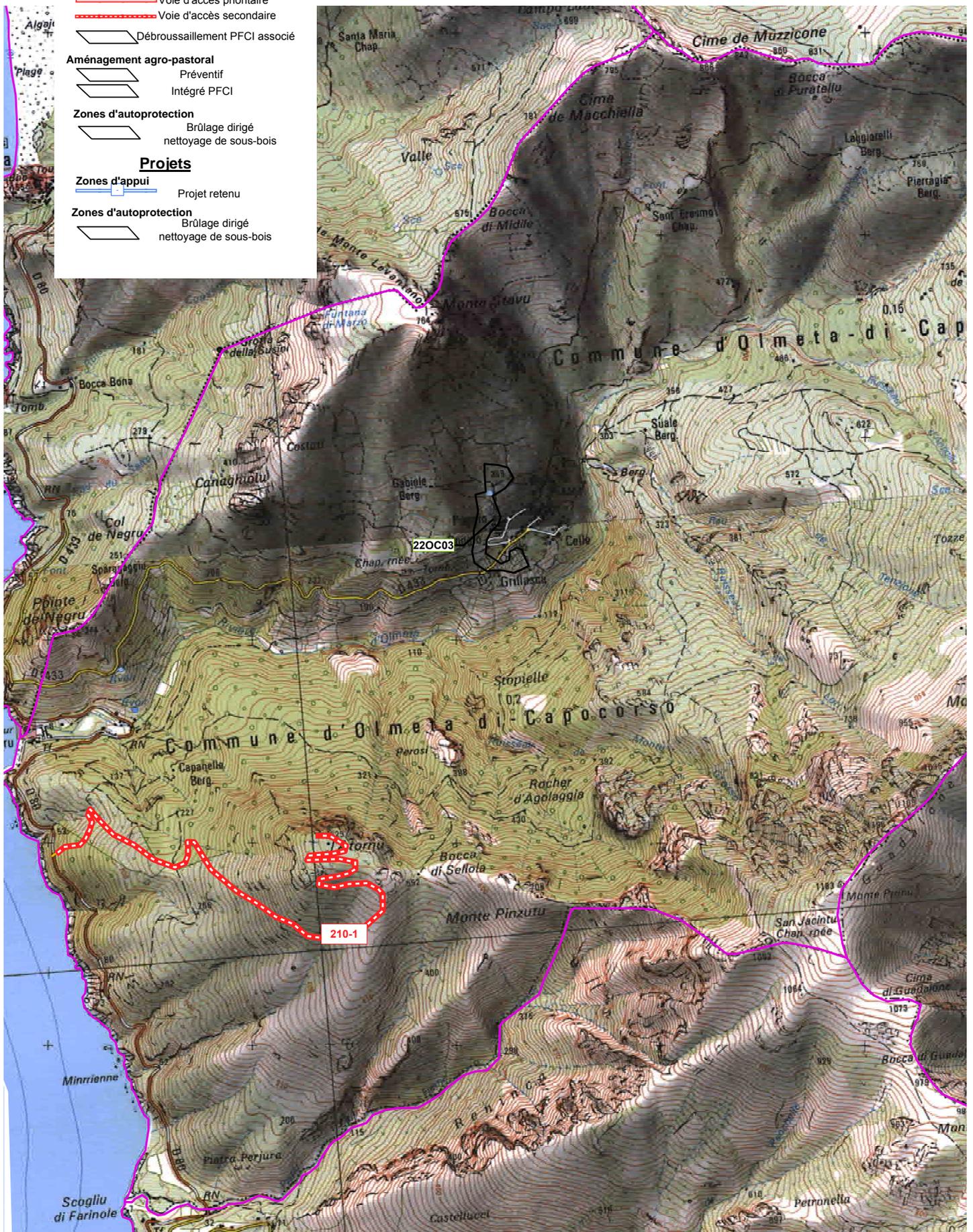


Figure n°16. Extrait de la cartographie du PLPI sur le territoire de la commune d'Olmeta di Capocorso

## 4. LE PAYSAGE

### 4.1. Avant-propos

Le paysage est une composante majeure dans le cadre de l'aménagement du territoire, mais également dans les réflexions que demande l'élaboration d'un document d'urbanisme.

Conscient de cet aspect, la communauté de communes du Cap Corse, à laquelle adhère la commune d'Olmata di Capocorso, s'est dotée d'une charte environnementale et architecturale qui comprend une cinquantaine de recommandations en matière d'architecture. Validé au cours de l'année 2016, l'objectif est de développer les villages en harmonie avec les paysages.

Les principales informations de ce chapitre sont essentiellement tirées de ce document de référence.

### 4.2. Les grands traits du Cap-Corse

La commune d'Olmata di Capocorso s'inscrit dans un paysage fortement structuré des reliefs et de la géomorphologie du Cap Corse.

Les crêtes représentent les composantes majeures d'un patrimoine naturel monumental. Elles structurent physiquement et visuellement le Cap Corse du Nord au Sud. Elles sont encore globalement préservées de l'occupation humaine, et dessinent de façon très caractéristique la silhouette du Cap.

On distingue deux types de crêtes : les crêtes principales, arasées, et les crêtes secondaires qui, à l'état naturel, sont recouvertes d'un important couvert végétal.

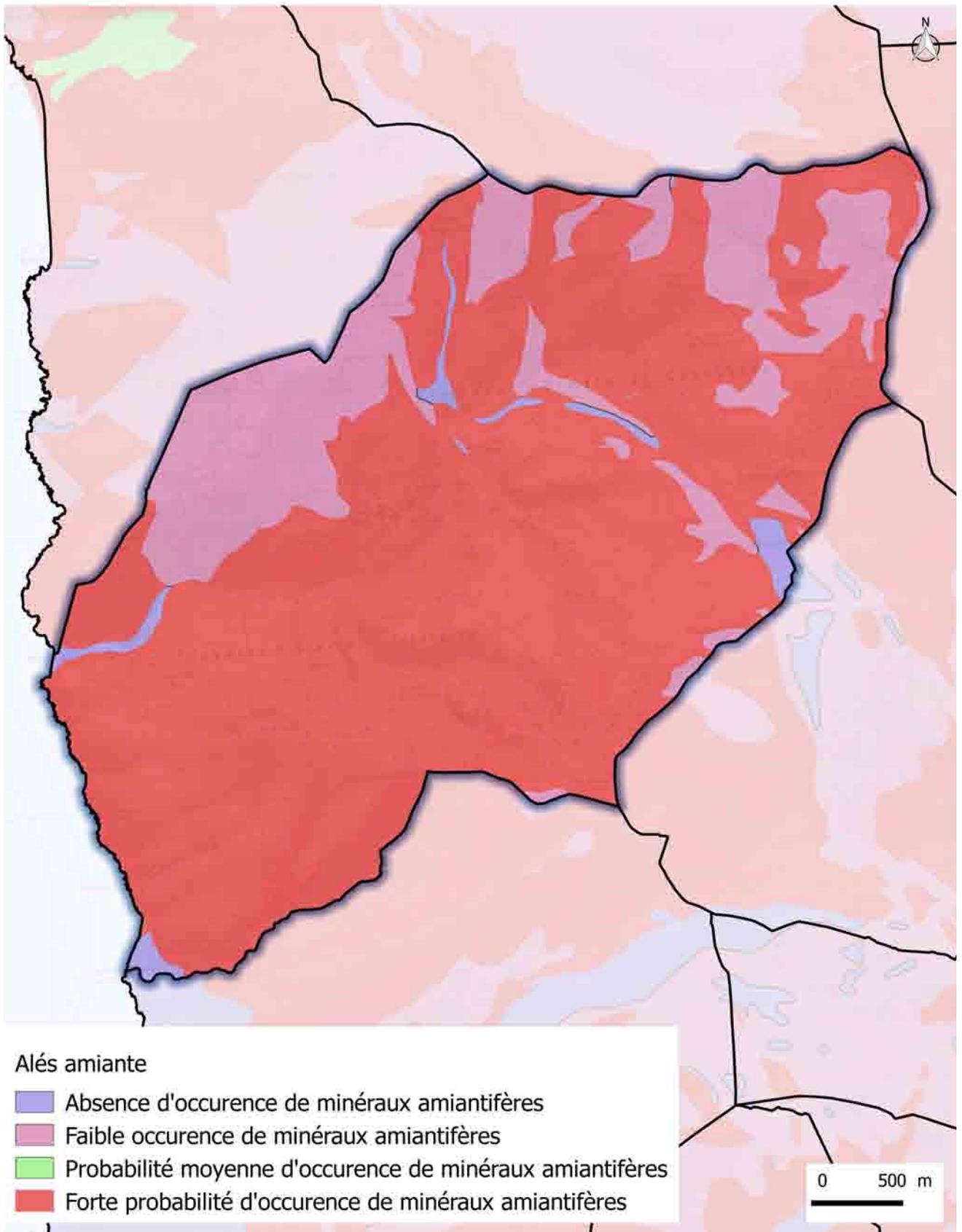
La ligne de crête la plus haute du «*Monte Stellu*» délimite les trois grandes entités paysagères du Cap Corse : la côte Ouest à laquelle appartient la commune d'Olmata di Capocorso, la côte Est, et la pointe du Cap, dessinée par le dédoublement de la crête principale au Nord (Cf. Figure page suivante).

Les lignes de crêtes secondaires **s'appuient perpendiculairement à l'arête principale** et façonnent plusieurs unités paysagères distinctes. Il est intéressant d'observer comment les limites communales se superposent de manière assez fidèle à ces différentes unités (Cf. Figure page suivante).

Sur la partie littorale, et entre deux caps, s'ouvre un espace de perception visuelle indépendant du précédent. Il correspond à une vallée plongeant dans la mer, bordée de falaises à l'Ouest, de grands cirques à l'Est.

L'identité du Cap Corse tient fortement dans cette alternance de perceptions de paysages naturels et de hameaux traditionnels.

Sur la côte Ouest, du fait d'une géomorphologie plus abrupte, les vallées sont parfois trop étroites pour accueillir des groupements bâtis. Ainsi Pino, Minerviu, Canari se sont construits sur des versants et Nonza se développe sur une avancée rocheuse, en extrémité de versant.



**Figure n°17.** Cartographie des zones d'alés liées à la présence de minéraux amiantifères

## 4.3. Composantes paysagère naturelle

### 4.3.1. La nature sauvage

C'est une composante dominante dans le paysage du Cap-Corse. La nature sauvage prend de plus en plus le pas dans ce paysage. On la voit se rapprocher des hameaux, voire s'immiscer à l'intérieur, en profitant des espaces libres laissés par les jardins délaissés.

Elle reflète une grande richesse en terme de biodiversité et fait partie de l'identité du Cap Corse. **Elle constitue donc la toile de fond du paysage local.**

### 4.3.2. La nature apprivoisée

La composante agricole apparaît répartie de façon hétérogène et sans logique particulière si ce n'est une présence facilitée par un relief apaisé dans les fonds de vallée et certains replats offerts dans la zone de piedmont.

Les cultures emblématiques comme celles du cédrat par exemple ont quasiment disparu.

Globalement, il est possible de dire que **l'agriculture du Cap et celui d'Olmata di Capocorso ne structure plus aujourd'hui le paysage**, même si celui-ci en garde les profonds stigmates notamment au travers des anciens murs délimitant des terrasses autrefois exploitées.

Toutefois, elle continue de «*jardiner*» le paysage, en se déployant de manière sporadique, et reste visuellement présente, notamment sur la partie piedmont où les anciennes terrasses ceinturent le village.

La forte contrainte du relief contre celle de la rentabilité (mécanisation), la déprise agricole et le manque de moyens ne lui donnent plus de vision cohérente à l'échelle du Cap comme cela a pu l'être par le passé.

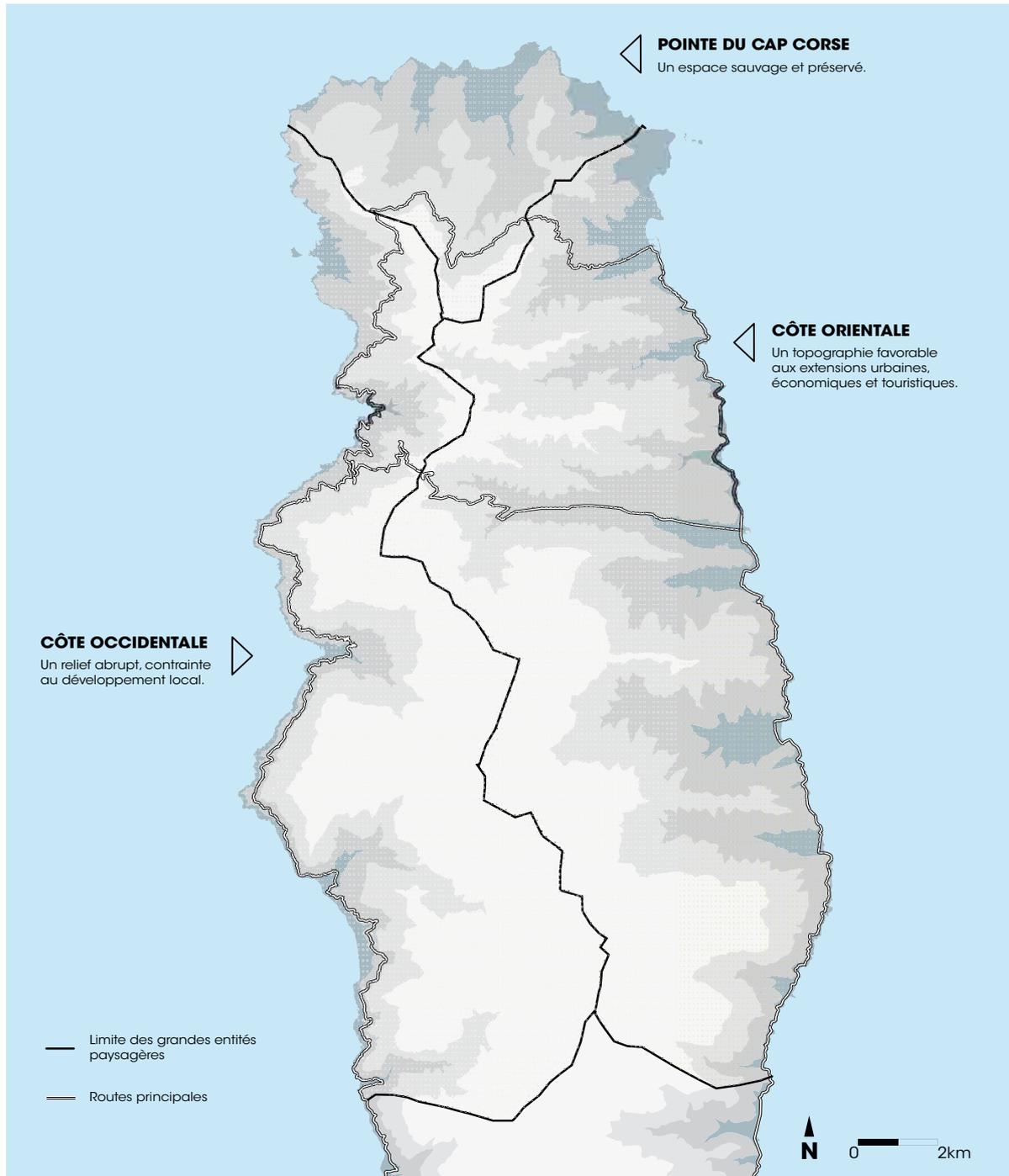


Figure n°18. Les grandes unités paysagères du Cap-Corse

### 4.3.3. Le littoral

Deux composantes majeures jouent un rôle prépondérant sur l'expression du paysage naturel ou non construit (bâti, aménagé) du littoral du Cap : les plages et arrière plages, et les avancées rocheuses.

Ces composantes ont la particularité de se déployer le long de la RD80. Ce sont elles qui donnent **la première image au paysage vécu.**

Le littoral reste sur le Cap globalement préservé, mais on ressent fortement la pression qui s'y exerce, par une urbanisation difficilement maîtrisable. **L'intégrité de ces composantes est fragile.**

Le linéaire côtier est marqué par un paysage relativement abrupt, et sans véritable possibilité d'observation de la puissance des côtes rocheuses du territoire communal, qui voit les crêtes couvertes de maquis tomber à l'oblique dans la mer. Toutefois, la séquence s'anime d'une interruption de cette monotonie de forme, par l'étroite vallée du cours d'eau d'Olmata qui, en ouvrant des axes de perceptions vers la crête dorsale du Cap, apportent une diversité de compartiments paysagers.

### 4.3.4. Le vallée d'Olmata

Axe central et véritable marqueur de la lecture paysagère du territoire communal, la vallée d'Olmata où s'écoulent le cours d'eau éponyme est caractérisée par son étroitesse et sa dimension naturelle couvrant un bassin versant remontant jusqu'au Monte Stello. Il s'agit ici d'une profonde vallée tortueuse qui ouvre des axes de perceptions vers la crête dorsale du Cap.

La marine de Negro a été construite à son embouchure. Depuis ce point, il est difficile de porter un regard vers la partie piedmont, non seulement au regard de l'élévation brut de la topographie, mais également de par la sinuosité du tracé de la rivière. Cet espace apparaît confiné tel une dépression, entre deux caps majestueux.

Cette unité paysagère est délimitée, de part et d'autre, par des reliefs structurants qui la cernent. Elle en est, de fait, facilement lisible et identifiable dans le paysage.

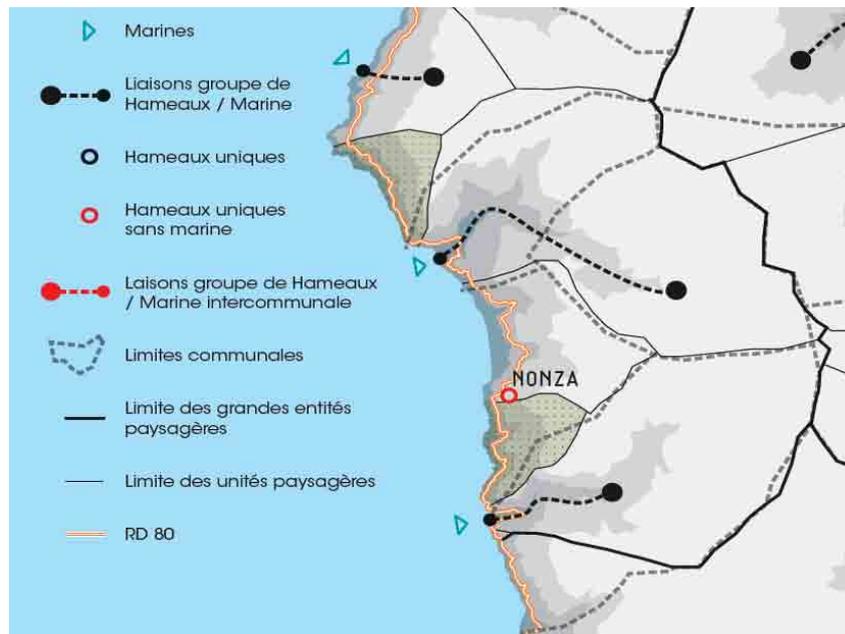
Une abondante végétation arborée de cours d'eau accompagne le cours d'eau.

#### 4.4. Composantes paysagères bâties

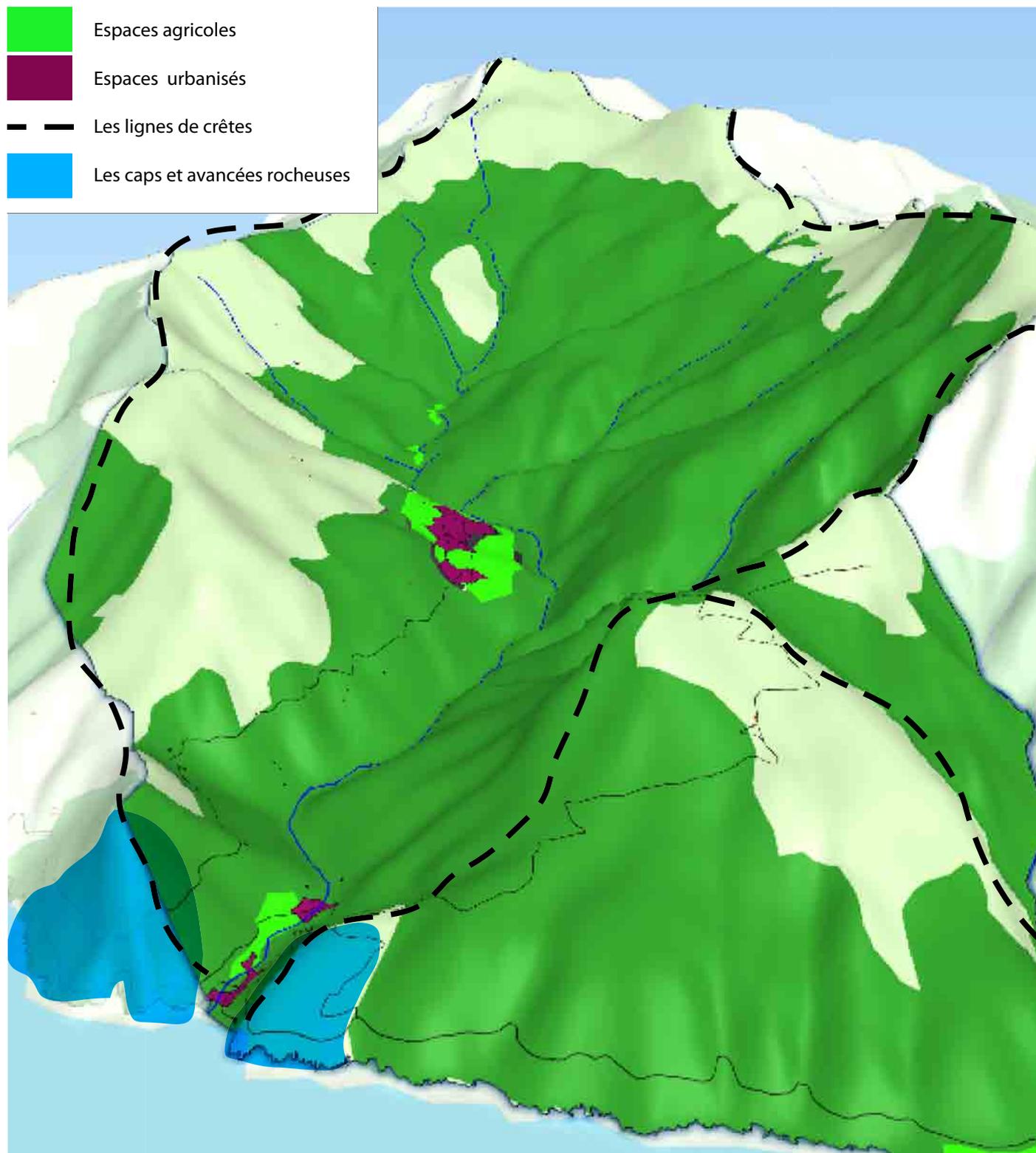
A l'échelle du Cap-Corse, les bassins de vie sont bien structurés, à la fois visuellement par la délimitation des lignes de crêtes mais également dans leur organisation sociale et la répartition du bâti.

De façon générale, on retrouve au sein de ces dernières, un ensemble de hameaux associé à une marine. Un ensemble qui fonctionne, semble-t-il, de manière autonome.

Sur la commune d'Olmèta di Capocorso, il existe deux hameaux dont le plus important surplombe la marine.



> Carte des liaisons hameaux-marines  
Extrait de la charte paysagère et architecturale du Cap Corse



**Figure n°19.** Les grands ensembles paysagers de la commune

## 4.5. Les principaux points de perception du paysage

Sur le territoire d'Olmata di Capocorso, trois (3) sites majeurs ont été identifiés comme des lieux accessibles au public offrant des vues panoramiques d'exception :

1. Marine de Negro- RD 433,
2. Marine de Negro - RD 80,
3. Village d'Olmata di Capocorso.

La figure de la page suivante localise ces différents points de perception du paysage.

### 4.5.1. Les sites de la marine de Negro

Les sites 1 et 2 offrent une vue remarquable sur la marine de Negro. La différence entre les deux points réside dans l'appréciation du niveau de détails des éléments et dans le champ de vision global.

Depuis le site n°1, en stationnant le long de la route départementale D433, le regard est tiraillé entre la grandeur de l'Altornu (629 m), majestueux sommet dont les versants naturels adoucissent la déclivité pourtant si importante, et la marine de Negro obligeant l'observateur à abaisser son regard vers la mer. A ce niveau, se dégage un panorama éblouissant sur l'Agriates ou le Monte Jenuva (421 m) se détache, séparé par un bras de mer qui semble presque enfermé entre les caps de la marine.

En se retournant, la magnificence des Monte Stello est mise en valeur par ses crêtes rocheuses et s'élevant très rapidement.

Depuis la RD 80, le site n°2 offre des perspectives similaires au précédent. L'altitude moins importante permet de découvrir dans le détail la marine de Negro, comme positionné sur un promontoire.

La Marine offre de belles perspectives entre terre et mer. Outre son intérêt patrimonial indéniable, le site d'observation, lequel est implanté sur un cap majeur du littoral communal, est un point de vue apprécié pour observer :

- Au premier plan, l'anse de la Marine, sa trame bâtie compacte qui souligne son arrière-plan et la tour génoise ;
- Vers l'horizon, l'étendue de la mer semble cette fois-ci plus gigantesque, avec des vues sur le large.

En arrière-plan, le relief accidenté et amplement « végétalisé » de la vallée encaissée.

Le site d'observation est inédit au regard du tracé de la route dans la côte rocheuse déchiquetée. Le contraste de tons offert par la rencontre entre la végétation naturelle, les rochers et l'eau est par ailleurs saisissant.

#### 4.5.2. Le village d'Olmata di Capocorso

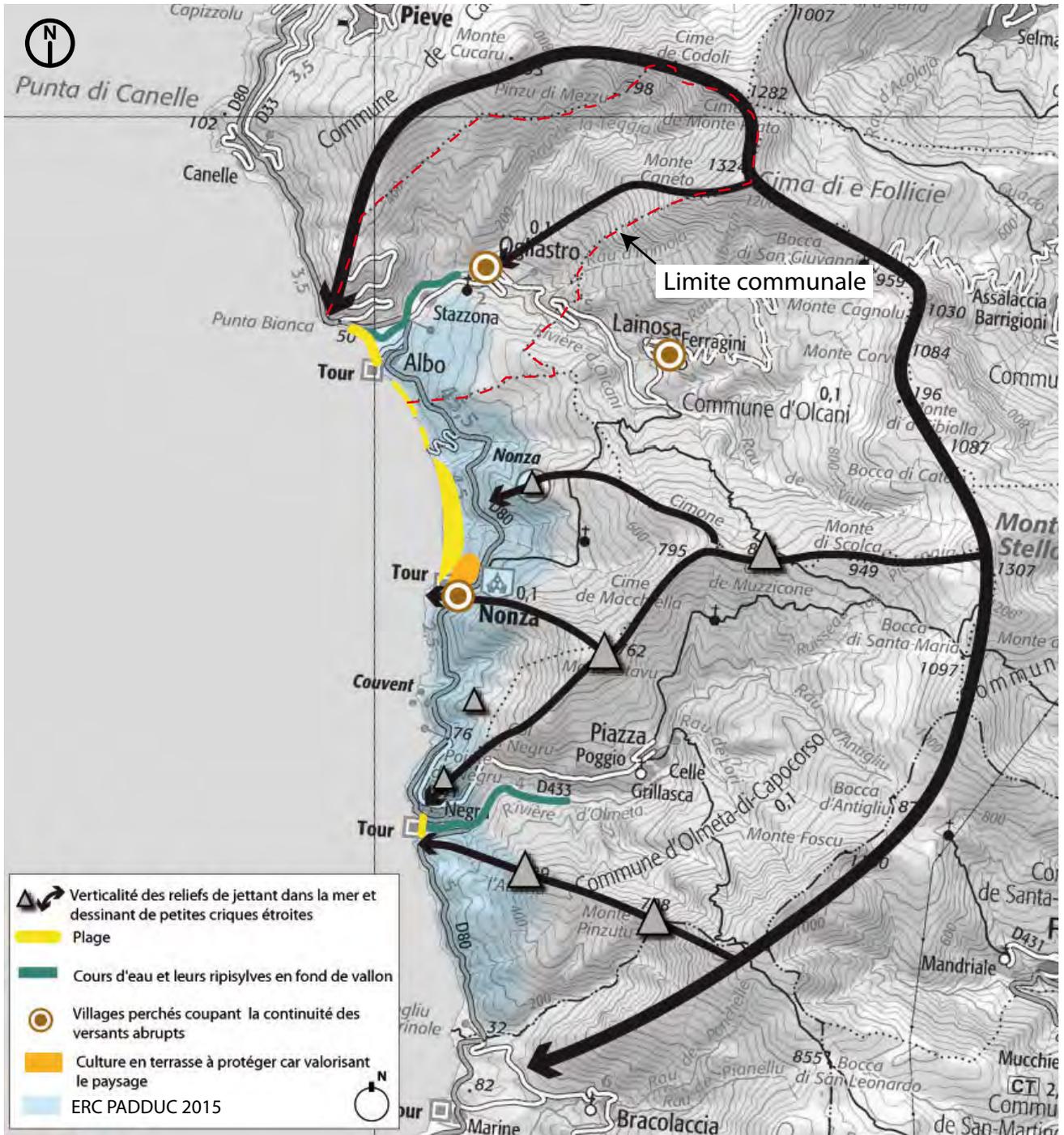
Le site englobe une multitude de points de vue depuis le village d'Olmata di Capocorso et de ses accès routiers.

D'une part, la promenade au sein du village permet d'observer le bâti historique ancien et compact. Au détour de ruelles étroites, on découvre des panoramas remarquables sur la vallée.

Au premier plan, les terrasses autrefois cultivées restent perceptibles et maintiennent l'ambiance rurale, ce en dépit de la reconquête naturelle. Les oliviers, dont certains sont encore exploités, participent à cette vision.

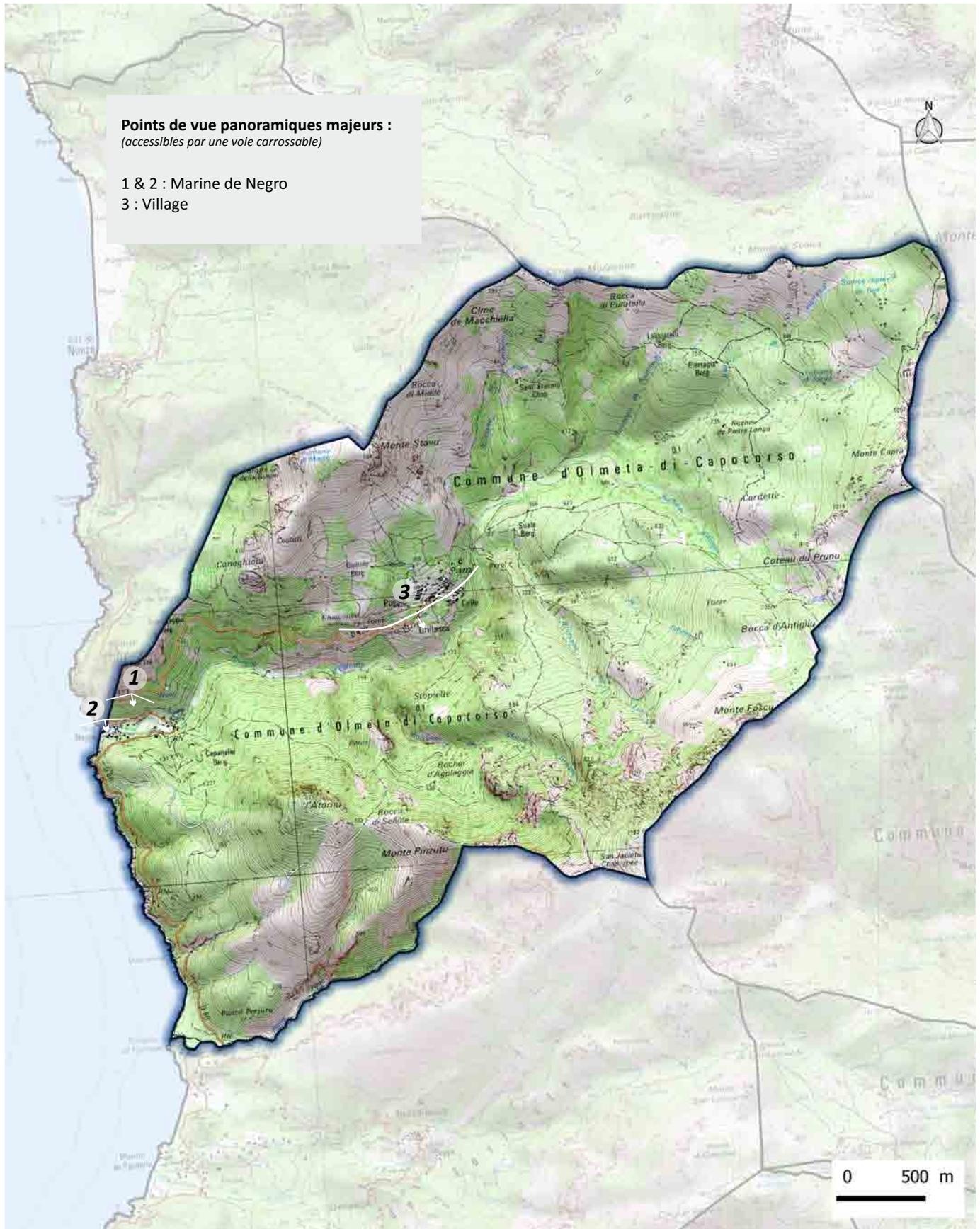
D'autre part, en élevant le regard, la zone de perception moyenne nous conduit vers le versant opposé, qui semble être proche, mais qui nous rappelle immédiatement le caractère agressif de la topographie.

Enfin, le regard est porté d'abord vers l'horizon (Est), où l'on est surpris de découvrir la mer à la terminaison de la vallée encaissée, puis vers la montagne où se révèle de larges fenêtres sur les espaces naturels préservés et l'échine centrale du Cap-Corse.



Extrait du PADDUC de la Corse - 2015

**Figure n°20.** Localisation des Espaces remarquables ou caractéristiques - Intérêts paysagers



**Figure n°21.** Principaux points de perception du paysage sur le territoire d'Olmeta di Capocorso

## 4.6. Synthèse des enjeux paysagers

La stratégie, élaborée par les élus locaux et partenaires institutionnels, a permis de définir plusieurs axes de travail, en lien avec les grands enjeux identifiés dans le cadre de la charte paysagère :

### > **1er ENJEU : La préservation de l'authenticité du patrimoine bâti sans compromettre le développement**

Le premier axe stratégique qui en découle vise à permettre la conservation de l'authenticité d'un patrimoine bâti riche et pittoresque sans pour autant figer ses possibilités d'évolution ou de développement. Il s'agit en ce sens de préserver l'existant tout en guidant les actions en termes de développement, permettant d'éviter le piège de l'uniformisation et de la banalisation.

### **2ème ENJEU : Le maintien d'un équilibre entre nature sauvage et nature domestiquée**

Le deuxième axe exprimé ici se fonde sur la nécessité de préserver les valeurs identitaires fortes des paysages du Cap : une imbrication subtile et harmonieuse entre milieux naturels inhabités (la nature sauvage) et espaces exploités ou jardinés (la nature domestiquée au travers notamment des jardins en terrasses, des parcs arborés des maisons d'américains et des espaces agricoles).

### **3ème ENJEU : La découverte d'un paysage monumental unique**

L'attractivité touristique du territoire est forte et étroitement liée aux paysages spectaculaires du Cap Corse. Préserver et valoriser ce grand paysage qui se donne à voir, exploiter le potentiel touristique alternatif au « tout balnéaire » sans dénaturer la qualité des paysages fondent le troisième axe stratégique de la charte.